

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ LAVAL
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE
OFFERTE À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL**

PAR

NAHIR Y. HERNÁNDEZ

**L'HÉRITAGE DE RABELAIS DANS LE VOCABULAIRE DU FRANÇAIS
ACTUEL À LA LUMIÈRE
DE *GARGANTUA* ET DE *PANTAGRUEL***

JANVIER 2004



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

Ce mémoire a été réalisé
à l'Université du Québec à Chicoutimi
dans le cadre du programme
de maîtrise en linguistique de l'Université Laval
extensionné
à l'Université du Québec à Chicoutimi

RÉSUMÉ

La présente étude cherche à donner un aperçu de l’importance de l’héritage de Rabelais dans le vocabulaire français actuel à la lumière de *Pantagruel* et de *Gargantua*.

Pour les fins de cette étude, nous avons d’abord consulté le cédérom du *Petit Robert* (1996) dans le but de dégager une liste provisoire de termes dont la première attestation correspond aux dates 1532 et 1534, c’est-à-dire les années de parution des deux premiers livres rabelaisiens, ainsi qu’à la date de l’édition corrigée de ces ouvrages, soit 1542. À partir de ces données, nous avons retenu cent trente-trois (133) mots que nous avons classés en fonction de leur procédé de formation.

Les trois procédés majeurs de formation faisant partie de ce travail sont l’emprunt, la dérivation et la composition. Dans notre étude, l’emprunt est le moyen de créativité lexicale ayant produit le plus de termes rabelaisiens facilement retrouvés dans les dictionnaires de langue française moderne avec un total de soixante-quatorze (74) mots. Les emprunts rabelaisiens sont classés par langue d’origine : le latin, le grec, l’italien, l’espagnol et l’hébreu, et les parlers de France. La dérivation a produit quarante-huit (48) termes au moyen de la suffixation, de la préfixation ou de l’ajout de particules, alors que la composition en a produit onze (11).

Nous avons étudié chaque terme individuellement. Pour ce faire, notre étude s’est basée sur les définitions et les données étymologiques du *Petit Robert* et du *Trésor de la langue française*. Par la suite, ces informations ont été complétées par des commentaires linguistiques et historiques tirés principalement du *Dictionnaire historique de la langue française* (*Le Robert historique*), mais aussi du *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)*, du *Dictionnaire de l’ancienne langue française* (Godefroy), du *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (Huguet) et du *Dictionnaire universel* (Furetière).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
INTRODUCTION	1
I. Problématique.....	1
I.1 Rabelais et la langue	2
II. État de la question	3
III. Objectifs.....	8
IV. Corpus et méthodologie.....	9
IV.1 L'étape de repérage.....	9
IV.2 Difficultés concernant l'étape de repérage : Les éditions de <i>Pantagruel</i> et de <i>Gargantua</i> parues du vivant de Rabelais	10
IV.3 Le choix des mots étudiés.....	12
IV.4 L'étape de classement des apports lexicaux de Rabelais selon les procédés de formation	14
IV.5 Structure et présentation du corpus	14
V. Structure des composantes de l'étude	15
CHAPITRE I : Les emprunts	17
I. Le latin.....	17
I.1 Introduction	17
I.2 Étude linguistique des mots d'origine latine	21
II. Le grec.....	53
II.1 Introduction	53
II.2 Étude linguistique des mots d'origine grecque	55
III. L'italien.....	61
III.1 Introduction.....	61
III.2 Étude linguistique des italianismes.....	62

IV.	Autres influences : L'espagnol et l'hébreu.....	72
IV.1	Introduction	72
IV.2	Étude des mots d'origine espagnole et hébraïque	74
V.	Les parlers de France	79
V.1	Introduction.....	79
V.2	Étude linguistique des emprunts aux parlers de France	81
CHAPITRE II : La dérivation.....		91
I.	Introduction	91
I.1	Étude linguistique des termes dérivés	93
CHAPITRE III : La composition.....		129
I.	Introduction	129
I.1	Étude linguistique des termes composés	130
CONCLUSION		140
BIBLIOGRAPHIE.....		144
ANNEXE : Liste des mots obtenus lors de la consultation du cédérom du		
<i>Petit Robert</i>		147
INDEX.....		152

INTRODUCTION

I. Problématique

Le XVI^e siècle marque un moment extrêmement important dans l'histoire de la langue française. Un ensemble de phénomènes politiques et culturels nouveaux apparaissent et modifient profondément cette langue. Mireille Huchon, dans sa *Notice sur la langue de Rabelais* (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, 1994), nous rappelle les éléments les plus marquants de cette modification: « ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) imposant le français [au lieu du latin] dans toutes les pièces juridiques, publication de la première grammaire du français (Palsgrave, 1530), du premier dictionnaire du français (Robert Estienne, 1539), instauration des signes auxiliaires (apostrophe, accents, tréma, cédille) » (p. XXXVII). Des entreprises culturelles et littéraires, tels le collège de Coqueret – fréquenté par Ronsard, Baïf et Du Bellay, sous la direction de Dorat – et la Pléiade, soutiennent ce mouvement à travers la publication de manifestes : arts poétiques, *Défense et illustration de la langue française* (1549), préfaces, etc. Un besoin de développement de la langue rythme cette transformation linguistique accélérée et permet de comprendre la formidable invention lexicale générée par une élite sociale dont les stratégies sont complexes. En effet, si le français s'impose, ce n'est pas nécessairement en excluant les autres langues régionales et externes, mais en les intégrant.

Cet état d'effervescence linguistique, que Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler ont qualifié de « pré-théorisation » (dans l'*Introduction à la langue du XVI^e siècle* (1994), p. 6), précède ce que sera le classicisme – si par classicisme on entend une production littéraire fondée sur un vocabulaire extrêmement restreint et dont l'invention réside davantage dans les jeux de « métaphorisation » que dans la créativité lexicale. De fait, les auteurs du XVI^e siècle produisent des ouvrages littéraires attestant d'une gigantesque créativité lexicale. Dans cette perspective, Mireille Huchon, dans *Le Français de la Renaissance* (1988), soutient que « pour les

contemporains [de Rabelais], la perfection de la langue se mesure à l'étendue de son vocabulaire » (p. 64). Cette étendue est vraisemblablement la caractéristique majeure de l'Humanisme à la Renaissance. Or, avant la publication de la *Défense et illustration de la langue française* (1549), avant même l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), un homme de génie avait déjà commencé cette métamorphose de la langue française : François Rabelais – dont les contributions, dépassant de loin le cadre historique du XVI^e siècle, s'imposent encore à nous, dans la langue de notre siècle. Nous nous intéresserons justement à ces termes toujours vivants que nous devons à Rabelais.

I.1 Rabelais et la langue

Selon Lazare Sainéan dans *La Langue de Rabelais* (1923), « Rabelais a puisé dans tous les domaines pour enrichir son lexique, véritable océan où se sont déversés les courants du passé et d'où dérivent ceux de l'avenir » (II, p. 1). En effet, le lexique de cet auteur se caractérise par l'abondance de termes anciens, régionaux, étrangers et nouveaux. Sans doute cette richesse lexicale n'a-t-elle pas été du goût de tous : la Pléiade, puis d'autres mouvements littéraires, en ont condamné certains aspects. Trop grande liberté, rappelant un peu trop *Le Roman de la Rose*, les *Fabliaux* ou la production poétique de Villon? Volonté de restreindre cette production? Bientôt, et surtout au XVII^e siècle, apparaîtront des régulations et des interdits concernant l'usage des mots aussi bien que leur invention. Malgré cet effort de « purification », la langue rabelaisienne traverse le seuil des siècles. C'est la raison pour laquelle Sainéan situe l'écrivain parmi les « créateurs de la prose française » et ajoute que « toutes les réformes linguistiques préconisées par la Pléiade se trouvent virtuellement dans son roman, qui offre l'exemple et le modèle de toutes les innovations du lexique » (II, p. 1). En effet, toutes les influences caractérisant la langue du XVI^e siècle sont présentes dans l'œuvre rabelaisienne.

Selon Raoul Morçay, dans son *Histoire de la littérature française* (1933), l'abondance du vocabulaire rabelaisien est sans rival (p. 240). Rabelais accumule les

mots, « il en fabrique des nouveaux, tirés du grec et du latin, car il a en lui quelque chose de l'écolier limousin : il en emprunte aux dialectes, spécialement aux dialectes du Poitou et de la Touraine; il n'hésite pas à recourir aux langues techniques, langues des métiers et des professions » (*idem*). L'auteur suit sa ligne de pensée guidé par des mots savants et populaires, connus ou inconnus. Après tout, comme Giraud et Jung l'ont déjà exprimé dans l'ouvrage *Littérature française : La Renaissance I ~ 1480 - 1548* (1972), « lire Rabelais – c'est être ébloui, submergé par un langage. Non pas richesse, mais abondance de paroles » (p. 244).

La langue française n'aurait jamais pu nous faire part de ses néologismes si ces créations lexicales avaient été inutiles. Et ce point constitue justement la clé du succès lexical rabelaisien. En tant que moine et médecin, Rabelais possède des connaissances relativement inaccessibles à la plupart de ses contemporains. De plus, ses voyages lui ont ouvert des portes culturelles qui laissent des traces géographiques, linguistiques et sociales dans ses écrits. La langue composite des personnages rabelaisiens défie le temps malgré le ton humoristique, voire sarcastique, de certains passages. Les mots constituent la matière première du sérieux et du comique, mais ils ne meurent pas tous avec leur créateur.

Effectivement, il est fascinant d'apprendre que le lexique français des siècles suivants a conservé une grande quantité de mots « rabelaisiens » qui ont survécu à une période de restriction linguistique – des mots que l'on trouve encore dans les dictionnaires modernes. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes intéressée à cette réalité et aux particularités de la langue de cet auteur.

II. État de la question

Il existe, dans le cadre des études sur l'histoire de la langue française, d'assez nombreux travaux portant sur la langue du XVI^e siècle. Ces publications tentent de décrire les phénomènes phonétiques, syntaxiques, morphologiques et lexicaux caractérisant l'époque de la Renaissance. Le XVI^e siècle est une période de richesse

et de créativité lexicale unique durant laquelle apparaît une tendance à l'expérimentation des limites de la langue. À cet égard, Mireille Huchon note dans *Le Français de la Renaissance* (1988) que « dans le domaine scientifique tout comme dans le domaine littéraire, les néologismes se multiplient » (p. 65). Dans sa *Notice sur la langue de Rabelais*, Huchon affirme que « l'apport de Rabelais au vocabulaire français est exceptionnel » (p. XLVI). Des hellénismes tels *acromion*, *encyclopédie* (*Pantagruel*) et *automate* (*Gargantua*), ainsi que des latinismes comme *abstracteur*, *célèbre*, *indigène* (*Pantagruel*), *arboriser*, *athlétique* et *factice* (*Gargantua*) ne constituent qu'une partie des contributions lexicales rabelaisiennes mentionnées par Huchon dans sa *Notice*.

Pour ce qui est des travaux décrivant la langue de Rabelais, nous suivrons la classification de Mireille Huchon qui distingue deux types principaux d'approches : « l'une qui se réclame d'une *philologie rabelaisienne*, l'autre de la *problématique du langage* » (*Rabelais grammairien*, 1981, p. 1).

L'étude *La Langue de Rabelais* (1922-1923) de Lazare Sainéan constitue un examen détaillé et une analyse très complète répondant au premier type de recherches – à savoir, les études philologiques rabelaisiennes. Ce travail est de caractère purement lexical et sert de réponse à des questions portant largement sur les rapports entre le vocabulaire de Rabelais et celui de son temps. Sainéan s'intéresse à une série d'éléments clés : les langues faisant partie des ouvrages de Rabelais, l'influence savante du latin, les mots que l'auteur a introduits dans la langue, les mots qui n'y sont pas demeurés, l'emploi des hellénismes, des provincialismes et des archaïsmes, les procédés pouvant être considérés comme personnels ou particuliers et, enfin, l'emploi des images. Une caractéristique importante de l'analyse de Sainéan réside dans ses réflexions sur les éléments linguistiques provenant de langues différentes. Selon lui, la surabondance et la richesse expressive du langage rabelaisien, telles qu'elles s'expriment dans ses « innovations linguistiques », ont contribué aux « progrès intellectuels et matériels de la nation » (II, p. 492). Il est certain que de nombreuses formes linguistiques

employées par le génie rabelaisien ont survécu à leur créateur, « témoignant ainsi de leur nécessité et légitimité » (II, p. 1). La recherche de Sainéan nous sert dans la mesure où elle nous fournit des informations sur la langue d'origine des mots rabelaisiens conservés dans la langue d'aujourd'hui.

D'un autre côté, selon Kurt Baldinger, dans son ouvrage *Études autour de Rabelais* (1990), les historiens de la langue française avaient oublié cet auteur du XVI^e siècle après l'étude menée par Sainéan. En fait, Baldinger affirme que, même si les historiens de la littérature avaient continué de s'intéresser à plusieurs aspects de l'œuvre de Rabelais, « l'étude historique du vocabulaire est restée pratiquement au niveau de 1923 » (p. 2). Vu le manque de précision des études historiques du vocabulaire rabelaisien, Kurt Baldinger centre cet ouvrage sur les études philologiques rabelaisiennes, surtout du point de vue des recherches étymologiques, de la géographie linguistique, de la chronologie (premières attestations) et de la sémantique. Cet auteur fait la critique et la louange des ouvrages portant sur la langue de Rabelais ainsi que des dictionnaires publiés jusqu'à présent. Par exemple, il indique que « [...] l'ouvrage de Sainéan sur la langue de Rabelais – aussi utile qu'il soit – est très sélectif et donne rarement des références et pratiquement jamais des références exactes [...] » (pp. 1-2) et que les indications rudimentaires *Pantagruel*, 1532, *Gargantua*, 1534 font partie des « nombreuses erreurs de datation des attestations rabelaisiennes dans le FEW » (p. 39). Nous accorderons une attention particulière aux listes de mots et d'acceptions qui, selon Baldinger, ne se trouvent « nulle part, ni chez Sainéan, ni chez Huguet, ni dans le grand glossaire de l'édition Marty-Laveaux » (tel *imposteur*) (p. 11).

L'étude sur la langue de Rabelais menée selon la méthode de la problématique du langage, nous rappelle Huchon, est « issue des recherches linguistiques modernes et des préoccupations du XX^e siècle sur la fonction du langage » (*Rabelais grammairien*, 1981, p. 1). En effet, les études menées selon cette perspective accordent une place importante au conflit direct entre la langue écrite et la langue orale et reflètent, par conséquent, certaines questions de linguistique actuelle. À bien

l'orthographe, donc d'une lecture (lisibilité) du texte. Il se justifie aussi par le rapprochement des mots de leur origine latine, ce qui constitue une négation partielle de l'évolution naturelle de la langue orale. Sensible à la complexité de ces questions, Ménager conclut en rappelant que « la tradition critique a salué en Rabelais un extraordinaire inventeur de mots, mais elle se divise sur le sens qu'il convient de donner à cette création » (p. 162).

La langue-objet a néanmoins été étudiée selon d'autres perspectives, tels le rapport entre le signifié et le signifiant, et la liberté de la langue. L'ouvrage de Floyd Gray, *Rabelais et l'écriture* (1974), porte sur la nature du langage humaniste ou libre, c'est-à-dire un langage dans lequel « il y a disproportion entre les mots et les choses qu'ils véhiculent [...] » (p. 11). Selon Gray, « les langues multiples que l'œuvre enregistre impliquent de la part de l'auteur une nécessité de tout dire, mais l'horizontalité de ces excroissances sert à en marquer les limites et, pour finir, la plénitude de l'univers rabelaisien n'est qu'une illusion de l'écriture » (*idem*). L'écriture acquiert sa liberté lorsqu'elle devient un « langage-masse » destiné à être vu ou encore à devenir un objet quasi-impénétrable dans la mesure où le sens se fait de plus en plus opaque ou, du moins, n'est plus parfaitement saisissable à travers elle. Un autre chercheur, Alfred Glauser, avec son livre *Rabelais créateur* (1966), pose également le problème du rapport des mots et des choses. Pour lui, Rabelais substitue les mots aux choses – les mots, dont la fonction est de dire le sens ou le non-sens, se représentent eux-mêmes. Selon sa théorie (inspirée du célèbre passage sur les paroles gelées), il existe des mots « gelés » qui attendent d'être « dégelés », c'est-à-dire il existe une langue infinie qui attend d'être découverte. En « dégelant » les mots, Rabelais devient créateur.

Enfin, dernière étude d'importance pour notre propos : le livre de Jean Paris qui opère une synthèse originale des deux perspectives que nous venons d'indiquer, à savoir une synthèse entre la philologie rabelaisienne et la problématique du langage. Son ouvrage *Rabelais au futur* (1970) essaie d'abord de définir le paradoxe du langage tel que, selon lui, Rabelais le concevait – « l'écriture se parlant, la parole

s'écrivant » (p. 30). Paris relève à cet effet que « dès *Pantagruel*, il est notoire que le signifiant a pour fonction d'irréaliser le signifié, et d'interdire ainsi toute réduction du langage à l'instrumentalisme » (p. 59). L'auteur consacre également une partie de son œuvre à l'analyse du vocabulaire de Rabelais. Paris fait une analyse des différents domaines qui ont fourni à cet auteur un vaste univers terminologique : l'érudition et l'expérience, les contacts avec l'Italie, la vie sociale, les faits traditionnels, et les proverbes et dictons. En outre, il insiste sur l'abondance de mots – une abondance due, en grande partie, aux néologismes rabelaisiens. Des listes de néologismes attribués à Rabelais complètent l'analyse.

Ces travaux, il me semble, donnent un aperçu des orientations des recherches passées et actuelles sur la création langagière rabelaisienne et en expliquent largement les enjeux (plus que les causes et les procédés). Ils nous sont donc d'une grande utilité dans cette mesure précise. Finalement, la méthodologie suivie dans cette analyse tentant d'expliquer les facteurs à l'œuvre dans la création rabelaisienne se rapproche plutôt des études philologiques rabelaisiennes.

III. Objectifs

C'est dans cette perspective d'appréciation de l'héritage de Rabelais que nous nous proposons ici d'étudier les mots de l'usage actuel que nous devons à cet auteur. Plus spécifiquement, nous voudrions :

1. Faire le relevé des créations lexicales faisant partie du vocabulaire actuel (c'est-à-dire que l'on retrouve de nos jours dans *Le Petit Robert*, par exemple) et dont la première attestation est attribuée à François Rabelais dans les ouvrages *Pantagruel* et *Gargantua*.
2. Établir un classement de ces créations en fonction de leur procédé de formation.

IV. Corpus et méthodologie

IV.1 L'étape de repérage

La première étape de ce travail a consisté à faire le choix des unités lexicales pertinentes. Puisqu'une étude sur la contribution de la créativité lexicale rabelaisienne à la lexicologie moderne est de trop grande étendue, nous avons limité notre recherche aux ouvrages *Pantagruel* et *Gargantua*. Nous avons consulté le cédérom du *Petit Robert* (1996) afin de dégager de façon plus rapide et systématique¹ une liste provisoire de termes dont la première attestation correspond aux dates des deux premiers livres de Rabelais. Les dates retenues et ayant servi de critère pour la consultation du cédérom sont 1532, 1534 et 1542. Les deux premières dates représentent les années de parution de *Pantagruel* et de *Gargantua* les plus acceptées par les dictionnaires ainsi que par les recherches servant de source à la constitution des entrées. La troisième date correspond à l'édition révisée des deux ouvrages, après l'élimination ou la modification de certains passages risquant d'offenser les détenteurs du pouvoir de l'époque (par exemple, la Sorbonne). L'année 1542 est également fournie par les dictionnaires comme la date de la première attestation de certains mots rabelaisiens. Le nombre de mots obtenus au moyen de cette méthode de repérage est distribué de la manière suivante : la consultation de la date 1532 sur cédérom donne au total 145 termes, celle de 1534 donne au total 167 termes et celle de 1542 donne au total 89 termes. Nous fournissons une annexe contenant la liste exhaustive de tous les vocables retrouvés au moyen du cédérom à la fin de ce travail (voir p. 147).

Il est important de mentionner que nous supposerons la date de la première attestation établie et que nous nous contenterons de renvoyer à de grands ouvrages lexicographiques. Un travail détaillé de recherche concernant l'exactitude de cette datation devrait éventuellement être entrepris. Mais un tel travail serait différent de

¹ La consultation du cédérom à partir d'une date en particulier offre des avantages énormes comparativement à la recherche page par page d'un dictionnaire, puisqu'elle permet une économie de temps et qu'elle évite le risque d'omission de termes.

celui que nous entendons mener : notre but n'est pas d'établir de façon certaine que tel ou tel mot a été créé par Rabelais (il est possible que certains mots apparaissent avant lui et que les grands dictionnaires étymologiques aient ignoré ces apparitions). D'un point de vue méthodologique, nous supposerons que Rabelais systématise l'usage de ces mots, au point de s'imposer comme leur créateur.

Étant donné les imperfections de notre méthode de repérage (ex. : possibilité d'attestations dans d'autres ouvrages ou d'autres auteurs), nous avons procédé à la validation du corpus ainsi obtenu. Pour ce faire, de grands dictionnaires, tels *Le Trésor de la langue française (TLF)*, le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (Huguet), le *Dictionnaire historique de la langue française (RH)* et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW)* ont été consultés dans l'intention de déterminer quels mots sont attribués à François Rabelais et dans quels livres ils sont employés.

Ces grands dictionnaires fournissent d'importants renseignements étymologiques et historiques sur les sens de chaque terme – renseignements qui nous ont permis de faire le classement approprié des contributions lexicales rabelaisiennes. Cependant, cette première démarche a présenté quelques difficultés dont nous discutons dans la prochaine section.

IV.2 Difficultés concernant l'étape de repérage : Les éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua* parues du vivant de Rabelais

Les difficultés rencontrées lors de l'étape de repérage concernent surtout les éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua*. La problématique des éditions est basée sur des doutes existant à propos de la première date de parution des deux premiers livres rabelaisiens. Malgré cette incertitude, on attribue à *Pantagruel* la date de 1532. Les dictionnaires, en général, nous fournissent les dates suivantes pour cet ouvrage : 1532, 1534 et 1542. Les deux dernières correspondent à deux autres éditions du livre. Cela soulève une question sur l'emploi des vocables dans l'édition originale.

Selon Mireille Huchon, dans son étude *Rabelais Grammairien*², les éditions de *Pantagruel* ci-dessous ont paru du vivant de Rabelais :

1. 1532 ? Lyon, Claude Nourry
2. Date ? Paris, Jean Longis
3. 1533 Poitiers, De Marnef, copiée de l'édition de Longis
4. Date ? Édition copiée de celle de Longis
5. Date ? —
6. Date ? Paris
7. 1533 Lyon, François Juste
8. 1534 Lyon, François Juste
9. 1535 Lyon, Pierre de Saincte-Lucie
10. 1537 Lyon, François Juste
11. 1537 —³
12. 1538 —
13. 1542 Lyon, François Juste
14. 1542 Lyon, E. Dolet
15. 1542 —
16. 1547 Valence, Claude La Ville
17. Date ? Lyon, De Tours
18. 1553 —

En ce qui concerne la parution de *Gargantua*, il existe des conflits et des doutes entre les dates 1534 et 1535. Les dictionnaires nous fournissent les dates suivantes pour les éditions du livre : 1534, 1535, 1542 et 1547. Tout comme dans le cas de *Pantagruel*, on peut se demander si les mots que nous avons choisis font partie de la première édition de *Gargantua*. Voici quelques éditions de *Gargantua* selon Mireille Huchon⁴ :

² « Rabelais grammairien », *Études rabelaisiennes* (1981), tome XVI, p. 79. La consultation du chapitre III de cette étude, dans laquelle Mireille Huchon fait une étude approfondie de la question, nous a fourni des renseignements intéressants sur les éditions rabelaisiennes.

³ Cependant, dans l'édition faite par Huchon des *Oeuvres complètes* de Rabelais (Notice sur la langue de Rabelais, p. XXXVIII), elle signale l'existence d'une édition datant de 1537 de Denis de Harsy.

⁴ « Rabelais grammairien », *Études rabelaisiennes* (1981), tome XVI, p. 106.

1. Date ? [1534 ou 1535] Lyon, François Juste
2. 1535 Lyon, François Juste
3. 1537 Lyon, François Juste
4. 1537 —
5. 1542 Lyon, François Juste
6. 1542 Lyon, E. Dolet
7. 1542 —
8. 1547 Valence, La Ville
9. Date ? Lyon, De Tours
10. 1553 —

Toutes les éditions de *Pantagruel* et de *Gargantua* adoptent une édition antérieure qui sert de base à la réalisation de la nouvelle version. Les changements d'une édition à l'autre concernent l'orthographe, le choix du vocabulaire, la ponctuation, le contenu de certains passages ayant été censurés, etc. En effet, plusieurs éditions des deux premiers livres rabelaisiens servent de référence aux dictionnaires examinés (par exemple, les citations du *TLF* renvoient aux éditions de Saulnier, Marty-Laveaux, Lefranc, etc.). Les dates signalées sont donc le résultat de la consultation d'une édition en particulier. C'est pourquoi les datations utilisées dans le repérage initial du corpus (1532, 1534 et 1542) ne coïncident nécessairement pas avec les dates fournies par les ouvrages lexicographiques. Afin d'éviter des problèmes supplémentaires nous avons utilisé dans nos citations l'édition de Mireille Huchon, RABELAIS, *Œuvres complètes*, parue chez Gallimard en 1994⁵.

IV.3 Le choix des mots étudiés

1. Après la vérification de tous les termes dans les dictionnaires, nous avons choisi les mots d'origine rabelaisienne répondant à nos critères de sélection.

⁵ Plus spécifiquement, Mireille Huchon fait son édition à partir de celle de 1542 : « [...] les éditions Juste de 1542 de *Pantagruel* et de *Gargantua*, considérées comme les éditions définitives et ici suivies. » (RABELAIS, *Œuvres complètes*, Notice sur la langue de Rabelais, p. XXXVIII).

2. Voici les démarches suivies dans les choix des termes faisant partie de notre corpus :

- a. Éliminer les mots attribués à d'autres auteurs ainsi que les vocables apparaissant dans d'autres livres rabelaisiens (la *Pantagrueline prognostication* et l'*Almanach pour 1535* par exemple), mais conserver les néologismes lexicaux et les néologismes sémantiques attestés pour la première fois dans *Pantagruel* et dans *Gargantua*.
- b. Éliminer les mots pour lesquels nous n'avons pas trouvé de référence précise dans les livres de Rabelais malgré le fait que les grands dictionnaires, tels le *Trésor de la langue française* et le *FEW*, fournissent une citation rabelaisienne tirée d'une source indirecte. Cette ambiguïté découle du fait qu'un dictionnaire peut donner comme référence la citation d'un autre ouvrage lexicographique et non pas un extrait de texte tiré directement de l'œuvre rabelaisienne (« RABELAIS d'après BLOCH ET WARTBURG » – dans le cas de *graisseux* par exemple) : *délégué*, *graisseux*.
- c. Éliminer les mots d'origine incertaine afin d'éviter des problèmes supplémentaires : *badigoince*, *baragouin*, *coquecigrue*, *bredouille*.
- d. Éliminer les contributions rabelaisiennes d'ordre exclusivement orthographique : *alchimiste*, *archidiacre*, *brahmane*, *berne*, *braguette*, *carbonade*, *cotylédon*, *couscous*, *ergoter*, *escarpin*, *foulque*, *gymnaste*, *hippodrome*, *jaquemart*, *larigot*, *mourre*, *mousseron*, *omoplate*, *sagittal*, *union*, *zibeline*.
- e. Éliminer les termes rabelaisiens produits au moyen d'autres procédés de formation lexicale mineurs :
 1. *diantre* (emploi interjectif) 1534 « Déformation par euphémisme de *diable* » (*TLF*, VII, 159).
 2. *fanfreluche* Subst. fém. 1535 « Altération expressive de l'ancien moyen français *fanfelue* « bagatelle » (*TLF*, VIII, 645).
 3. *marmonner* Verbe trans. 1534 « De l'onomatopée *marm-*, qui exprime le murmure » (*TLF*, XI, 412).

IV.4 L'étape de classement des apports lexicaux de Rabelais selon les procédés de formation

Une fois établie la liste définitive des vocables, la deuxième étape de ce travail a consisté à tenter d'expliquer les méthodes ou les techniques de production et/ou systématisation lexicale à l'œuvre dans *Pantagruel* et dans *Gargantua* de François Rabelais. Dans cette partie, nous avons eu recours à la linguistique historique, à la linguistique dérivationnelle, à la morphologie et aux branches de la linguistique qui permettent de rendre compte des différents moyens de créativité lexicale.

Il est certain que, durant la Renaissance, les méthodes ou techniques donnant lieu au néologisme lexical sont variées. Par exemple, Mireille Huchon isole les modèles suivants dans *Le Français de la Renaissance* (1988) : « laisser le mot tel quel [en parlant d'un vocable n'ayant pas de correspondant en français] et en fournir l'équivalent par périphrase [ou] le franciser par assimilation aux normes phonétiques et morphologiques », emprunts aux langues anciennes et latinisation du vocabulaire français, emprunts aux dialectes, emprunts aux langues vivantes, la dérivation impropre, la suffixation, la préfixation et la composition (pp. 66-82). Nous tenterons de voir si les moyens de créativité lexicale employés par Rabelais correspondent à ceux qui caractérisent l'époque de la Renaissance, c'est-à-dire il nous semble essentiel d'essayer de mettre cette création en relation avec les phénomènes qui lui sont contemporains. Dans cette perspective, le travail examine trois (3) méthodes principales de production lexicale dans les deux premiers livres de l'auteur : l'emprunt, la dérivation et la composition.

IV.5 Structure et présentation du corpus

Après une introduction expliquant le moyen de créativité lexicale en question, les termes sont présentés de la manière suivante :

1. Mot suivi de la catégorie grammaticale, du genre employé chez Rabelais et de la date d'attestation.

2. Définition du mot selon le *TLF* et le *PR*. Nous tenons compte du sens rabelaisien, alors que les autres sens apparaissent expliqués (si nécessaire) dans le commentaire. Quand le sens rabelaisien ne nous est pas parvenu, nous fournissons toutes les acceptations données par ces deux ouvrages.
3. Référence chez Rabelais tirée de l'édition de Mireille Huchon.
4. Étymologie du terme selon le *TLF* et le *PR*.
5. Commentaire : Nos commentaires sont basés principalement sur les informations du *RH*, mais ils contiennent également des renseignements du *TLF*, du *PR*, du *FEW*, du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* (Godefroy), du *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (Huguet) et du *Dictionnaire universel* (Furetière).

V. Structure des composantes de l'étude

Nous proposons au lecteur les résultats de notre recherche lexicologique basés sur les trois moyens principaux de créativité lexicale : l'emprunt, la dérivation et la composition (133 mots au total). Lors de notre lecture de *Pantagruel* et de *Gargantua*, nous avons remarqué une nette dominance des termes créés au moyen soit de la dérivation, soit de l'emprunt. La composition occupe une place moins importante dans l'ensemble des deux livres, mais néanmoins significative. Étant donné la complexité de la langue de Rabelais, ceci ne constitue qu'un échantillon de l'énorme contribution lexicale rabelaisienne au français actuel.

Dans notre travail, le premier chapitre consacré aux emprunts rabelaisiens est divisé en plusieurs sections. D'abord, nous traitons des langues anciennes qui ont laissé des traces considérables dans le français : le latin (43 mots) et le grec (7 mots). Ensuite, nous nous attardons à l'influence de la langue italienne (10 vocables), particulièrement influente au XVI^e siècle. Nous nous intéressons par la suite à l'espagnol (2 mots) et à l'hébreu (1 terme). En dernier lieu, nous discutons des mots du terroir issus des parlers de France (11 vocables).

La dérivation est le deuxième moyen de créativité lexicale à retenir notre attention. Le nombre de dérivés utilisés par Rabelais est impressionnant. L'auteur dérive et crée des vocables tantôt pratiques et utiles, tantôt imprononçables et destinés à être lus. Mais, ce sont les premiers qui sont restés dans la langue. Le résultat de notre recherche révèle que la langue française actuelle dispose d'un héritage important de dérivés rabelaisiens. Dans ce deuxième chapitre, le lecteur découvrira des néologismes conçus par préfixation, par suffixation ou par l'ajout de particules (48 mots).

Malgré son emploi constant, la composition est moins productive que l'emprunt et la dérivation dans les deux premiers livres de l'auteur. Le caractère burlesque de beaucoup de mots composés a sans doute empêché la langue de les conserver dans l'usage. La langue a retenu ceux qui se rapprochent le plus de la réalité quotidienne – par exemple, dans les domaines de l'habillement, de la cuisine, du jeu, etc. Nous tentons de rendre compte de ce phénomène dans le troisième chapitre (11 termes).

Finalement, afin de souligner l'importance de l'apport de Rabelais au lexique actuel, nous proposons en conclusion une synthèse des résultats de notre étude en faisant un survol des points les plus importants du travail.

CHAPITRE I : LES EMPRUNTS

I. LE LATIN

I.1 Introduction

Ferdinand Brunot nous rappelle dans son *Histoire de la langue française* (1967) que « dès le XIV^e, mais surtout au XV^e siècle [...], le français était entré dans une nouvelle voie, et avait commencé à subir profondément l'influence du latin » (II, p. 1). Il est donc essentiel de considérer le rapport entre ces deux langues afin de comprendre l'évolution de la langue française, ainsi que la place accordée à l'influence latine – si importante à l'époque. De fait, selon Brunot, le latin jouissait toujours d'un statut supérieur, surtout dans les domaines littéraire et scientifique, alors que le français était encore considéré comme une langue inférieure (*idem*). L'opinion des écrivains de l'époque est pourtant partagée. Il n'est pas rare de retrouver la latinisation aussi bien chez les défenseurs de cette pratique que chez ceux qui la critiquent. Mireille Huchon, dans *Le Français de la Renaissance* (1988), fait remarquer que « du XIV^e au XVI^e siècle, ont été introduits près des trois cinquièmes des latinismes de la langue française actuelle » (p. 69). Toutefois, selon Brunot :

[...] au XVI^e siècle, l'idée de cette hiérarchie des langues se déracine un peu partout; des hommes supérieurs paraissent qui, sans nier la suprématie du latin, dont le culte au contraire se renouvelle et se réchauffe, veulent, pour diverses raisons, politiques, sociales, religieuses, scientifiques, tirer leur « vulgaire » de l'obscurité et, comme dit l'un d'eux, le « magnifier ». (II, p. 1)

L'emprunt aux langues anciennes, telles le latin et le grec, est non seulement bien présent au XVI^e siècle, mais il est aussi accepté par de grands défenseurs de la langue maternelle. Joachim Du Bellay, dans sa *Défense et illustration de la langue*

française, favorise l'emprunt comme moyen d'enrichissement du français de l'époque, car celui-ci était encore « modeste » au niveau du vocabulaire. En effet, il affirme qu'il est « grandement louable » d' « emprunter d'une langue estrangere les sentences et les mots, et les approprier à la sienne [...] » (p. 25). De plus, selon Du Bellay, l'imitation des langues anciennes est une pratique respectable :

Se compose doncq'celuy qui voudra enrichir sa langue, à l'imitation des meilleurs auteurs grecs et latins; et à toutes leurs grandes vertus, comme à un certain but, dirige la pointe de son stile ; car il n'y a point de doute, que la plus grand'part de l'artifice ne soit contenue en l'imitation : et tout ainsi que ce fut le plus louable aux anciens d'inventer, aussi est-ce le plus utile de bien imiter, mesme à ceux dont la langue n'est encore bien copieuse et riche. (p. 22)

L'imitation d'une langue savante aurait comme conséquence l'amélioration – voire une certaine indépendance linguistique – du français, puisque une langue ancienne lui servirait de source de mots et d'expressions nouvelles. C'est pourquoi il préconise l'emprunt ainsi que l'invention de nouveaux vocables.

Dans tout ce mouvement littéraire et linguistique, quelle place occupe François Rabelais? Rabelais, étant moine et médecin, n'échappe pas à la pratique de la latinisation, même si ses géants sont les porte-parole de la langue maternelle française. Les personnages de François Rabelais constituent une critique non seulement politique mais également sociale de l'emploi de la latinisation. L'épisode de l'écolier limousin est l'une des parodies les plus remarquables de cette pratique, parodie qui curieusement enrichit énormément la langue française. Dans *Le Français de la Renaissance* (1988), Mireille Huchon remarque cette contribution en portant un regard particulier sur l'étude de Gougenheim, *La relatinisation du vocabulaire français* (1959). Huchon constate que, selon ce dernier, « dix-huit des latinismes de l'écolier limousin font partie de la langue française moderne » (p. 70), à savoir : *académie, capter, crépuscule, déambuler, féminin, méritoire, nocturne, origine, pécune, pénurie, révérer, sexe, vénérer*; et, en ce qui concerne notre recherche, la première attestation des mots suivants date de Rabelais : *célèbre, génie, horaire, indigène, patriotique*. Et ce n'est qu'un seul épisode de l'œuvre

rabelaisienne! La totalité des œuvres de Rabelais présente dans ses pages une remarquable influence latine, reflet de l'élite savante du XVI^e siècle.

En effet, l'étude de Lazare Sainéan dans ses deux volumes de *La Langue de Rabelais* (1922-1923) porte notre attention sur cet « envahissement du latinisme » (II, p. 64) contenu dans le langage de l'écolier limousin et celui de l'auteur. Pour Sainéan, l'emploi du latinisme rabelaisien est démesuré, « mais il est à tel point inhérent à tout progrès linguistique que plusieurs des termes employés par l'Écolier [...] font aujourd'hui définitivement partie de la langue » (*idem*). Cet auteur et médecin du XVI^e siècle imite les écrivains de l'époque en recherchant le latinisme « pour donner plus de solennité à ses récits ou plus de relief aux idées qui lui sont chères » (II, p. 76). Cependant, le nombre de mots conservés dans la langue est restreint par les efforts de « purification » du français. Malgré ce fait, l'influence rabelaisienne est l'une des plus déterminantes, car sa contribution lexicale latinisante touche à la nomenclature de l'histoire naturelle, de la médecine, du droit, du sport, de la littérature et du vocabulaire général. L'étude de Sainéan expose le Rabelais créateur qui nous a attiré vers ce monde fantastique de géants défenseurs du français. C'est pourquoi l'ouvrage *La Langue de Rabelais* nous a été d'une grande utilité dans notre recherche et nous tenons compte de son point de vue dans notre étude.

Dans les pages qui suivent, nous proposons les résultats de notre travail sur l'influence de la langue latine et la contribution de Rabelais à l'enrichissement de la langue française. Cette partie de l'étude comporte un total de quarante-trois (43) mots d'origine latine qui, selon nos sources d'information, sont attestés pour la première fois dans *Pantagruel* et dans *Gargantua*, dans les éditions de 1532, 1534 et 1542. Nous avons observé cinq formes différentes de néologismes dans cette première partie, à savoir : la francisation ou « l'action de donner une forme française, un caractère français à un mot ou à un nom étranger » (*PR*, p. 968), l'emprunt direct d'un terme à la langue d'origine (dans ce cas-ci le latin), le néologisme sémantique ou « l'acception nouvelle donnée à certains mots (extension ou usage métaphorique, soit résultat d'une latinisation ou d'un emprunt à l'étranger,

soit d'une réflexion sur les concepts) » (selon Mireille Huchon dans *Le Français de la Renaissance*, p. 67), l'emprunt au latin d'un terme d'origine grecque et l'emploi de certains termes dans des locutions rabelaisiennes.

Afin de simplifier la consultation du corpus, voici un tableau de référence :

Francisation et évolution du mot	<i>abstracteur, auriculaire, blatte, célèbre, contracte, cursif, cuticule, élaborer, étrusque, excrément, excrétion, exulcérer, factice, frugal, génie, germanique, horaire, imposteur, incommode, indigène, intempérie, linéament, lucifuge, luter, pampre</i> (évolution de l'ancien français <i>pampe</i>), <i>spiral, strié</i> (participe passé), <i>tergiverser, turbine</i> .
Emprunt direct	<i>factum, lacryma-christi</i> (expression latine), <i>lupanar</i> (avec pluriel en -es).
Néologisme sém.	<i>munition, recenser</i> .
Latin-grec	<i>athlétique, encyclopédie, homonymie, iambe, périnée, philologue, utopie</i> .
Locutions chez Rabelais	[<i>doigt</i>] <i>médical</i> (<i>digitus medicus</i> ou <i>digitus medicinalis</i>), <i>spinal</i> (<i>mouelle spinale</i>).

Finalement, rappelons que les résultats de l'étude de ces mots sont présentés de la manière suivante : chaque article comprend le terme, les définitions du *Trésor de la langue française* et du *Petit Robert*, la citation directe du texte contenant le mot dans *Pantagruel* ou dans *Gargantua*, l'étymologie du vocable, un commentaire basé sur les informations fournies par le *RH* et par quelques autres ouvrages lexicographiques, ainsi que des observations personnelles à propos du mot.

I.2 Étude linguistique des mots d'origine latine

abstracteur Subst. masc. 1532

- « *Abstracteur de quintessence ALCHIM., vx lang.* Alchimiste qui extrait la 5^e essence ou partie subtile d'un corps (avec allusion à Rabelais, chez qui le sens propre était encore sensible sous l'emploi figuratif) » (*TLF*, I, pp. 263-264).

« Alchimiste qui extrayait la partie la plus subtile d'un corps » (*PR*, p. 10).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (titre, p. 209) : *Pantagruel, Roy des Dipsodes, restitué à son naturel, avec ses faictz et prouesses espoventables : Composez par feu M. Alcofribas abstracteur de quinte essence.*

Gargantua (titre, p. 1) : La vie treshorifique du grand Gargantua, Pere de Pantagruel Jadis composee par M. Alcofribas **abstracteur** de quinte essence.

- *Étym.* « Dérivé de *abstraction*; suff. : *-eur*; ou bien emprunté au latin médiéval *abstractor* » (*TLF*). « Bas latin *abstractor* « qui sépare » Abstracteur de Quintessence » (*PR*).

Le *Robert historique de la langue française* (*RH*, p. 7) indique que le terme *abstracteur* est un emprunt au latin médiéval *abstractor*, de *abstractus*. Il précise que le mot ne s'emploie pratiquement que dans *abstracteur de quintessence* pour désigner un alchimiste ou bien quelqu'un « qui se plaît aux abstractions subtiles ». Selon le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* de Huguet (I, p. 23), Rabelais emploie le vocable au sens de « celui qui extrait la partie la plus subtile d'une substance ». L'origine de ce terme semble poser un problème particulier, car les dictionnaires consultés fournissent deux étymologies différentes : mot « dérivé de *abstraction* » ou issu du « latin *abstractor* ». Nous avons décidé de placer *abstracteur* parmi les emprunts à la langue latine parce que le *PR* (p. 10) et le *RH* semblent accorder plus d'importance à la théorie de l'emprunt qu'à celle de la dérivation. D'ailleurs, malgré le fait que le *TLF* mentionne en premier la théorie de la dérivation, ce dictionnaire fournit également celle de l'emprunt au latin (I, p. 264).

athlétique Adj. 1534

- « *SPORTS* Adj. Relatif à l'athlète, à sa nature, à son activité » (*TLF*, III, pp. 790-791).

« Qui a rapport aux athlètes » (*PR*, p. 145).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXVIII, p. 82) : Or laissons les là, et retournons à nostre bon Gargantua qui est à Paris bien instant à l'estude de bonnes lettres et exercitations **athletiques** [...].

- *Étym.* « Emprunté au latin *athleticus*, adjectif (lui-même emprunté au grec ἀθλητικός) » (*TLF*). « Latin *athleticus*, d'origine grecque » (*PR*).

La forme *athlétique* est empruntée depuis 1534 au latin *athleticus*, lui-même emprunté au grec *athletikos*, avec le sens « relatif aux athlètes » (*RH*, p. 135).

Le *Robert historique* précise que le sens moderne de « fort et musclé » n'est attesté que depuis 1818 (Nodier dans le *TLF*). Le *TLF* (III, p. 791) attribue également le mot à Rabelais au sens de « qui est propre à l'athlète » qui nous semble plus approprié, puisqu'il s'agit, dans le passage de *Gargantua*, d'opposer les activités du corps à celles de l'esprit.

auriculaire Adj. 1532

- « Le plus petit des cinq doigts de la main, celui qui peut s'introduire facilement dans le conduit de l'oreille [...] *Emploi adj., rare. Le doigt auriculaire* » (*TLF*, III, p. 943).

« MOD. L'*auriculaire* : le petit doigt de la main (sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille » (*PR*, p. 158).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XIX, p. 288) : À quoy Panurge soubdain mist le poule de la main dextre soubz les mandibules et le doigt **auriculaire** d'icelle en la boucle de la gauche [...].

- *Étym.* « Emprunté au latin *auricularius*, médecine « qui a rapport à l'oreille » [...] (*TLF*). « Bas latin *auricularius*, de *auricula* → oreille » (*PR*).

Le *RH* (p. 144) indique que l'image du doigt assez petit pour être mis dans l'oreille existait déjà en latin, mais que l'emploi comme substantif (*l'auriculaire*) pour désigner le plus petit des cinq doigts de la main est

beaucoup plus récent (1866). Cet usage a rapidement supplanté l'emploi adjectival dans ce sens, le syntagme *doigt auriculaire* (utilisé par Rabelais dans *Pantagruel*) étant qualifié de « rare » par le *TLF* (III, p. 943).

blatte Subst. fém. 1534

- « Insecte orthoptère nocturne, à corps allongé et aplati, de couleur brune, à odeur fétide » (*TLF*, IV, p. 576).

« Insecte aux ailes épaisses et aux longues antennes (*dictyoptères*), dont plusieurs espèces fréquentent les endroits habités » (*PR*, p. 230).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (I, p. 11) : Les ratz et **blattes** ou (affin que je ne mente) aultres malignes bestes [...].
- *Étym.* « Du latin *blatta* « id. » (*TLF*). « Latin *blatta* » (*PR*).

Le *FEW* (I, p. 404) attribue le mot à Rabelais. Le *RH* (p. 230) indique que *blatte* est issu du latin *blatta*. Selon le *RH*, le terme latin désigne une variété d'insectes « fuyant la lumière et rongeant les étoffes et les livres, tels la teigne, la mite, le cancrelat et le sphinx tête-de-mort ». Il serait difficile de savoir exactement quel insecte est évoqué par Rabelais dans le passage de *Gargantua* parce que, d'après ce dictionnaire, jusqu'au XVII^e siècle, le terme est appliqué en français au cafard, à la mite et à d'autres insectes. En fait, il rajoute que c'est à partir du XVII^e siècle que *blatte* s'emploie comme nom générique du cafard.

célèbre Adj. 1532

- « [En parlant d'une personne ou d'une chose] Dont le nom est très connu, dont la réputation est bien établie » (*TLF*, V, p. 358).

« (1636) Mod. Très connu » (*PR*, p. 325).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (VI, p. 232) : L'escholier luy respondit. « De l'alme inclyte et **cèlebre** academie, que l'on vocite Lutece.
- *Étym.* « Emprunté du latin classique *celeber*, *-bris* attesté au sens de « fréquenté par une foule nombreuse », « une grande foule (en parlant d'une fête) », « connu, vanté » (*TLF*). « Latin *celeber* » (*PR*).

Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 10, p. 1258), *célèbre* est attesté pour la première fois en français dans *Pantagruel*. Le *RH* (p. 371) et le *TLF* (V, p. 358) indiquent que le mot latin s'employait à propos des jours de fête religieuse attirant une grande foule. Selon le *RH*, la raison pour laquelle ce terme a développé le sens de « fameux, vanté, illustre » réside dans certains usages du verbe latin, tels « *celebrare sacra, celebrare aliquid, aliquem* ». Le sens moderne « dont le nom est partout vanté » (*TLF* et *RH*) ou « très connu » (*PR*, p. 325) est attesté par Rabelais en 1532. Cependant, il faut attendre jusqu'à 1636 pour que cette acception entre définitivement dans l'usage (*RH* et *PR*). D'après Huchon, Rabelais emploie le mot également en 1546 dans le sens « avec pompe, somptueux » (RABELAIS, *Oeuvres complètes, Tiers Livre* (XLVIII, p. 500) pour la première fois. Cette dernière acception dans le *Tiers Livre* de Rabelais est également mentionnée par le *TLF*, le *FEW* (II, p. 573) et Huguet (II, p. 142). Néanmoins, le sens de « solennel, éclatant », « somptueux » est qualifié de « vieux » par les dictionnaires.

contracte Adj. 1532

- « GRAMM. Où il y a contraction » (*TLF*, VI, p. 58).
- « GRAMM. Qui renferme une contraction » (*PR*, p. 457).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XIX, p. 287) : [...] et de la langue **contracte** dedans la bouche fredonnoyt joyeusement [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *contractus*, participe passé de *contrahere* « resserrer, contracter » (*TLF*). « *Contract* 1680; h. 1532; latin *contractus* » (*PR*).

Le *FEW* (II, p. 1119) et le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Godefroy (II, p. 268) indiquent que Rabelais emploie l'adjectif en 1546, c'est-à-dire dans le *Tiers Livre*. Chez Huguet (II, p. 486), nous trouvons deux références rabelaisiennes. La première se trouve dans *Pantagruel* (voir citation ci-dessus) et la deuxième est attestée, comme nous l'avons déjà mentionné, dans le *Tiers Livre* (chapitre 51, *jointures contractes*). Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel*, XIX, p. 287) et

le *TLF* (VI, p. 58), Rabelais utilise le mot *contracte* au sens de « contracté » (*langue contractée*) et non pas au sens actuel de « où il y a contraction », acceptation datant de 1680 d'après le *PR* (p. 457) et le *TLF*.

cursif Adj. 1532 (Sous la graphie *coursives*)

- « [En parlant d'une écriture] Courante et rapide » (*TLF*, VI, p. 636). « Qui est tracé à main courante » (*PR*, p. 527).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XII, p. 259) : [...] sinon vrayement qu'on scacrifiast les pompetes au moret fraichement esmoulu de lettres versalles ou **coursives** [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin médiéval *cursivus* de même sens ca 1450 dans LATHAM; dérivé de *cursum* » (*TLF*). « Latin médiéval *cursivus*, de *curere* « courir » (*PR*).

Le terme est emprunté au latin médiéval *cursivus* « écriture tracée à main courante » (*RH*, p. 545 et *TLF*, VI, p. 636). Rabelais emploie d'abord la graphie *coursives* comme adjectif pour désigner une « écriture courante et rapide » (*RH*). En 1797, l'adjectif est substantivé au féminin selon le *RH*, le *TLF* et le *FEW* (II, 9, p. 1580). Il est intéressant également de remarquer que *cursif* a conservé jusqu'à présent le sens utilisé dans *Pantagruel*.

cuticule Subst. fém. 1532 (*TLF*) ou 1534 (*PR*)

- « ANAT. Petite membrane très mince, constituée d'une alternance de couches de chitine associée ou non à des protéines; mince couche de peau » (*TLF*, VI, p. 638). « ANAT. Couche très mince de peau, membrane ou pellicule qui recouvre une structure anatomique » (*PR*, p. 527).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 234) : L'escolier respondit. « Seignor missayre, mon genie n'est point apte nate à ce que dict ce flagitiose nebulon, pour escorier la **cuticule** de nostre vernacule Gallicque [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin impérial *cuticula* « petite peau » (*TLF*). « Latin *cuticula* « petite peau » (*PR*).

Le *RH* (p. 545) explique que le radical de *cutis* a produit les termes didactiques *cuticole* (adj., XX^e siècle) et *cutine* (n.f. 1878). La forme *cuticule* employée chez Rabelais est empruntée au latin *cuticula* « petite peau », diminutif de *cutis*, en 1532 (*RH* et *TLF*, VI, p. 638) ou en 1534 (*PR*, p. 527 et *FEW*, II, 1, p. 1598) au sens fourni par les dictionnaires de « petite membrane très mince ». Dans son édition de *Pantagruel*, Mireille Huchon suit la même ligne de pensée en lui attribuant celui de « pellicule ». Il faut néanmoins remarquer que Rabelais emploie *cuticule* au figuratif, « latinisme par plaisanterie », selon le Huguet (II, p. 690).

élaborer Verbe trans. 1534 (Rabelais l'emploie comme participe passé et adjectif : *élabouré*)

- *élaboré, ée* : « Qui résulte d'un long travail » (*TLF*, VII, p. 809). « Préparer mûrement, par un lent travail de l'esprit [...]. P.p. adj. Une *cuisine elaborée* → recherché, sophistiqué » (*PR*, p. 727).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (Prologue, pp. 6-7) : [...] pource que la mouelle est aliment *élabouré* à perfection de nature, comme dict Galen.
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *elaborare* « travailler avec soin, s'appliquer; perfectionner » (*TLF*). « Au participe passé *élabouré* 1534; latin *elaborare*, de *labor* « travail » (*PR*).

Ce mot apparaît d'abord au participe passé chez Rabelais dans *Gargantua* (Sainéan, II, p. 72). Selon le *RH* (p. 668), l'infinitif *élaborer* apparaît avant 1650, mais le terme est encore utilisé au XVIII^e siècle sous la forme *élabourer*. En fait, chez Furetière (I), l'on trouve seulement la forme *élabourer* qui, selon cet ouvrage, « est peu en usage, si ce n'est au participe ». Le *RH* fournit deux sens principaux du verbe : « façonner par un long travail » et, par extension, « préparer par un lent travail de l'esprit ».

encyclopédie Subst. fém. 1532

- « *Rare.* Ensemble de toutes les connaissances embrassées par l'esprit humain » (*TLF*, VII, pp. 1056-1057).
- « *vx.* Ensemble de toutes les connaissances » (*PR*, p. 757).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XX, p. 290) : En quoy je vous puisse asseurer qu'il m'a ouvert le vray puys et abisme de **Encyclopedie** [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin de la Renaissance *encyclopaedia* [...] formé du grec ἐγκυκλοπαιδεία, mauvaise lecture d'un manuscrit, pour ἐγκύκλιος παιδεία proprement « ensemble des sciences qui constituent une éducation complète [...] » (*TLF*). « Latin érudit *encyclopaedia* 1508; du grec *egkuklios paideia* « instruction embrassant tout le cycle du savoir » (*PR*).

Le grec est à l'origine de la forme latine empruntée par Rabelais. C'est pourquoi, le *FEW* (III, p. 227) et Sainéan (II, p. 58) préfèrent affirmer que le mot *encyclopédie* est issu du grec, alors que le *TLF* (VII, p. 1057), le *PR* (p. 757) et le *RH* (p. 689) signalent que le latin est à l'origine du terme – sans cependant négliger l'importance de l'influence grecque sur le vocable latin. D'après Sainéan, on trouve chez Rabelais la première attestation de la forme francisée du mot. Le *RH* indique que, pendant les XVI^e et XVII^e siècles, *encyclopédie* a deux acceptations : « des manuels et des traités » et « l'ensemble des connaissances ». Selon le *FEW*, Rabelais utilise le terme au sens d'« ensemble complet des connaissances ». Le mot désigne par la suite « un ouvrage où l'on traite de connaissances à intention universelle » (*RH*). Selon le *RH*, ce sens est répandu au XVIII^e siècle par le projet de Diderot et d'Alembert, « plus ou moins d'après l'anglais *Cyclopaedia*, titre de l'ouvrage de Chambers qui est à l'origine de l'*Encyclopédie* ». Le sens *usuel* du terme décrit par le *TLF* (VII, p. 1056) est celui d'« ouvrage qui fait le tour de toutes les connaissances humaines ou de tout un domaine de ces connaissances et les expose selon un ordre alphabétique ».

étrusque Adj. 1534 (Sous la forme *ethrusques*)

- « *HIST. ANC.* (Celui, celle, ce) qui est d'Étrurie, région de l'Italie ancienne correspondant à peu près à la Toscane actuelle; qui y habite; qui est propre à l'Étrurie, à ses habitants » (*TLF*, VIII, pp. 304-305).
- « De l'Étrurie, région de l'Italie ancienne, située entre l'Arno et le Tibre » (*PR*, p. 838).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (I, p. 10) : Icelluy ouvrans en certain lieu signé au dessus d'un gobelet, à l'entour duquel estoit escript en lettres **Etrusques**, *Hic bibitur*, trouverent neuf flacons en tel ordre qu'on assiet les quilles en Guascoigne.
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *Etruscus* de même sens » (*TLF*). « 1803; *éthrusque* 1534; latin *Etruscus* » (*PR*).

Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 10, p. 1068) et le *RH* (p. 744), le mot est attesté pour la première fois chez Rabelais, sous la forme *ethrusques*. La graphie *étrusque* apparaît vers 1800 (*RH*), plus spécifiquement en 1803 (*PR*, p. 838). Le *RH* et le *TLF* (VIII, p. 305) expliquent qu'en 1838 le terme désigne la langue des *Étrusques*.

excrément Subst. masc. 1534 (Sous la graphie *excremens*)

- « *Vx.* Matière solide ou liquide excrétée du corps de l'homme ou des animaux par évacuation naturelle. *Spéc. usuel.* Les matières fécales de l'homme ou des animaux » (*TLF*, VIII, p. 414).
 - « 1. *vx* Matière solide (matières fécales) ou fluide (mucus nasal, sueur, urine) évacuée du corps de l'homme ou des animaux par les voies naturelles. 2. MOD. Les matières fécales » (*PR*, p. 854).
 - RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXIII, p. 67) : Ceste heure ainsi employée, la digestion parachevée, se purgoit des **excremens** naturelz [...].
- Gargantua* (XLI, p. 113) : Il se fault premier escurer l'estomach des superflitez et **excremens**.

- *Étym.* « Emprunté au latin impérial *excrementum* « criblure », « excrétion, déjections, excréments » (*TLF*). « Latin médiéval *excrementum* « sécrétion », de *excretus*, p.p. de *excernere* « cribler, évacuer » (*PR*).

Sainéan (II, p. 72) indique que Rabelais est le premier à attester le mot. D'abord, ce terme désigne collectivement toutes les matières évacuées du corps (matières fécales, urine, mucus nasal, sueur), mais plus tard son emploi s'est limité au sens de « matières fécales » (*RH*, pp. 756-757). Le *PR* (p. 854), le *RH* et le *TLF* (VIII, p. 414) fournissent la date de 1534 comme première attestation du mot. Cependant, nous avons trouvé lors de notre recherche une datation plus tardive, soit 1559, fournie par le *FEW* (III, p. 282) et le dictionnaire de Huguet (III, p. 767).

excrétion Subst. fém. 1534

- « Action par laquelle certaines matières ou substances, les déchets, sont évacués de l'organisme » (*TLF*, VIII, p. 415).
- « PHYSIOL. Action par laquelle les déchets de l'organisme sont rejetés au dehors » (*PR*, p. 854).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXIII, p. 65) : Puis alloit es lieux secretz faire **excretion** des digestions naturelles.
 - *Étym.* « Dérivé du radical du latin *excretum*, supin du latin impérial *excernere* « cribler, séparer, trier »; « rendre par évacuation » (*TLF*). « Bas latin *excretio* « action de séparer » (*PR*).

Le *RH* (p. 757) attribue à Rabelais la première attestation de ce mot en français. Le *FEW* (III, p. 283) mentionne que le terme *excrétion* est employé pour la première fois au XVI^e siècle, mais il ne fournit pas l'ouvrage dans lequel il peut être trouvé. Le premier sens du terme concerne « l'action par laquelle les déchets de l'organisme sont rejetés au-dehors » (*RH*). Cependant, tout comme dans le cas d'*excrément*, le mot *excrétion* acquiert l'acception de « matières fécales » en 1792 (*RH* et *TLF*, VIII, p. 415).

exulcérer Verbe trans. 1534

- « *PATHOL.* Ulcérer en surface » (*TLF*, VIII, p. 539).
- « *MED.* Former une exulcération sur, dans » (*PR*, p. 875).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XIII, p. 39) : « Puis fiantant derriere un buisson, trouvay un chat de Mars, d'icelluy me torchay, mais ses gryphes me **exulcererent** tout le perinée.
- *Étym.* « Emprunté au latin impérial *exulcerare* « former des ulcères » (*TLF*). « Latin *exulcerare*, de *ulcus*, *ulceris* « plaie » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 2194), Rabelais emploie le mot *exulcérer* au sens de « produire un ulcère sur (la peau, une partie du corps), irriter » en 1542. En revanche, le *PR* (p. 875) et le *TLF* (VIII, p. 539) fournissent la date de 1534, alors que le *FEW* (III, p. 335) se limite à signaler le XVI^e siècle. Selon le *RH*, le terme est utilisé en 1607 au sens figuré de « fâcher fortement ». Ce dictionnaire ajoute que le terme *exulcérer* « former une plaie ulcérée superficielle sur (une muqueuse, la peau) » est employé en médecine plus tard (1835).

factice Adj. 1534

- « Qui est fabriqué, produit par l'homme à l'imitation de choses naturelles » (*TLF*, VIII, p. 573).
- « 1. vx Qui n'est pas de création naturelle. 2. MOD. Qui est fait artificiellement, à l'imitation de la nature » (*PR*, p. 881).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XII, titre, p. 36) : *Des chevaux factices de Gargantua.* [Puis affin que toute sa vie feust bon chevalcheur, l'on luy feist un beau grand cheval de boys [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin impérial *facticius* « artificiel, imitatif » (*TLF*). « Latin *facticius* « artificiel », de *facere* « faire » (*PR*).

Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 1 de la page 36, p. 1096)¹, le mot *factice*, remplaçant l'ancien *faitis*, est attesté pour la

¹ Puisque les notes de Mireille Huchon sont regroupées par numéro de page à la fin de son ouvrage, parfois il existe la possibilité d'avoir plus d'une note avec le même numéro. C'est pourquoi nous

première fois en français chez Rabelais. En effet, concernant l'ancien français *faitis* « joli, beau, bien fait », le *FEW* (III, pp. 358-359) indique qu'il est remplacé en nouveau français par *factice* « qui n'est pas de création naturelle; artificiel » et il renvoie au dictionnaire de Furetière (1690) dans lequel nous trouvons le commentaire suivant :

[...] *C'est un mot qui n'est pas de la langue ordinaire, mais qu'on fait exprés & sur le champ pour bien exprimer la pensée. Rabelais a fait un chapitre des chevaux factices de Gargantua.* (II)

Le *RH* (p. 773) indique que, tout comme les autres ouvrages consultés, en 1534, *factice* désigne dans la langue courante « ce qui est fait artificiellement, à l'imitation de la nature ». Chez Rabelais, le mot est employé comme un adjectif servant à décrire « un beau grand cheval de boys » (voir citation ci-dessus), donc un « faux cheval ».

factum Subst. masc. 1532

- « Domaine du *dr.* 1. DR. ANC., vx. Récit de l'une des parties, destiné aux juges, exposant sommairement les faits d'un procès. 2. *P. ext., vieilli.* Mémoire exposant les détails d'un procès, reproduit en plusieurs exemplaires » (*TLF*, VIII, p. 576).
« DIDACT., DR. Mémoire dépassant l'exposé du procès et dans lequel l'une ou l'autre des parties mêle attaques et justifications » (*PR*, pp. 881-882).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XII, p. 257) : Car combien que tout ce que a dit partie adverse soit de dumet bien vray quand à la lettre et histoire du *factum*, toutesfoys messieurs la finesse, la tricherie, les petitz hanicrochemens, sont cachez soubz le pot aux roses.
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *factum* « fait, action, travail » (*TLF*). « Droit; mot latin proprement « fait » (*PR*).

Le *RH* (p. 773) attribue ce mot à Rabelais. Ce dictionnaire affirme que le sens « exposé des faits d'un procès » du terme *factum* est sorti d'usage, alors que le *TLF* le qualifie de « vieux ». Néanmoins, selon le *RH*, il est encore employé en littérature pour désigner « un mémoire d'un ton polémique ».

frugal Adj. 1534

- « [En parlant d'une chose] Qui consiste en mets simples et peu abondants » (*TLF*, VIII, p. 1307).
« Qui consiste en aliments simples, peu recherchés, peu abondants » (*PR*, p. 980).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 70) : Notez ici que son disner estoit sobre et **frugal** [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin tardif *frugalis* « qui rapporte, sage, sobre, frugal » (*TLF*). « Latin impérial *frugalis* » (*PR*).

D'après le *RH* (p. 850), il est emprunté en 1534 au latin impérial *frugalis* « qui produit ». Le mot *frugal* employé par Rabelais décrit « une nourriture simple ». D'où les sens liés à la simplicité, tels « [personne] qui se contente d'une nourriture simple », « qui est simple, sobre dans sa façon de vivre » et « qui est empreint de simplicité, de sobriété ». Il faut remarquer que *frugal* se trouve parmi les latinismes rabelaisiens chez *Gargantua* (Sainéan, II, p. 72). Le *FEW* (III, pp. 826-827) attribue également le mot à Rabelais au XVI^e siècle, tout en nous rappelant que le terme *frugalité* « simplicité de vie, de mœurs, surtout de table » existe depuis le XIV^e siècle.

génie Subst. masc. 1532

- « Aptitude, faculté, ensemble de caractères » (*TLF*, IX, pp. 180-184).
« II. 1. (XVII^e) vx. Aptitudes innées, dispositions naturelles; l'esprit, la personne qui possède ces aptitudes. 2. (fin XVII^e) Aptitude supérieure de l'esprit qui rend quelqu'un capable de créations, d'inventions, d'entreprises qui paraissent extraordinaire ou surhumaines » (*PR*, p. 1011).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 234) : L'escolier répondit. « Seignor missayre, mon **genie** n'est point apte nate à ce que dict ce flagitoise nebulon [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *genius* « démon tutélaire qui préside à la conception, donc à la destinée de l'homme »; le sens de « caractère » est attesté dès le latin du Bas Empire » (*TLF*). « Latin *genius* « divinité tutélaire », au figuratif « inclination, talent »; II. du latin *ingenium* » (*PR*).

Sainéan (II, p. 72) et le *RH* (p. 880) attribuent ce mot à Rabelais. Tout comme le *TLF* (IX, p. 183) et le *PR* (p. 1011), le *RH* indique que *génie* est emprunté au latin *genius* désignant d'abord « une divinité génératrice qui préside à la naissance de quelqu'un, puis la divinité tutélaire de chaque individu ». Ce dernier dictionnaire ajoute que les sens figurés du latin impérial « inclinations naturelles » et « pouvoir intellectuel et moral » viennent de cette notion. Ces deux sens correspondent d'ailleurs à l'idée que l'auteur voulait exprimer. Selon Sainéan (II, p. 70), le sens d'« inspiration ou talent naturel » est employé d'abord par l'écolier limousin. Évidemment, les acceptations du mot sont reprises en français à différentes époques. D'après le *RH*, le sens « caractère, tendances naturelles » est employé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. D'autres datations d'acceptations différentes dans le *RH* sont : « dispositions naturelles pour quelque chose » (1549), « tout ensemble de caractères qui forment l'individualité d'une chose » (1640), « aptitude supérieure de l'esprit » (avant 1674), *un génie* « homme supérieur » (1686), « divinité » (reprise du sens latin, 1571), d'où « esprit, bon ou mauvais, qui influe sur notre destinée » (1637), *bon, mauvais génie de quelqu'un* « personne qui a une influence sur quelqu'un » (1689), « être allégorique personnifiant une idée abstraite et sa représentation » (1704), « être surnaturel doué d'un pouvoir magique » (1791).

germanique Adj. 1532 (Sous la forme *Germanicque*)

- « *P. ext. [...] Linguistique [...] Langues germaniques.* Langues à l'état ancien (gotique, ancien nordique, francique...) ou à l'état moderne (allemand et dialectes allemands, anglais, néerlandais, langues scandinaves) issues de cet ensemble [...]. Relatif à ces langues, à l'une d'elles et plus particulièrement à l'allemand » (*TLF*, IX, pp. 219-220).

« Qui a rapport aux Germains – *Langues germaniques* : langues des peuples que les Romains nommaient Germains, et celles qui en dérivent » (*PR*, p. 1016).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (IX, p. 246) : Le compaignon luy respond en langue **Germanicque**.

- *Étym.* « Emprunté au latin *Germanicus* « de Germanie » (TLF). « Latin *germanicus* » (PR).

Le RH (p. 885) donne à ce terme deux sens principaux, à savoir « qui a rapport aux Germains » (1532) et « relatif à l'Allemagne » (1703).

L'exemple fourni par cet ouvrage est directement lié à la langue : *en langue germanique*. Sainéan (II, pp. 17-18) explique à cet égard que « le premier discours de Panurge, à sa rencontre avec Pantagruel [...], est débité en *langue germanique*, c'est-à-dire en allemand littéraire de la Renaissance ». Il semble accorder une importance particulière au fait suivant :

En effet, l'allemand littéraire était complètement inconnu en France à l'époque de Rabelais, et le discours de Panurge, qui n'apparaît d'ailleurs que dans l'édition de 1542, ne peut être que l'œuvre d'un des étudiants allemands assez nombreux à cette époque à Paris. (II, p. 18)

Ce commentaire soulève un problème de datation. Le terme *germanique* est-il employé par Rabelais en 1532 ou en 1542? La date 1542 va à l'encontre de l'information fournie par les dictionnaires consultés. Malgré ce détail, toutes nos sources confirment que Rabelais utilise le terme dans son *Pantagruel* et lui attribuent la première attestation.

homonymie Subst. fém. 1534

- « *Vx.* Jeux de mots, calembours, qui utilisent la similitude graphique ou phonique des mots » (TLF, IX, p. 891).
- « Caractère de ce qui est homonyme » (PR, p. 1098).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (IX, p. 29) : Que sont **homonymies** tant ineptes, tant fades, tant rusticques et barbares, que l'on doibvroit atacher une queue de renard, au collet, et faire un masque d'une bouze de vache à un chascun d'iceulx, qui en vouldroit dorenavant user en France après la restitution des bonnes lettres.
- *Étym.* « Emprunté au latin de l'époque impériale *homonymia* « similitude de nom », lui-même emprunté au grec ὁμωνυμία « similitude de nom; sens ou mot équivoque » (TLF). « Du latin *homonymia* » (PR).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 10, p. 1090), le FEW (IV, p. 461) et le RH (p. 969) attribuent la première attestation de ce mot à

Rabelais. Néanmoins, le sens rabelaisien « équivoque, calembour » est qualifié de « vieux » par le *TLF* (IX, p. 891). En effet, le sens du terme a évolué. En 1582, selon le *RH*, il signifie « caractère de ce qui est homonyme » (unités lexicales, mots et locutions). Il ajoute que, par extension, il prend le sens « identité des noms ». Un détail intéressant se trouve chez Sainéan (II, p. 407) qui nous apprend que le *rebus* ou « jeu de l'imagination reposant sur l'homonymie » prend le nom chez cet auteur du XVI^e siècle.

horaire Adj. 1532

- « A. Relatif aux heures, à ce qui est mesuré en heures. C. Qui a lieu toutes les heures » (*TLF*, IX, p. 915).
- « 1. Adj. Relatif aux heures, à ce qui est mesuré en heures. 2. Qui a lieu toutes les heures » (*PR*, pp. 1100-1101).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 233) : Et submirmillant mes precules **horaires** elue et absterge mon anime de ses inquinamens nocturnes.
- *Étym.* « Emprunté au latin médiéval *horarius*, -a, -um, terme dérivé du latin *hora* (heure) pour qualifier ce qui concerne les heures de prières dites canoniales » (*TLF*). « Du latin *hora* « heure »; 1532, latinisme de l'écolier limousin, calque du latin médiéval *horarius* « propre aux heures liturgiques » (*PR*).

Horaire est un latinisme de l'écolier limousin. Sainéan (II, p. 72), le *FEW* (IV, 3, p. 476a), le *PR* (p. 1100) et le *TLF* (IX, p. 915) attribuent la première attestation du mot à Rabelais (1532). Selon le *RH* (p. 972), Rabelais l'emploie dans le contexte religieux pour se référer aux « prières dites aux heures canoniales ». Il indique également que le terme est rarement attesté avant la seconde moitié du XVII^e siècle. Le *RH* attribue les sens suivants au vocable *horaire* : *cercle horaire* « cercles qui marquent les heures sur les cadrans solaires » (1680); *mouvement horaire des planètes* « relatif aux heures, aux temps, aux angles mesurés des heures » (1721); « ce qui a lieu toutes les heures » et « ce qui correspond à une durée d'une heure ».

ïambe Subst. masc. 1532 (Sous la graphie *Iambus*)

- Le sens rabelaisien serait douteux, d'après le *RH*. « A. PROSODIE ANC. 1. Pied composé de deux syllabes, une brève et une longue. 2. *P. ext.* Vers dont le second, le quatrième et le sixième pied sont ordinairement des ïambes (Littré) et primitivement utilisé dans la poésie satirique. B. *LITT. FR.* [P. réf. aux iambes amers et mordants des poètes anciens] Pièce satirique virulente, composée de vers alternatifs de douze et huit syllabes, avec croisement de rimes » (*TLF*, IX, p. 1052). « 1. (fin XVI^e) VERSIF. Pied de deux syllabes, la première brève, la seconde longue. PAR EXT. Vers grec ou latin, dont les deuxième, quatrième et sixième pieds étaient des iambes. 2. (1794) AU PLUR. LITTÉR. Pièce de vers satiriques » (*PR*, p. 1119).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (I, p. 219) : Aultres croyssoient par les jambes, et à les veoir eussiez dict que c'estoyent grues, ou flammans, ou bien gens marchans sus eschasses. Et les petits grimaulx les appellent en grammaire **Iambus**.
- *Étym.* « Emprunté au latin *iambus*, grec ίάμβος « ïambe (sens 1); poème en vers ïambiques; poème satirique (au pluriel) » (*TLF*). « 1532 *jambus*; latin *iambus*, grec *iambos* » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 5, p. 1243) voit dans ce passage de Rabelais un jeu de mots sur le terme de prosodie *iambus* (*iambe*).

Selon son explication, à l'époque de Rabelais n'existant que la graphie *iambe* pour désigner la *jambe*. Pour le *RH* (p. 989), l'emploi de *Jambus* dans *Pantagruel* serait douteux quant au sens. Étant donné ce doute, il propose également la date de 1555 *pié Jambe*, chez J. Peletier du Mans (le *FEW*, IV, note 1, p. 530, fournit la date de 1545). Le *FEW* définit le mot employé dans l'œuvre rabelaisienne comme « terme de grammaire latine » se trouvant dans un jeu de mots. Quant à l'origine de *iambe*, Furetière (II) propose ceci :

[...] Ce mot, selon quelques-uns, tire son origine d'Iambe fille de Pan & de la Nymphe Echo, qui n'usa que de paroles choquantes & de sanglantes railleries à l'égard de Ceres affligée de la perte de Proserpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du Grec ion, venenum, venin [...].

imposteur Subst. masc. 1542 (*TLF*), 1532 (*PR*) (Sous la forme *emposteurs*)

- « Celui qui trompe, qui abuse autrui par des mensonges, de fausses promesses, dans le but d'en tirer un profit matériel ou moral » (*TLF*, IX, pp. 1246-1247).
- « 1. Personne qui abuse de la confiance, de la crédulité d'autrui par des promesses, des mensonges, dans le dessein d'en tirer profit. 2. Personne qui cherche à en imposer par de fausses apparences, des dehors de vertu » (*PR*, p. 1137).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (Prologue, p. 214) : Et ceulx qui vouldroient maintenir que si, reputez les abuseurs, prestinateurs, **emposteurs**, et seducteurs.

Gargantua (XLV, p. 123) : Mais je le puniz en tel exemple quoy qu'il me appelast Heretique, que depuis ce temps Caphart quiconques n'est auzé entrer en mes terres. Et m'esbahys si vostre roy les laisse prescher par son royaulme telz scandales. Car plus sont à punir que ceulx qui par art magicque ou aultre engin auroient mis la peste par le pays. La peste ne tue que le corps. Mais telz **imposteurs** empoisonnent les ames.

- *Étym.* « Emprunté au latin d'époque impériale *impostor*, -ōris « id. », dérivé du latin classique *impōnere*. La forme plus francisée *emposteur* est aussi attestée chez RABELAIS (*Pantagruel*, éd. V.-L. Saulnier, prologue, p. 6, 57, var.) » (*TLF*). « Bas latin *impostor*, de *imponere* « tromper » (*PR*).

Le *FEW* (IV, 3, p. 597) et Sainéan (II, p. 72) attribuent la première attestation du mot en français à Rabelais. Bien que le *TLF* (IX, p. 1247) date le terme de 1542, le *FEW* et le *PR* (p. 1137) préfèrent l'année 1532. Il est intéressant de remarquer que Rabelais emploie deux graphies différentes pour ce mot dans deux ouvrages différents. D'abord, la forme *emposteur* dans *Pantagruel* et ensuite celle qui nous est parvenue, *imposteur*, dans *Gargantua* (voir citations). Le *RH* (p. 1004) indique que le terme *imposteur* désigne d'abord « une personne qui abuse de la crédulité d'autrui par des discours mensongers ». Selon cet ouvrage, il désignait dans la langue classique un « calomniateur », et il est utilisé en 1669 au sens de « celui qui cherche à en imposer par de fausses apparences ». Il indique que ces emplois seraient sortis d'usage. Cependant, le *RH* précise que l'acceptation « personne qui

usurpe un nom, une qualité qui ne lui appartient pas » (1668) est toujours vivante.

incommode Adj. 1534

- « *P. ext., littér. ou vieilli* (dans la plupart des emplois). [En parlant d'une chose ou d'un animé] Qui met dans un état d'inconfort physique ou de malaise moral; qui gêne, dérange, importune » (*TLF*, X, pp. 27-28).
- « VX OU LITTÉR. Qui est désagréable, qui gêne, ennuie, indispose » (*PR*, p. 1149).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIV, p. 72) : [...] affin que l'intemperie humide de l'air, communicqué au corps par nécessaire confinité, feust par ce moyen corrigée et ne leurs feust **incommode** par ne soy estre exercitez : comme avoient de coustume.
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *incommodus* « fâcheux, importun, désagréable (des personnes et des choses) » (*TLF*). « Latin *incommodus* » (*PR*).

Incommode est emprunté en 1534 par Rabelais au latin *incommodus* « fâcheux, importun, désagréable » (*RH*, p. 455). Effectivement, il figure parmi les latinismes rabelaisiens de Sainéan (II, p. 72). Le *FEW* (IV, 1, p. 629) indique que l'écrivain emploie le mot dans le sens « qui est importun, difficile à supporter; dont l'usage cause la gêne (outil, vêtement, etc.) ». Les sens de « dommageable » et de « fâcheux » en parlant d'une chose (1546) ou d'une personne (1588) n'ont pas survécu, selon le *RH*, mais le terme garde celui de « peu commode, peu pratique à l'usage » (1547). Le *TLF* (X, p. 27) et le *PR* (p. 1149) conservent encore les sens « qui est d'un commerce difficile, d'un caractère peu accommodant, peu conciliant » et « qui gêne par sa présence, son caractère, qui est à charge à quelqu'un », les qualifiant pourtant de « vieux ».

indigène Adj. 1532

- « Qui est originaire du pays où il se trouve » (*TLF*, X, pp. 96-97).
- « RARE Qui est né dans le pays dont il est question » (*PR*, p. 1159).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 234) : « L'origine primeve de mes aves et ataves fut **indigene** des regions Lemovicques [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *indigena* adjectif et substantif « originaire du pays, indigène » (TLF). « 1743; h. 1532; latin *indigena* » (PR).

Attribué à Rabelais par le *RH* (p. 1013), ce latinisme décrit « une personne qui habite depuis longtemps dans une région ». Le *TLF* (X, p. 97) explique également que l'auteur utilise le terme au sens de quelqu'un « qui appartient depuis longtemps à une région déterminée ». Selon Sainéan (II, p. 95), *indigène* est un latinisme d'emploi courant que l'on trouve pour la première fois dans les propos de l'écolier limousin. D'après le *RH*, le sens usuel « originaire d'un pays occupé par les colonisateurs » du mot *indigène* date du XVIII^e siècle (1770, n.). Néanmoins, il indique que cet emploi est souvent associé à une connotation négative, voire péjorative.

intempérie Subst. fém. 1534

- « Dérèglement des conditions atmosphériques. *Vieilli*. [Au singulier (absol.), au singulier ou au pluriel (suivi d'un complément déterminatif)] » (TLF, X, p. 392). « VX Dérèglement dans les conditions atmosphériques » (PR, p. 1192).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIV, p. 71) : S'il advenoit que l'air feust pluvieux et intemperé, tout le temps d'avant disner estoit employé comme de coustume, excepté qu'il faisoit allumer un beau et clair feu, pour corriger l'**intemperie** de l'air.
- *Étym.* « Emprunté au latin *intemperies* « état déréglé, immodéré de quelque chose », spéc. *intemperies cæli* ou absol. *intemperies* « inclémence de l'atmosphère, intempérie; calamité, orage » (TLF). « Latin *intemperies* » (PR).

Le *RH* (p. 1038), le *FEW* (IV, p. 739) et Sainéan (II, p. 72) attribuent la première attestation du mot à Rabelais. Cet emprunt au latin *intemperies* « état déréglé, immodéré de quelque chose », spécialement dans *intemperies cæli* « inclémence de l'atmosphère, orage », est employé par Rabelais pour décrire les conditions atmosphériques (TLF, X, p. 392). Selon le *RH*, l'idée de « dérèglement » est utilisée également en médecine (1587, *l'intemperie de*

*maladies) jusqu'aux XVIII^e siècle, ainsi que pour des situations d'ordre moral (1652, « désordonné »). Le sens actuel de « mauvais temps » apparaît à la fin du XVIII^e siècle (*RH* et *PR*, p. 1192), avec l'influence du latin *tempus*.*

lacryma-christi Subst. masc. inv. 1534 (Sous la forme *lachryma Christi*)

- « Vin muscat qui provient de vignes cultivées autour du Vésuve » (*TLF*, X, p. 901).

« Vin muscat du sud de l'Italie » (*PR*, p. 1250).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (V, p. 20) : O **lachryma Christi** : c'est de la Deviniere, c'est vin pineau.

• *Étym.* « Expression latine signifiant proprement « larme du Christ » : cette nomination s'expliquerait comme un superlatif par rapport aux larmes des anges désignant le vin au Moyen Âge » (*TLF*). « Mots latins « larmes du Christ » (*PR*).

Selon le *FEW* (V, 9, p. 121), Rabelais est le premier à attester le mot en 1534.

Le *RH* (p. 1094) indique que *lachryma-Christi* est l'emprunt de la locution latine moderne *lacrima Christi* « larme du Christ », employée en italien pour désigner un vin muscat napolitain. D'après le *TLF* (X, p. 901) et le *FEW* (V, p. 122a), ce serait un superlatif des *larmes des anges*, dénomination du vin au Moyen Âge.

linéament Subst. masc. 1532 (Sous la forme *lineamens*)

- « *Mod.* Ensemble des lignes essentielles caractérisant l'aspect général d'un être, d'un objet » (*TLF*, X, p. 1241).

« LITTÉR. Ligne élémentaire, caractéristique (d'une forme, d'un aspect) » (*PR*, p. 1287).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Pantagruel* (IX, p. 246) : [...] rencontra un homme beau de stature et elegant en tous **lineamens** du corps, mais pitoyablement navré en divers lieux [...].

- *Étym.* « Emprunté au latin *lineamentum* « ligne, contours, traits » (*TLF*). « Latin *lineamentum*, de *linea* → ligne » (*PR*).

Attesté dans *Pantagruel*, *linéament* signifie « ligne caractéristique dans la forme » (*RH*, p. 1132). Le *FEW* (V, 5, p. 354) définit le mot employé par Rabelais comme une « ligne délicate qui indique la forme générale, le premier rudiment d'un objet, d'un être ». Quant à la datation, le *RH*, le *TLF* (X, p. 1241) et le *PR* (p. 1287) proposent l'année 1532, alors que le *FEW* préfère 1542. Reste que ces ouvrages, ainsi que Sainéan (II, p. 72), attribuent la première attestation à Rabelais. Le sens figuré « premiers traits d'une chose encore à l'état d'ébauche » apparaît, selon le *RH*, en 1642.

lucifuge Adj. 1532

- « *ZOOL.* [En parlant d'un animal, *en particulier* d'un insecte] Qui fuit, évite la lumière » (*TLF*, XI, p. 37).
« *DIDACT.* Se dit d'animaux qui fuient la lumière » (*PR*, p. 1308).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XIII, p. 261) : [...] la court leur dict que considerée l'orripilation de la ratepenade declinent bravement du solstice estival pour mugueter les billes vesées qui ont eu mat du pyon par les males vexations des **lucifuges** qui sont au climat diarhomes d'un matagot à cheval bendant une arbaleste au reins [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *lucifugus* « qui fuit le jour » (*cf.* éléments formants *luci-* et *-fuge*) » (*TLF*). « Latin *lucifugus* » (*PR*).

Tout comme le *TLF* (XI, p. 37), Huguet (V, p. 57) cite Rabelais et définit le terme. Il est issu du latin *lucifugus*, de même sens. Selon Sainéan (II, p. 65), les réimpressions de l'édition originale de *Pantagruel* contiennent beaucoup moins de latinismes. Par exemple, il porte son attention sur la disparition de « *lucifuges nycticoraces* qui sont *inquilines* » (chapitre XIII).

lupanar Subst. masc. 1532 (Sous la forme *lupanares*)

- « *Littér.* Maison de prostitution » (*TLF*, XI, pp. 64-65).
« *VX* ou *LITTÉR.* Maison de prostitution » (*PR*, p. 1311).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 233) : [...] nous despumons la verbocation Latiale et comme verisimiles amorabonds captions la benevolence de

l'omnijuge omniforme et omnigene sexe feminin, certaines diecules nous invisons les **lupanares** [...].

- *Étym.* « *Lupanar*, mot latin signifiant « maison de prostitution, lieu de débauche » (de *lupa* « louve » et au figuratif « courtisane, prostituée ») » (*TLF*). « Mot latin » (*PR*).

Lupanar, attesté depuis Rabelais, selon le *RH* (p. 1153), le *FEW* (V, p. 456), le *TLF* (XI, p. 65), le *PR* (p. 1311) et Sainéan (II, p. 64), est employé dans la littérature comme dénomination d'une maison de prostitution. Ce mot est un autre des latinismes de l'écolier limousin conservés de nos jours. Mireille Huchon (*RABELAIS, Œuvres complètes*, note 1 de la page 233, p. 1259) indique qu'avant 1542, Rabelais mentionnait le nom de ces lupanars, à savoir « le Champ-Gaillard près de la rue Saint-Victor; Matcon pour Mâcon, la rue de l'Abreuvoir-Mâcon près de la rue de la Vieille-Boucherie [...]; Cul-de-sac, rue Greneta; la rue de Bourbon, qui donnait sur la rue Saint-Honoré; le Huslieu, près de Saint-Nicolas-des-Champs ». Selon Huchon, ces noms ne pouvaient pas faire partie du « langage latinisé » de l'écolier à cause de leur vulgarité.

luter Verbe trans. et intrans. 1532

- *TECHNOL.* **Qqn lute qqc. (avec, à qqc.)**. Enduire de lut – pour boucher hermétiquement. **Qqc. lute qqc.** – pour protéger de l'action directe du feu » (*TLF*, XI, p. 70).
« *TECHN.* Boucher, enduire avec du lut » (*PR*, p. 1312).
- *RABELAIS, Œuvres complètes, Pantagruel* (XII, p. 258) : [...] et bien **luter** et calciner ses pantoufles [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *lutare* « enduire de boue, d'argile » (*TLF*). « De *lut* » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 1154), *luter* est attesté depuis 1532. Cet ouvrage indique que le terme a connu la même spécialisation technique du sens de « garnir de boue » à celui d'« enduire de lut » (1558, *luté*). Rabelais utilise la forme

francisée *luter* dans le passage de *Pantagruel* au sens de « garnir de boue » (*TLF*, XI, p. 70).

médical Adj. 1534 (Dans la locution *doigt medical*)

- Le sens rabelaisien n'a pas survécu. « I. Qui concerne la médecine. II. Qui concerne les médecins » (*TLF*, XI, pp. 566-567).

« Qui concerne la médecine » (*PR*, p. 1375).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (VIII, p. 27) : Au doigt **medical** d'icelle, eut un anneau faict des quatre metaulx ensemble [...].

Gargantua (VIII, p. 27) : Au doigt **medical** de la dextre eut un anneau faict en forme spirale [...].

- *Étym.* « Emprunté au latin médiéval *medicalis* « salubre, guérissable » [...], forme altérée du latin classique *medicinalis* « id. ». On trouve aussi *doigt medical* « annulaire » en 1534 (RABELAIS, *Gargantua* [...]), latinisme remontant au latin classique *digitus medicus* et *digitus medicinalis* en bas latin [...] et dont l'emploi s'explique par l'usage que faisaient les médecins de leur annulaire, notamment pour la préparation des médicaments [...] » (*TLF*). « 1752; « qui guérit » 1660; *doigt médical* « l'annulaire » 1534; du latin *medicus* « médecin » (*PR*).

Le *RH* (p. 1214), le *FEW* (VI, p. 595) et Sainéan (II, p. 110) indiquent que Rabelais est le premier à attester ce terme en français, mais il semble être un latinisme isolé pour désigner le doigt annulaire. Selon le *RH*, le mot réapparaît en 1660, mais il a probablement été utilisé depuis le début du XVII^e siècle. Le *RH* affirme que le terme *médical* s'est généralement imposé face à *médicinal* au sens de « propre à guérir » et de « relatif à la médecine ». Cependant, le *TLF* (XI, p. 567) reconnaît que dans certains cas, spécialement celui des plantes, l'usage de *médicinal* s'impose. L'acception de « doigt annulaire », attestée chez Rabelais, n'a pas été conservée en français actuel.

munition Subst. fém. 1532 (sens rabelaisien)

- « 1. *Vieilli.* Approvisionnement en vivres et en armes d'une place forte, d'une armée. 2. *P. anal.* Provisions » (*TLF*, XI, pp. 1222-1223).

« VX Ensemble des moyens de subsistance (*munitions de bouche* = vivre) et de défense (*munitions de guerre*) dont on munit une troupe, une place » (*PR*, p. 1457).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (XXX, p. 327) : Lors degainerent flaccons à tas, et des **munitions** du camp feirent grande chere.

Gargantua (III, p. 14) : À ceste fin avoit ordinairement bonne **munition** de jambons de Magence et de Baionne [...].

Gargantua (XXXII, p. 91) : [...] avec icelles nous n'avangerons que trop à manger noz **munitions**.

- *Étym.* « Emprunté au latin *munitio*, dans la langue classique « travail de terrassement, de fortification; fortification, rempart »; à l'époque médiévale « provisions de bouche » (1180), « équipement d'un navire » (1198 [...]) » (*TLF*). « Place fortifiée » XIV^e; latin *munitio*, de *munire* « munir » (*PR*).

Il s'agit ici du sens « provisions de bouche » emprunté au latin médiéval plutôt qu'au latin classique. Ce sens utilisé par Rabelais est qualifié de « vieux » ou « vieilli » par les dictionnaires. Selon le *RH* (p. 1291), *munition* signifie d'abord « ouvrage de défense, fortification » avant qu'il ne sorte d'usage au XVII^e siècle. Le *RH* précise qu'il adopte ensuite deux sens dans le domaine militaire : « approvisionnement en vivres d'une place forte » (1538) et « approvisionnement en armes » (par métonymie « poudre, cartouches, projectiles » 1552). Ce dernier sens plus moderne est employé également par Rabelais dans le prologue de son *Quart Livre* en 1552 : « Comme depuis, à vostre exemple, les gorgias champions qui entreprindrent garder la forteresse de Dindenaroys contre tous venens, consommèrent leurs **munitions** à force de tirer aux moineaux, puis n'eurent de quoy, en temps de nécessité [...] » (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Quart Livre*, Prologue, édition Bibliothèque de la Pléiade, p. 530). Le *FEW* (VI, p. 222) explique le développement des sens de *munition* de la manière suivante : *munition* « fortification, endroit fortifié » (1325); *munition* (de vivres, de pain, etc.) « ce qui sert à la subsistance, provisions » (1534); *munition* « provision, ensemble des moyens de défense et de subsistance dont on approvisionne une place, une armée, etc. » (1538); « projectiles, poudre, cartouches, munitions

de guerre » (1564, selon *FEW*; 1552 selon *RH*); *munition* « action de munir » (1636).

pampre Subst. masc. 1534

- « *BOT.* Branche, rameau de vigne portant ses feuilles, ses vrilles et, souvent, ses grappes de raisin » (*TLF*, XII, pp. 843-844).

« Branche de vigne avec ses feuilles et ses grappes » (*PR*, p. 1573).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XIII, p. 39) : [...] de fueilles de Courles, de Choulx, de Bettes, de **Pampre** [...].

Gargantua (XL, p. 112) : Car il est bien antidoté de **pampre**.

- *Étym.* « Du latin *pampinus* « branche, feuillage de vigne » d'où est également issu l'ancien et moyen français *pampe*, substantif féminin « pétalement » [...], la forme *pampre*, due au traitement particulier de - *p(i)n-* (*cf. coffre* de *cophinus*) étant une variante dialectale propre aux pays de la Loire répandue par les auteurs de La Pléiade » (*TLF*). « Ancien français *pampe*, latin *pampinus* » (*PR*).

Le *RH* (pp. 1411-1412) indique que *pampre* est attesté depuis 1534, bien que le *FEW* (VII, p. 532) donne plutôt la graphie *pample* chez Rabelais. Comme le *TLF* (XII, p. 844) et le *PR* (p. 1573), le *RH* mentionne que *pampre* est issu de l'ancien et moyen français *pampe* « pétalement » (1270), du latin *pampinus* « branche, feuillage de vigne ». En fait, il renseigne davantage en expliquant que ce terme est emprunté à une langue méditerranéenne, « tout comme les autres termes relatifs à la vigne et au vin ». La forme *pampre*, d'après le *TLF*, est le résultat du traitement particulier de la syllabe *-pin-* comme variante dialectale des pays de Loire.

périnée Subst. masc. 1534

- « *ANAT.* Ensemble des tissus qui constituent le plancher du bassin, limité en avant par la symphyse pubienne et en arrière par le sacrum et le coccyx » (*TLF*, XIII, p. 93).

« *ANAT.* Partie inférieure, plancher du petit bassin, qui s'étend entre l'anus et les parties génitales » (*PR*, p. 1637).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XIII, p. 39) : « Puis fiantant derriere un buisson, trouvay un chat de Mars, d'icelluy me torchay, mais ses gryphes me exulcererent tout le **perinée**.
- *Étym.* « Emprunté au bas latin *perineos*, de même sens que le français, grec περίπεος « id. » (TLF). « Grec *perineos* » (PR).

Le TLF (XIII, p. 93) et le PR (p. 1637) datent *périnée* de 1534, alors que le FEW (VIII, p. 244) indique que 1546 est la date de la première attestation du terme. Même s'il s'agit d'un mot emprunté tel quel au grec *perineos*, Rabelais semble avoir tiré le mot *périnée* du bas latin *perineos* (aussi). Selon le RH (p. 1480), le terme est familier à l'origine. Ce dernier explique que le sens propre du mot désigne « la région par où le corps se vide » (composé de *peri* et de *inan* « évacuer, vider »). Étant donné la formation en médecine de Rabelais, il connaissait le latin ainsi que le grec. Toutefois, la forme latine du mot est identique à la forme grecque. Donc, il aurait pu s'inspirer des deux langues. Il décide cependant de franciser le terme au lieu de l'adopter sous la graphie originale. Au niveau de la dérivation, *périnée* s'est avéré un terme très productif au XIX^e et au XX^e siècles en produisant *périnéal* et quelques composés en *périnéo-*, tels *périnéo-anal*, *périnéovaginal*, *périnéotomie* et *périnéoplastie* (RH).

philologue Subst. 1534 (Sous la graphie *philologes*)

- « Personne qui s'occupe de philologie, spécialiste de philologie » (TLF, XIII, p. 250).

« 1. Spécialiste de l'étude grammaticale, linguistique des textes. 2. Spécialiste de l'étude des textes et de leur transmission » (PR, p. 1659).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (Prologue, p. 7) : Comme bien faire sçavoit Homere paragon de tous **Philologes** [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *philologus*, -i « lettré, savant, érudit », du grec φιλόλογος « qui aime raisonner, discuter » puis « savant, érudit », composé de φίλος « ami » et λόγος « paroles, propos », de λέγω « bavarder, discourir » d'où « dire,

raconter » (*TLF*). « 1816; *philologe* « celui qui aime les belles-lettres » 1534; latin *philologus*, grec *philologos* » (*PR*).

Mireille Huchon (*RABELAIS, Œuvres complètes*, note 20, p. 1066) et le *FEW* (VIII, p. 381) attribuent la première attestation du mot en français à Rabelais. Le *RH* (p. 1503) fournit la même date. Néanmoins, Rabelais emploie la graphie *philologes* (pluriel). Il est emprunté au latin *philologus*, lui-même issu du grec *philologos* (*RH, TLF*, XIII, p. 250 et *PR*, p. 1659). Selon le *RH*, il est utilisé en 1547 au sens de « personne qui aime à bien parler », et en 1611 avec celui de « personne qui aime la science, les études ». Le *TLF* explique que *philologe* signifie chez Rabelais « celui qui aime les belles lettres, savant ». Le *FEW* et Sainéan (II, p. 48) lui donnent l'acception de « savant interprète de l'antiquité », et le Huguet (V, p. 761) lui attribue celle d'« écrivain ». Le *RH* rajoute qu'en relation avec *philologie*, le sens moderne « savant en matière de langue et de littérature » apparaît en 1816, alors que celui de « spécialiste de philologie comparée » est attesté en 1868.

recenser Verbe trans. 1532 (*TLF*); 1534 (*PR*)

- Il s'agit ici d'un néologisme sémantique. « Compter, évaluer les éléments d'une grandeur nombrable à l'aide de critères afin de les dénombrer, de les vérifier ou de les départager » (*TLF*, XIV, p. 485).

« 1. Dénombrer par le détail (la population). 2. Dénombrer, inventorier » (*PR*, p. 1882).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XVIII, p. 282) : « Je ne me ause **recenser** au nombre et ordre de ces gens tant parfaictz [...]. »
- *Étym.* « Emprunté au latin *recensere* « passer en revue, énumérer » (de *censere* « exprimer un avis, juger, estimer ») » (*TLF*). « 1534; « exposer, raconter » 1230; latin *recensere* « passer en revue » → *cens* » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 1728), *recenser* est emprunté vers 1240 au latin *recensere* « passer en revue » et « faire l'examen critique (d'un écrit) ». Il indique que le premier sens du terme est celui de « raconter, rapporter, exposer ». Le développement sémantique dont le mot a été objet produit, d'après cet

ouvrage, l'acception d'« énumérer » vers 1278 et de « compter » en 1532 chez Rabelais (ou « compter au nombre de » selon le *FEW* [X, 1, p. 140b] et le *TLF* [XIV, p. 485]). Le sens vivant de nos jours « dénombrer, faire le compte de » apparaît en 1532 (*TLF*) ou 1534 (*PR*, p. 1882, *RH* et *FEW*). Selon le *RH* et le *TLF*, cette notion s'est répandue à partir de 1869 en parlant de cens.

spinal Adj. 1534 (Dans la locution *mouelle spinale*)

- « *ANAT.* Relatif à, qui appartient à la colonne vertébrale (synon. *rachidien*), à la moelle épinière (synon. *médullaire*) » (*TLF*, XV, p. 872).
« *ANAT.* Relatif ou qui appartient à la colonne vertébrale » (*PR*, p. 2135).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XLIV, p. 119) : [...] et retirant le coup luy entreouvrit le mouelle **spinale** entre la seconde et tierce vertebre, là tomba l'archier tout mort.
- *Étym.* « Emprunté au latin tardif *spinalis* « qui appartient à l'épine dorsale » [...], dérivé de *spina* « épine dorsale » (*TLF*). « Bas latin *spinalis* » (*PR*).

Le *RH* (p. 2006) ainsi que le *FEW* (XII, 5, p. 181) considèrent que Rabelais est le premier à attester ce mot en français, dans la locution *mouelle spinale* en 1534. Notamment, cette connaissance des termes d'anatomie se justifie par la formation en médecine de l'auteur. Le *RH* explique que la locution employée par Rabelais est la traduction du latin *spinalis medulla* – syntagme qui s'est également traduit sous la forme *spinale medulle* en 1541. Néanmoins, ces locutions à caractère latin sont supplantées dans la langue actuelle par *moelle épinière*.

spiral Adj. 1534

- « Qui a la forme d'une spirale » (*TLF*, XV, pp. 873-874).
« *RARE* (sauf avec quelques noms) Qui a la forme d'une courbe tournant autour d'un pôle dont elle s'éloigne » (*PR*, p. 2135).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (VIII, p. 27) : Au doigt medical de la dextre eut un anneau faict en forme **spirale** [...].

- *Étym.* « Emprunté au latin scolastique médiéval *spiralis*, dérivé de *spira* » (TLF). « Latin scolastique *spiralis*, de *spira* » (PR).

Spiral est un latinisme attesté pour la première fois chez Rabelais (Sainéan, II, p. 72) au sens de « ce qui a la forme d'une spirale » (FEW, XII, 2, p. 187).

Selon le RH (p. 2007), l'adjectif *spiral* s'emploie souvent en locutions. Par exemple, il fournit *ressort spiral* (1680), *montre spirale* (1680), *pompe spirale* (1875) et *nébuleuse spirale* (XX^e siècle). Cependant, cet ouvrage reconnaît que le nom masculin *spiral* ou féminin *spirale* peut remplacer la plupart de ces syntagmes. Rabelais, par contre, atteste le mot sous sa forme adjectivale simple pour décrire la forme d'un objet.

strié Adj. 1534

- « Marqué de stries, de sillons parallèles et peu profonds » (TLF, XV, p. 977). « Couvert, marqué de stries, de raies » (PR, p. 2150).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (VIII, p. 25) : Pour ses chausses feurent levez unze cens cinq aulnes, et ung tiers d'estamet blanc, et feurent deschiquetées en forme de colomnes **striées**, et crenelées par le derriere, affin de n'eschauffer les reins.
- *Étym.* « Du latin *striatus* « cannelé, strié », participe passé de *striare*, dérivé de *stria* » (TLF). « Latin *striatus* » (PR).

Le FEW (XII, 2, p. 296) affirme que Rabelais utilise l'adjectif *strié* « dont la surface présente des stries (colonnes, feuilles, etc.) » en 1534. Le RH (p. 2025) indique que cet adjectif, emprunté au latin *striatus*, reprend dans la langue française le sens de son étymon latin « cannelé, strié ». Le terme, d'après le RH, s'est plus tard employé dans le domaine de l'anatomie dans *corps strié* « la structure constituée par les trois amas de substance grise du cerveau » (1751) et dans *muscles striés* « ceux qui présentent des stries transversales outre les stries longitudinales » (1889). Le TLF (XV, p. 977) constate que l'adjectif est utilisé pareillement en architecture dans *colonne striée*, *pilastre strié*, et en géomorphologie dans *roche striée*.

tergiverser Verbe intrans. 1532

- Le sens rabelaisien serait incertain selon le *TLF*. « Retarder le moment, éluder la difficulté d'aboutir à une décision, à une réponse, à un engagement précis » (*TLF*, XVI, p. 100).
 « LITTÉR. User de détours, de faux-fuyants pour éviter de donner une réponse nette, pour retarder le moment de la décision » (*PR*, p. 2233).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XII, p. 258) : Messieurs ne croyez que au temps que ladite bonne femme englua la pochecuilliere pour le record du sergeant mieulx apanager et que la fressure boudinalle **tergiversa** par les bourses des usuriers, il n'y eust rien meilleur à soy garder des Canibales [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin *tergiversari* « tourner le dos; user de détours, d'échappatoires » (*tergum* « dos », *vertere* « tourner »; cf. l'expression *terga vertere* « tourner le dos, fuir ») » (*TLF*). « Latin *tergiversari*, littéralement « tourner (*versare*) le dos (*tergum*) » (*PR*).

Le *FEW* (XIII, 1, p. 237), le *TLF* (XVI, p. 100), Sainéan (II, p. 72) et Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 14, p. 1287) attribuent la première attestation du mot à Rabelais. Le *RH* (p. 2104) mentionne ladite attestation rabelaisienne, cependant il note que le mot pourrait être antérieur à cet auteur. Le *TLF*, quant à lui, considère que le sens chez Rabelais serait incertain.

turbine Subst. fém. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*)

- Le sens rabelaisien n'existe plus. « *TECHNOLOGIE* A. Dispositif rotatif destiné à utiliser la force d'un fluide et à transmettre le mouvement au moyen d'un arbre. B. 1. Appareil servant, dans la fabrication des crèmes glacées, à congeler le mélange utilisé en lui incorporant de l'air. 2. Appareil utilisé dans les sucreries pour séparer le sucre du sirop sous l'effet de la force centrifuge » (*TLF*, XVI, p. 745).
 « Dispositif rotatif, destiné à utiliser la force vive d'un fluide et à transmettre le mouvement au moyen d'un arbre (pour qu'il soit utilisé ou transformé en une autre forme d'énergie) » (*PR*, p. 2331).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XIX, p. 51) : [...] pour extraneizer les halotz et les **turbines** suz nos vignes [...].
- *Étym.* « Emprunté au latin classique *turbo*, *-inis* proprement « ce qui tourne en rond » d'où divers objets : « toupie, sabot, bobine, fuseau dans les opérations magiques » (*TLF*). « 1823; « tourbillon, roue de fuseau » 1532; latin *turbo*, *inis* « tourbillon, toupie » (*PR*).

Le *RH* (pp. 2186-2187) et le *FEW* (XIII, 1, p. 423b) fournissent la date de 1536 au lieu de celle du *TLF* (XVI, p. 745) et du *PR* (p. 2331), 1534. Le *RH* explique que *turbine* est emprunté au latin *turbo* en 1536, au XVII^e siècle, et en 1823 (sens moderne). Cette dernière source ne mentionne pas l'attestation rabelaisienne. Néanmoins, Rabelais emploie *turbine* dans *Gargantua* pour décrire les conditions atmosphériques (« tourbillon, ouragan » selon le *TLF* et le Huguet, VII, p. 370). Il suffit de consulter les dictionnaires pour constater que la langue française actuelle n'a pas conservé l'acception rabelaisienne. Les sens qui s'y trouvent sont plutôt reliés au domaine technique.

utopie Subst. fém. 1532

- « *SOCIOPOLITIQUE* 1. Plan imaginaire de gouvernement pour une société future idéale, qui réalisera le bonheur de chacun. 2. *P. ext.* Système de conceptions idéalistes des rapports entre l'homme et la société, qui s'oppose à la réalité présente et travaille à sa modification » (*TLF*, XVI, p. 860).

« VX *L'Utopie*: pays imaginaire où un gouvernement idéal règne sur un peuple heureux » (*PR*, p. 2349).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (II, p. 222) : [...] engendra son filz Pantagruel de sa femme nommée Badebec, fille du Roy des Amaurotes en **Utopie**, laquelle mourut du mal d'enfant [...].

Pantagruel (VIII, p. 245) : Mon filz la paix et grace de nostre seigneur soit avecques toy, Amen, de **Utopie** ce dix septiesme jour du moys de mars, TON PERE GARGANTUA.

Pantagruel (IX, p. 249) : — J'entends ce me semble, dist Pantagruel : car ou c'est langaige de mon pays de **Utopie**, ou bien luy ressemble quant au son. »

Pantagruel (XXIII, p. 298) : [...] et avoyent gasté un grand pays de **Utopie** [...].

Pantagruel (XXIV, p. 301) : [...] finablement arriverent au port de **Utopie** [...].

Pantagruel (XXIX, p. 318) : [...] je te fais veu que par toutes contrées tant de ce pays de **Utopie** que d'ailleurs [...].

Pantagruel (XXXI, p. 330) : [...] et feut aussi gentil cryeur de saulce vert qui feust oncques veu en **Utopie**.

- *Étym.* « Emprunté au latin *utopia* (formé du grec [forme négative grecque] où négation et τόπος « endroit, région ») nom donné par l'humaniste et homme d'État anglais Thomas More [1478-1535] à une île imaginaire jouissant d'un système social et politique idéal, dans un ouvrage paru en latin en 1516, traduit en français en 1550 [...] » (*TLF*). « 1532; latin moderne *utopia* (Thomas Morus, 1516), forgé sur le grec *ou* « non » et *topos* « lieu » : « en aucun lieu » (*PR*).

Selon le *RH* (pp. 2203-2204), *utopie* est la francisation du latin moderne *utopia*, pays imaginaire créé par Thomas Morus, dans *De optimo republicae statu deque nova insula Utopia* (1516). Cet ouvrage révèle que le terme *utopie* est sorti d'usage au sens inventé par Morus de « pays imaginaire où un gouvernement idéal règne sur un peuple heureux ». D'après le *RH*, le mot est plutôt utilisé dans le vocabulaire politique, en 1710, chez Leibniz pour désigner le concept de « plan d'un gouvernement imaginaire ». Une autre acception présentée dans ce dictionnaire et qui est également fournie par le *PR* (p. 2349) est celle de « vue politique ou sociale qui ne tient pas compte de la réalité » (XIX^e siècle). De nos jours, *utopie* est non seulement employé avec une connotation politique, mais aussi avec une signification plus générale de « conception qui paraît irréalisable » (*RH*, *PR* et *TLF*, XVI, p. 860).

II. LE GREC

II.1 Introduction

Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées, Grecque sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant [...]. (RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel*, VIII, p. 243)

Durant la période de l'humanisme, l'emprunt aux langues anciennes s'avère un outil essentiel au développement du français. Sainéan, dans son étude *La Langue de Rabelais* (1922-1923), nous rappelle « [...] l'état plastique de la langue au XVI^e siècle et la liberté presque illimitée de l'écrivain à une époque où aucune préoccupation de purisme ne s'imposait encore à son esprit » (II, p. 50). Cette tendance est notamment représentée par les grands savants de l'époque qui n'ont guère hésité à adopter des termes latins et grecs pour exprimer leur pensée. Mireille Huchon précise toutefois que « les mots venus du grec sont en nombre beaucoup moins important, la diffusion de cette langue étant sans commune mesure avec celle du latin » (*Le Français de la Renaissance*, 1988, p. 71). En effet, elle mentionne que jusqu'au XVI^e siècle, les hellénismes étaient empruntés par l'intermédiaire de la langue latine – comme nous l'avons déjà remarqué dans la section précédente. Concernant ce point particulier, Henri Mitterand affirme que la plupart des emprunts grecs sont des « mots construits » ou des « éléments de construction » faisant souvent partie des « glossaires spécialisés (médecine, rhétorique, politique, etc.) » (*Les Mots français*, 1965, p. 18). Cependant, Huchon indique que pendant le XVI^e siècle, les « hellénismes directs » gagnent du terrain.

Sainéan partage l'avis de Mitterand en soutenant que les hellénismes introduits dans la langue française sont généralement reliés à la science, surtout à la médecine

(II, p. 55). L'œuvre de Rabelais illustre à merveille cette réalité, puisqu'il était lui-même médecin de formation. En ce qui concerne l'apprentissage de cette langue, Sainéan précise que le moine – qu'il qualifie d'« initiateur de l'hellénisme » – apprend le grec en autodidacte pendant son séjour à Fontenay, entre 1509 et 1524, car « l'enseignement public » du grec ne commence formellement qu'en 1530, « avec l'institution des lecteurs royaux au Collège de France, fondé par Budé sous le nom de Collège des Trois-Langues » (*idem*, p. 38). Avant cette dernière date, l'étude du grec semblait déranger certaines institutions puissantes. En effet, la Sorbonne fait confisquer les livres grecs de Rabelais, ainsi que du moine Pierre Lamy, pour les lui rendre un an plus tard. Néanmoins, cet inconvénient n'éteint pas l'intérêt de l'auteur pour ce que le grec pouvait lui apporter. Sainéan affirme que les textes des médecins grecs, tels Hippocrate et Galien, sont une source d'inspiration inestimable, d'où découle un nombre important d'hellénismes ayant fait fortune dans la langue française (*idem*, p. 55). Il rajoute que « Hippocrate lui [à Rabelais] a fourni toute une série de termes médicaux qui ne sont pas attestés antérieurement et qu'on ne lira que plus tard dans les traités anatomiques contemporains de Charles Estienne (1546), de Vassé-Canappe (1556) et d'Ambroise Paré (1561), tels *acromion*, *cotyledon*, *epidermis*, etc. » (*idem*, p. 55).

Cette section de notre étude porte sur l'enrichissement du français au moyen de l'emprunt à la langue grecque. Remarquons qu'un bon nombre d'hellénismes attestés dans les pages des œuvres rabelaisiennes ont subsisté et sont toujours vivants dans la langue française actuelle. Les pages suivantes comprennent sept (7) vocables rabelaisiens, nés de cette influence grecque, qui, selon nos sources d'information, sont attestés pour la première fois dans *Pantagruel* et dans *Gargantua*, dans les éditions de 1532, 1534 et 1542. Notre analyse comporte deux formes différentes de néologisme, à savoir : l'emprunt direct d'un terme à la langue grecque et la francisation. Voici un tableau de référence résumant les résultats de notre recherche, suivi de l'ensemble des hellénismes rabelaisiens :

Emprunt Direct	<i>acromion, antistrophe</i>
Francisation	<i>automate, haltère, hippiatrie, larynx, panique</i>

II.2 Étude linguistique des mots d'origine grecque

acromion Subst. masc. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) (Rabelais l'emploie comme adjectif dans la locution *os Acromion*)

- « *ANAT.* Apophyse qui termine l'épine de l'omoplate et qui s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule » (*TLF*, I, p. 583).
« *ANAT.* Forte apophyse prolongeant l'épine de l'omoplate » (*PR*, p. 24).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XLIII, p. 117) : Adoncq le moyn avec son baston de croix luy donna entre col et collet sus l'**os Acromion** si rudement qu'il l'estonna : et feist perdre tout sens et mouvement, et tomba es piedz du cheval.
- *Étym.* « Emprunté au grec ἀκρόμιον « pointe de l'épaule, crête de l'omoplate » composé de ἄκρος « qui est au sommet » et de ὄμοιος « épaule » (*TLF*). « Grec *akrōmion* « pointe de l'épaule » (*PR*).

Le *RH* (p. 17) indique que le mot *acromion*, en tant que nom masculin, date de 1541. Néanmoins, selon cette source, son existence est plus ancienne, car Rabelais se sert de l'emploi adjectival pour nommer l'« apophyse de l'omoplate » dans la locution *os acromion* en 1534. En effet, le *TLF* (I, p. 583) fournit également cette date, alors que le *PR* (p. 24) considère que le mot est attesté pour la première fois en 1532. De nos jours, *acromion* est utilisé seulement comme substantif masculin.

antistrophe Subst. fém. 1532 (Rabelais l'emploie au masculin)

- « *RHÉT., GRAMM.* Sorte d'anagramme, volontaire ou non, par laquelle on obtient un sens nouveau en permutant deux lettres, deux syllabes de deux mots ou de deux groupes de mots qui se suivent dans la même phrase. Synon. *Contrepèterie* » (*TLF*, II, pp. 179-180).

« MÉTRIQUE ANC. Seconde stance du chœur lyrique, du même schéma que la première (dans la triade *strophe, antistrophe, épode*) » (*PR*, p. 95).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XVI, p. 274) : En l'autre deux ou troys mirouers ardens, dont il faisoit enrager aulcunesfoys les hommes et les femmes, et leur faisoit perdre contenence à l'église : car il disoit qu'il n'y avoit q'un **antistrophe** entre femme folle à la messe, et femme molle à la fesse.
- *Étym.* « Emprunté au grec ἀντιστροφή « antistrophe [opposé à strophe en poésie] » [...] et « inversion » [...] (*TLF*). « 1550; « contrepèterie » 1532; grec *antistrophē* » (*PR*).

Antistrophe est utilisé au masculin par Rabelais en 1532 au sens de « contrepèterie ». Chez cet auteur, il désigne la permutation de deux lettres provoquant un jeu de mots à effet comique. Le *RH* (p. 2026) qualifie ce sens de « disparu » dans la langue courante, alors que le *TLF* (II, p. 180) le suggère comme synonyme de contrepèterie en rhétorique. Selon le *FEW* (XII, p. 307), *antistrophe* désigne depuis 1550 « la seconde des trois parties d'une pièce lyrique chantée par le chœur », chez les Grecs. Ce sens correspond à la définition du *PR* (p. 95) que nous avons indiquée ci-dessus, puisque le sens rabelaisien n'est pas mentionné par ce dictionnaire. Furetière (I) définit le terme comme une « figure grammaticale, qui se dit quand de deux termes ou choses conjointes et dépendantes l'une de l'autre, on fait la conversion, ou le renversement réciproque : comme, le serviteur du maître, ou le maître du serviteur ». Cet emploi rhétorique est attesté au féminin chez Cotgrave en 1611, d'après le *TLF*.

automate Adj. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) (Rabelais l'emploie comme adjectif dans *engins automates*)

- « *P. anal. Adj., rare.* Qui a un comportement d'automate » (*TLF*, III, pp. 991-992). « 1. vx Toute machine animée par un mécanisme intérieur. 2. (de l'anglais) INFORM. Structure mathématique constituée d'un ensemble de règles. 3. COUR. Appareil mû par un mécanisme intérieur et imitant les mouvements d'un être vivant. 4. FIG. Personne qui agit comme une machine, sans liberté » (*PR*, p. 162).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIV, p. 73) : En banquetant du vin aisgué separoient l'eau : comme l'enseigne Cato *de re rust.* et Pline : avecques un guobelet de Lyerre : lavoient le vin en plain bassin d'eau : puis le retroient avec un embut : faisoient aller l'eau d'un verre en aultre : bastisoient plusieurs petitz engins **automates** : c'est à dire : soy mouvens eux mesmes.
- *Étym.* « Emprunté au grec αὐτόματος « qui se meut de soi-même » (*TLF*). « 1532 adjectif; grec *automatos* « qui se meut de soi-même » (*PR*).

Selon le *TLF* (III, p. 991), l'adjectif *automate* chez Rabelais est une attestation isolée. Il faut attendre à 1611 pour que le mot réapparaisse, cette fois-ci comme nom (*TLF* et *RH*, p. 146). Le *RH* indique que, même si Pascal attribue le qualificatif *automate* à un être humain en 1669, c'est depuis Descartes qu'il devient courant. Lors de la consultation du *TLF*, nous avons remarqué que le vocable *automate* s'emploie rarement comme adjectif de nos jours. En effet, le *PR* (p. 162) ne fournit que les emplois actuels liés au substantif – entre autres, « robot » et « personne qui agit comme une machine, sans liberté ».

haltère Subst. masc. 1534 (Sous la graphie *alteres*)

- « Souvent *au plur.* Instrument de gymnastique composé de deux boules ou de deux disques de métal, de poids et de taille variables, réunis par une tige, et que l'on soulève pour développer les muscles » (*TLF*, IX, p. 662).
« Instrument de gymnastique fait de deux boules ou disques de métal réunis par une tige » (*PR*, p. 1069).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 69) : Et pour gualentir les nerfz, on luy avoit faict deux grosses saulmones de plomb chascune du poys de huyt mille sept cens quintaulx lesquelles il nommoit **alteres**.
- *Étym.* « Emprunté au grec ἀλτήρες « id. », bas latin *halteres*TLF). « Latin *halteres*, grec *haltères* « balancier pour le saut, la danse » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 7 de la page 69, p. 1128) attribue à Rabelais la première attestation du mot en français. Néanmoins, cette première apparition du mot se fait sous la graphie

alteres – au pluriel comme en grec et en latin. Selon le *RH* (p. 940), ce terme est repris en 1636 (sous la forme *haltère* (*FEW*, IV, p. 378) et il demeure rare jusqu’au XIX^e siècle. Il est intéressant de remarquer que, malgré sa tendance au rapprochement étymologique, Rabelais n’utilise pas la graphie *halteres* mais la forme *alteres*.

hippiatrie Subst. fém. 1534

- « *Vx.* Médecine des chevaux » (*TLF*, IX, p. 841).
- « *DIDACT.* Thérapeutique du cheval » (*PR*, p. 1091).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXXVI, p. 102) : Et (qui est chose merveilleuse en **Hippiatrie**) feut ledict cheval guery d’un surot qu’il avoit en celluy pied, par l’atouchement des boyaux de ces gros marroufles.
- *Étym.* « Composé du radical grec *íππος* « cheval » et de *ἰατρεία* « traitement, guérison » (*TLF*). « Du grec *hippiatros* » (*PR*).

Le *RH* (p. 963) attribue le terme *hippiatrie* à Rabelais. Selon ce dictionnaire, un vocable plus récent (1750), *hippiatrique* du grec *hippiatrikos* « qui concerne l’art vétérinaire », a remplacé *hippiatrie* – d’où le qualificatif de « vieux » dans le *TLF* (IX, p. 841). Malgré cela, le mot est toujours attesté dans les ouvrages lexicographiques actuels. Plus intéressant encore est le fait que le terme *hippiatrique* n’apparaît que comme adjectif dans le *PR* (p. 1091), sous l’entrée *hippiatrie*.

larynx Subst. masc. 1532 (Sous la forme *Laryngues*, nom de ville à l’intérieur de Pantagruel)

- « Organe essentiel de la phonation, situé entre la partie buccale du pharynx en haut et la trachée en bas, et constitué de pièces cartilagineuses entre lesquelles sont placées les cordes vocales » (*TLF*, X, p. 1017).
- « Organe creux situé à l’extrémité supérieure de la trachée, qui se compose de cinq cartilages reliés entre eux et qui constitue, par son rôle de vibrateur, l’organe vocal principal » (*PR*, p. 1262).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXXII, p. 332) : [Dans le chapitre *Comment Pantagruel de sa langue couvrit toute une armée, et de ce que l'auteur veit dedans sa bouche*] — Vray dieu (dis je) et où? » À quoy me dirent, que c'estoit en **Laryngues** et Pharingues, qui sont deux grosses villes telles comme Rouen et Nantes riches et bien marchandes.
- *Étym.* « Emprunté au grec λάρυγξ, -υγγος « id. » (TLF). « Fin XVI^e; *laringue* 1532; grec *larugx, laruggos* « gosier » (PR).

Les dictionnaires consultés fournissent la date de 1532 comme première attestation du mot. Il est attesté sous la forme francisée *Laryngues*, « nom de ville à l'intérieur du géant Pantagruel ». Néanmoins, la graphie moderne *larynx* apparaît en 1538 (*RH*, p. 1106). Le *FEW* (V, p. 194) fournit deux autres graphies plus tardives qui n'ont pas survécu : *larynge* (1582) et *laringe* (Cotgr. 1611). Nous avons trouvé une autre forme chez Furetière (II), *larinx*. Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 1 de la page 132, p. 1336) offre d'autres détails concernant le terme *larynx* : « C'est dans le *De usu partium* que Galien « distingue, pour la première fois, le larynx et le pharynx encore confondus par Aristote » (R. Antonioli, *Rabelais et la médecine*, p. 155) ».

panique Adj. 1534 (Sous la graphie *panice* dans le syntagme *terreur Panice*)

- « *Adjectif. Peur, terreur panique.* Peur, terreur qui survient de manière subite et violente en troublant l'esprit et le comportement » (TLF, XII, pp. 863-864). « Qui trouble subitemment et violemment l'esprit (en parlant d'un sentiment de peur) » (PR, p. 1575).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XLIV, p. 120) : Ainsi fuyoient ces gens de sens desprouvez, sans sçavoir cause de fuyr tant seulement les poursuit une terreur **Panice** laquelle avoient conceue en leurs ames.
- *Étym.* « Emprunté au grec πανικός adjectif « de Pan », employé surtout avec un substantif signifiant « terreur », le dieu Pan passant pour produire les bruits entendus dans les montagnes et les vallées » (TLF). « *Terreur panice* 1534; latin *panicus*, de *Pan*, dieu qui passait pour troubler, effrayer les esprits » (PR).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 6 de la page 120, p. 1152) attribue à Rabelais la première attestation du mot en français. Le *RH* (p. 1414) explique que Rabelais est le premier à utiliser le mot, et cela dans le syntagme *terreur panice*. Selon le *TLF* (XII, p. 863), l'auteur l'emploie quelques années plus tard, en 1546, sous la forme *panicque* dans son *Tiers Livre* au sens de « relatif au dieu Pan ». L'origine du syntagme *terreur panice* est expliquée chez Furetière (III) :

Cette façon de parler est fondée sur ce qu'on dit que Pan, au rapport de Polienus en ses Stratagemes, a été l'un des Capitaines de Bacchus, lequel mit en deroute les ennemis par le moyen du grand bruit qu'il fit faire à ses soldats qui combattoient dans une vallée, où il avoit observé qu'il y avoit plusieurs échos, ce qui fit croire qu'ils étoient en bien plus grand nombre, de sorte que les ennemis s'enfuirent sans combattre : ce qui a fait appeller toutes les frayeurs malfondées, terreurs paniques : ce qui a donné aussi lieu à la fable que dit que la Nymphe Écho a été aimée du Dieu Pan.

III. L'ITALIEN

III.1 Introduction

De toute évidence, Rabelais accorde une place très importante aux langues latine et grecque en tant que sources de néologismes. Néanmoins, malgré des circonstances moins favorables à l'emprunt aux langues vivantes, celles-ci ne sont pas ignorées. Dans son *Histoire de la langue française* (1967), Brunot souligne que l'italien n'a probablement jamais eu « sur les hommes de lettres un ascendant égal à celui du latin », car « c'était un parler vivant, qu'on ne pouvait donc mettre au rang des langues vénérables de l'antiquité » (II, p. 198). De plus, une tendance à l'emprunt aux langues contemporaines suppose l'infériorité ou la pauvreté du vernaculaire. L'adoption des italianismes est critiqué par certains auteurs, tels Du Bellay, Barthélemy Aneau – qui qualifie ces calques de « corruptions italiennes » – et Tabourot – pour qui l'italien n'est que la « corruption Latinogotisée du langage Romain » (Mireille Huchon, *Le Français de la Renaissance*, 1988, p. 27). En effet, Mireille Huchon affirme que la langue française « n'a guère de rivale que l'italien avec qui elle entretient des rapports conflictuels » (*idem*, p. 26).

Mais ces circonstances ne constituent pas un obstacle au développement de l'italianisme. Brunot (*idem*, p. 199) et Huchon (*idem*, p. 27) expliquent le phénomène en soulignant l'importance du séjour des troupes françaises en Italie au XVI^e siècle. Un grand nombre de mots guerriers sont introduits dans le vocabulaire français pendant cette période. En outre, la création de colonies italiennes cultivées et fortunés à Lyon – nouveau « centre intellectuel du royaume » grâce à l'influence de l'imprimerie – favorise l'essor de l'italien et des coutumes de ce peuple en France. Finalement, l'arrivée de Catherine de Médicis à la cour de France exerce une puissante influence sur le langage, l'habillement et les coutumes de l'entourage royal. Afin de souligner l'étendue du vogue l'italien au XVI^e siècle, Mireille

Huchon cite les propos de B. H. Wind, découlant de son ouvrage *Les mots italiens introduits en français au seizième siècle*, selon lesquels « près de la moitié des mots du français moderne issus de l’italien » datent de ladite époque (*idem*, p. 73). Les études que nous avons consultés de Sainéan ainsi que de Huchon examinent ces emprunts touchant aux domaines de la vie sociale, de l’architecture, de la musique, de la vie à la cour, de l’art militaire et de l’art nautique.

Rabelais est témoin de l’évolution linguistique et littéraire du siècle. Ses voyages répétés en Italie, sa connaissance des langues et sa formation en médecine lui permettent d’avoir accès à la nouvelle nomenclature qui s’infiltre dans sa langue maternelle. L’auteur, en tant que créateur, ne reste pas insensible à la nouvelle mode et commence à adopter les vocables des voisins de la France.

Nous cherchons ici à relever la contribution lexicale rabelaisienne à travers l’emprunt à l’italien. Cette analyse comporte dix (10) termes d’origine italienne qui, selon les dictionnaires consultés, sont attestés pour la première fois dans les pages de *Pantagruel* et de *Gargantua*, dans les éditions de 1532, 1534 et 1542 : *balle*, *barbe*, *baste*, *caresse*, *carrière*, *gondolier*, *piston*, *taillade*, *tarot*, *torticolis*. Concernant les différentes formes de néologisme, la francisation est un des principaux moyens employés par Rabelais. Il faut mentionner également que deux termes sont employés dans des locutions, à savoir *donner cent quarieres* et *en taillade*.

III.2 Étude linguistique des italianismes

balle Subst. fém. 1534

- « Objet de forme sphérique généralement élastique et de petite dimension, que l’on utilise dans de nombreux jeux. *P. méton.* [Jeu de paume]. Petit projectile généralement métallique, de forme sphérique ou oblongue, propulsé isolément par certaines armes de jet (fronde, etc.), par les armes à feu portatives, ou propulsé en nombre par certaines pièces d’artillerie » (*TLF*, IV, pp. 86-88).

« 1. Petite sphère élastique dont on se sert pour divers jeux [...] ANCIENNT *Balle de paume*. 2. (XVI^e) Petit projectile métallique dont on charge les armes portatives ou automatiques et certaines pièces d'artillerie » (*PR*, p. 188).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXIII, p. 65) : Ce faict yssoient hors, tousjours conferens des propoz de la lecture : et se desportoient en Bracque ou es prez, et jouoient à la **balle**, à la paulme, à la pile trigone, galentement se exercens les corps comme ilz avoient les ames au paravant exercé.

Gargantua (XXIII, p. 68) : Jouoit à la grosse **balle**, et la faisoit bondir en l'air autant du pied, que du poing.

Gargantua (LV, p. 145) : Entre les deux aultres tours estoient les jeux de paulme et de grosse **balle**.

Gargantua (XXXVII, p. 102) La verité fut que Gargantua se refraischissant d'habillemens, et se testonnant de son pigne (qui estoit grand de cent cannes, appoincté de grandes dents de Elephans toutes entieres) faisoit tomber à chascun coup plus de sept **balles** de bouletz qui luy estoient demourez entre ses cheveux à la demolition de boys de Vede.

- *Étym.* « Emprunté à l'italien du Nord *balla* (correspondant à l'italien *palla*) [...]. L'italien *balla* est issu du longobard *balla* correspondant à l'ancien bas francique de même forme, v. *balle* « paquet » (*TLF*). « Italien *palla* » (*PR*).

Le *RH* (p. 170) indique que le mot *balle* est emprunté en 1534 à l'italien *balla*, de *palla* « pelote pour le jeu de paume » et, plus tard, « projectile d'arme à feu ». Rabelais emploie d'ailleurs les deux sens dans son texte et, selon le *TLF* (IV, p. 88), il est le premier à les attester. Le *RH* mentionne que *balle* fait partie des jeux de *Gargantua* (voir citation ci-dessus) au sens de « petite sphère élastique dont on se sert pour jouer ». Le *FEW* (I, pp. 216-217) mentionne le jeu de paume parmi de nombreux sens et usages, par exemple « balle à jouer » et « balle de caoutchouc creuse et pleine, de la grosseur de celle qui sert au jeu de paume ». Chez Huguet (I, p. 464), le sens de jeu ainsi que celui de projectile sont expliqués. Quant à l'acception de balle d'artillerie, le *RH* explique que le terme désigne, jusqu'au XVIII^e siècle, un « boulet de canon » et, à la fin du XVI^e siècle, un « projectile dont on charge

les armes portatives ». Furetière (I) est plus précis dans ses définitions. Sa description de *balle* dans le jeu de paume est la suivante : « Une balle de jeu de paume est faite de petites bandes de laine bien battuës, bien liées & bien arrondies, & couvertes d'une autre bande de laine blanche ou de feutre ».

barbe Adj. 1534

- « *Cheval barbe*. Cheval de selle, de race orientale » (*TLF*, IV, p. 166).
« Cheval de selle d'Afrique du Nord » (*PR*, p. 194).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 67) : Changeant doncques de vestemens monstoit sus un coursier, sus un roussin, sus un genet, sus un cheval **barbe**, cheval legier [...].
- *Étym.* « Emprunté à l'italien *barbero*, *barbaro* » id. [...] attesté depuis 1505-30 [...] dérivé de *Barberia*, v. *barbaresque* [...] ; *Barberia* est dérivé de *barbaro*, v. *barbare* » (*TLF*). « Italien *barbero* » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 181), *barbe* est emprunté en 1534 à l'italien *barbero* (1505-1530), qualifiant un « cheval de selle oriental ». Cet ouvrage indique que le mot garde son sens original dans *cheval barbe*, mais qu'il est également attesté comme substantif en 1619. Furetière (I) fait une description plus détaillée de ce type de cheval :

Barbe est un cheval de barbarie qui a une taille menuë, & les jambes déchargées. On dit que les Barbes meurent, mais qu'ils ne vieillissent jamais, parce qu'ils conservent leur vigueur jusqu'à la fin : c'est pourquoi on en fait des stalons. [...] Ils ne sont point serrez, & ont de petites selles rases, des brides & estriens legers, & courrent avec autant de liberté comme s'ils n'étoient point montez.

baste Interj. 1534

- « Assez ! *Baste*, *Bast*, *Basta*. [Pour exprimer l'indifférence, la résignation, l'impatience ou la déception] Il suffit » (*TLF*, IV, pp. 252-253).
« vx Interjection marquant l'indifférence, le dédain » (*PR*, p. 201).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XXVI, pp. 307-308) : [...] qu'on vous chevauchera à grand coup de picque et de lance. — **Baste**, dist Epistemon. Je vous les rends à roustir ou boillir [...].

Gargantua (XXXIII, p. 95) : — **Baste**, dist Picrochole, passons oultre.

- *Étym.* « Francisation de l'exclamation italienne *basta* de même sens [...] attestée depuis la 1^{re} moitié du XVI^e siècle [...], 3^e personne de l'indicatif présent de *bastare* « suffire », v. *baster* » (*TLF*). « Italien *basta* « il suffit » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 191) et le *TLF* (IV, p. 253), *baste* « il suffit » est la francisation (en 1534) de l'exclamation italienne *basta* décrivant « l'indifférence, la résignation, l'impatience ou la déception ». Le *RH* signale aussi que Guiraud voit dans *bastare* le roman *basitare*, du latin *basis* « basse, soubassement ». L'origine italienne est cependant retenue par Sainéan (I, 151) tout comme par le *FEW* (I, p. 277) – sous l'entrée *bastare*, alors que *baste* se retrouve sous le verbe *baster* chez Huguet (I, p. 505) ainsi que chez Furetière (I). Même si le terme rabelaisien *baste* se trouve encore dans les dictionnaires de langue française actuelle, le *PR* (p. 201) le qualifie de « vieux ».

caresse Subst. fém. 1534 (Sous la graphie *charesse*)

- « A. Attouchement de nature affective ou sensuelle. B. *Au fig.* Marque d'estime ou de bienveillance qui se manifeste en paroles, parfois trompeuses » (*TLF*, V, pp. 204-205).
- « 1. VIEILLI Manifestation physique de la tendresse. 2. (1614) VIEILLI Démonstration d'affection, de bienveillance (par la parole, le geste) » (*PR*, p. 308).
- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXXIX, p. 107) : Quand il feut venu, mille **charesses**, mille embrassemens, mille bons jours feurent donnez.
 - *Étym.* « Étant donné l'origine de la plupart des premières attestations, probablement emprunté à l'italien *carezza* [...] attesté, dans le syntagme *fare carezza(-e)*, avant 1315 dans BATT. t. 2, latin médiéval *caritia* « caresse, marque d'affection » (1228 [...]) dérivé de *carus* (*cher*); hypothèse moins vraisemblable : déverbal de *caresser* » (*TLF*). « 1545; *charesse* 1534; italien *carezza*, latin médiéval *caritia*, de *carus* « cher » (*PR*).

Rabelais emploie le mot *charesse* au sens de « marque extérieure d'affection », selon le *TLF* (V, p. 204). Le *RH* (p. 351) explique qu'au XVI^e

et XVII^e siècles cette « marque d'affection » se manifeste par les gestes ou par la parole. Lors de la consultation d'autres ouvrages, nous avons remarqué que ce sens se retrouve également dans le *FEW* (II, p. 443a), ainsi que dans le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* (II, p. 99). Au niveau de l'orthographe, Sainéan (II, p. 62) indique que, même si le mot est d'origine italienne (*carezza*), les hypothèses étymologiques de l'époque ont associé de manière erronée la graphie *charesse* au grec χάρις comme c'est le cas, par exemple, de la *Conformité du langage François avec le Grec* (1565) d'Henri Estienne. Toutefois, la graphie rabelaisienne a laissé sa place à la forme actuelle *caresse*. D'après les dictionnaires consultés, cette dernière date de 1545.

carrière Subst. fém. 1534 (Rabelais l'emploie dans la locution *donner cent quarieres*)

- « *ÉQUITATION* Terrain pour les courses de chevaux. *P. méton. Vx.* Distance qu'un cheval peut parcourir sans perdre haleine » (*TLF*, V, pp. 240-241).
- « 1. *vx* Arène, lice pour les courses de chars. 2. (1611; fig. de *donner carrière à un cheval*) **DONNER CARRIÈRE** (À) : laisser le champ libre. FIG. donner libre cours » (*PR*, pp. 311-312).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 67) : Changeant doncques de vestemens monstoit sus un coursier, sus un roussin [...] : et luy donnoit cent **quarieres**, le faisoit voltiger en l'air, franchir le fossé, saulter le palys, court tourner en un cercle, tant à dextre comme à senestre.
- *Étym.* « S'agissant d'abord d'un terme d'équitation, plutôt qu'emprunté à l'ancien provençal *carreira* « chemin » [...] attesté depuis le XII^e siècle [...], probablement emprunté à l'italien *carrieria* [...] attesté depuis le XIII^e siècle au sens « chemin de chars » [...] et au sens « course rapide d'un cheval » depuis le début du XVI^e siècle [...], lui-même probablement emprunté à l'ancien provençal *carreira*, aussi *carrieria*, le suffixe *-iera* n'étant pas autochtone en italien [...]. L'ancien provençal, de même que l'ancien français *char(r)iere*, ancien picard *car(r)iere*, *quar(r)iere* « chemin (de chars) » [...], sont issus du latin vulgaire *carraria* « id. », adjectif féminin substantivé

tiré de (*via*) *carraria* « voie pour chars », dérivé de *carrus (char)* » (TLF). « Italien *carriera* « chemin de chars »; latin populaire *carraria*, de *carrus* « char » (PR).

Tout comme le TLF (V, p. 241) et le PR (p. 311), le RH (p. 355) attribue l'origine du mot à l'italien *carriera*, plutôt qu'à l'ancien provençal *carreira*. Rabelais emploie la locution *donner cent quarrieres* au sens de « faire courir un cheval de tous côtés » (TLF). Parmi plusieurs définitions, Furetière (I) explique que *carriere* signifie « le terrain, l'estendue d'un champ où on peut pousser un cheval, jusqu'à ce que l'haleine luy manque ». Selon le RH, le sens de *carrière* évolue de l'équitation aux activités professionnelles, surtout au XVII^e siècle. Effectivement, on peut constater que l'acception de « profession » est facilement retrouvée aussi bien dans les dictionnaires que dans la langue courante d'aujourd'hui. Les sens concernant le domaine de l'équitation sont plutôt qualifiés de « vieux » par le TLF.

gondolier Subst. masc. 1542 (TLF), 1532 (PR)

- « Batelier qui conduit une gondole » (TLF, IX, p. 327).
- « N. m. Batelier qui conduit une gondole » (PR, p. 1029).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, p. 323): Tous les chevaliers de la table ronde estoient pauvres gaingnedeniers tirans la rame pour passer les rivieres de Coccoye, Phlegeton, Styx, Acheron, et Lethé, quand messieurs les diables se voulent esbatre sur l'eau, comme font les bastelieres de Lyon et **gondoliers** de Venise.
- *Étym.* « Emprunté à l'italien d'origine vénitienne *gondoliere* [...], dérivé de *gondola* (*gondole*) » (TLF). « Vénitien *gondoliere* » (PR).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 13, p. 1330) dit que *gondolier* est attesté pour la première fois en français dans l'édition de 1542 de *Pantagruel*. Le TLF (IX, p. 327) fournit également cette date comme première attestation du terme, alors que le RH (p. 899) et le PR (p. 1029) fournissent la date de 1532. Malgré cette divergence, les ouvrages consultés proposent des dates correspondant aux éditions du livre rabelaisien. Sainéan (I, p. 114) n'offre pas de date précise qui pourrait éclaircir le doute à

propos de la première attestation du terme, mais il donne plus de détails concernant la possible source d'inspiration du moine et auteur :

Son séjour à Venise reste douteux, suivant Heulhard; mais il a certainement visité le port, où il a recueilli nombre de termes nautiques vénitiens. Ils se rapportent principalement à la galère, Marseille et Venise ayant également enrichi sous ce rapport le vocabulaire de Rabelais.

piston Subst. masc. 1534 (probablement au sens de « pilon »)

- Le sens rabelaisien est incertain d'après le *TLF*. Voici les sens existant de nos jours : « I. A. *MÉCAN. TECHNOL.* Disque qui, à l'intérieur d'un cylindre, est animé d'un mouvement de va-et-vient à frottement doux, pour exercer une pression ou transmettre un mouvement. B. *MUS.* Petite pièce mobile des instruments à vent en cuivre, actionnée par la pression des doigts du musicien, permettant de régler le passage de l'air et par conséquent la hauteur des sons. II. A. *Au fig., fam.* Recommandation, appui accordé à une personne par une autre, en vue de lui faire obtenir un avantage. B. *Arg. scol.* Candidat, élève à l'École centrale des arts et manufactures. *P. méton.*, l'École elle-même » (*TLF*, XIII, pp. 433-434).

« 1. Pièce cylindrique qui se meut dans un tube (corps de pompe, cylindre de machine, de moteur), où elle reçoit et transmet une pression exercée par un fluide [...] » (Les définitions 2 et 3 sont les mêmes que l'on a expliquées) (*PR*, p. 1683).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXII, p. 62) : [Là jouoyt...] Au **piston** Au bille boucquet Au roynes [...].
- *Étym.* « Emprunté à l'italien *pistone*, attesté au sens de « pilon de mortier » depuis 1462 (d'après *DEI*), dérivé de *pistare* « broyer » (*piste*; cf. *pistou*) » (*TLF*). « 1648; « pilon » 1534; italien *pistone*, de *pestare* → *piste* » (*PR*).

Selon le *TLF* (XIII, p. 434), le sens de *jouer au piston* est incertain mais il est probablement utilisé dans le sens de « pilon ». Le *PR* (p. 1683) est également de cet avis, alors que Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 20, p. 1123) indique qu'il s'agit d'un jeu inconnu. Le *RH* (p. 1531) ajoute un détail intéressant. Il affirme que le mot est d'abord attesté chez Rabelais probablement au sens de « pilon à mortier », puisque l'auteur emploie cette acception dans son *Quart Livre* en 1552. Depuis, *piston* acquiert plusieurs

sens. Selon le *RH*, il s'utilise dans le domaine technique (1662), en armurerie (1825), en musique (1837), au sens figuré de « recommandation » (1857) et en argot scolaire (1874).

taillade (en) Subst. fém. 1532 (Rabelais l'utilise dans le syntagme *en taillade*)

- « Coupure faite dans les chairs à l'aide d'un instrument tranchant » (*TLF*, XV, p. 1315).

« Coupure faite dans les chairs avec un instrument tranchant. PAR EXT. Incision » (*PR*, p. 2202).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XXIX, p. 318) : Quoy voyant Pantagruel gualentement ses bras desplie et comme est l'art de la hasche, luy donna du gros bout de son mast, en estoc au dessus de la mammelle, et retirant le coup à gauche en **taillade** luy frappa entre col et collet [...].

- *Étym.* « Emprunté à l'italien *tagliata* « entaille » [...], participe passé féminin substantif de *tagliare* « tailler », du latin populaire *taliare*, v. *tailler* » (*TLF*). « Sorte d'épée pour frapper de taille » XV^e; italien *tagliata*, même racine que *tailler* » (*PR*).

Selon le *TLF* (XV, p. 1315), le *PR* (p. 2202) et le *RH* (p. 2075), *taillade* désigne au XV^e siècle une « épée pour frapper de taille ». Le *TLF* signale que la graphie du mot à l'époque, plus précisément en 1420, est *tailade*. Rabelais utilise une nouvelle orthographe en 1532 dans le syntagme *en taillade*, signifiant « coup porté en frappant de taille, un coup qui entaille », donc « une coupure dans les chairs » (*RH*). Les notions d'« épée » et de « coupure » permettent au terme de prendre au XVI^e siècle le sens d'« ouverture allongée faite dans l'étoffe d'un vêtement pour laisser apparaître la doublure ou un vêtement de dessous » (*PR*), alors qu'en région au XX^e siècle il développe celui de « morceau taillé, tranche » (*RH*). Étant donné la finale en *-ade* de ce vocable, la question de l'origine italienne ou provençale se pose dans ce cas. Effectivement, Sainéan (II, p. 191) accorde à *taillade* une possible origine provençale :

Cette question de la finale ade est d'ailleurs complexe. Le provençal et l'italien (dialectal) l'ont également propagée, et il est parfois malaisé

d'en préciser l'origine. Peu d'entre ces vocables remontent au XV^e siècle [...]; la plupart appartiennent à l'époque de Rabelais.

tarot Subst. masc. 1534 (Sous la graphie *taraу*)

- « *JEUX, OCCULT.* Carte à jouer, plus longue qu'une carte ordinaire, comportant des figures différentes (atouts ou arcanes majeurs) et utilisée pour le jeu ou la divination; ensemble de ces cartes. *P. méton.* Jeu pratiqué avec ces cartes » (*TLF*, XV, p. 1393).

« Carte à jouer plus longue que les cartes ordinaires et portant des figures symboliques toutes différentes » (*PR*, p. 2213).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXII, p. 59) : [Là jouoyt] Au lulettes Au **tarau** [...].

- *Étym.* « Emprunté à l'italien *tarocchi* « tarots », attesté depuis le XVI^e siècle [...], dérivé de *tara* « perte de valeur que subit une marchandise; déduction, action de défalquer » (*tare*) parce que dans ce jeu le joueur doit, dans certains cas, mettre une carte de côté » (*TLF*). « 1564; *tarau* 1534; italien *tarocco*, d'origine incertaine » (*PR*).

Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 5, p. 1117), Rabelais est le premier à utiliser le mot *tarot* en français dans *Gargantua*. Elle explique que cette invention italienne du XV^e siècle n'est pas courante en France lors de la parution du livre rabelaisien. Cependant, elle nous fait remarquer que l'auteur l'emploie non seulement dans *Gargantua*, mais aussi dans son *Cinquiesme Livre* (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, XXII, p. 777). Dans sa note, Huchon observe que Rabelais donne « à partir du *Tiers livre* une faveur toute particulière au nombre 78, que l'on peut rapprocher des 78 cartes du tarot » (*Tiers Livre*, titre, p. 339). En ce qui concerne la graphie du mot, Rabelais emploie celle de *taraу* – graphie qui n'est pas isolée au XVI^e siècle, selon Sainéan (I, note 2, p. 286). L'on peut trouver chez Huguet (VII, p. 187) l'entrée *tarau* définie comme « l'un des jeux de Gargantua », alors que chez Furetière (III) l'on écrit *tarauds* ou *tarots*. La graphie moderne *tarot* est attestée depuis 1564 (*PR*).

torticolis Adj. et subst. 1532 (*PR*), 1542 (*TLF*) (Sous la forme *tortycolly*)

- « *Adj. et subst., vx A. Adj.* [En parlant d'une personne] Qui a le cou de travers. *B. Subst., au fig.* [P. réf. à ceux qui ont le cou de travers] Faux dévot » (*TLF*, XVI, p. 353).

« Torsion involontaire du cou avec inclinaison de la tête accompagnée de sensations douloureuses dans les muscles. PAR EXT. Douleur, gêne provenant d'une position pénible du cou » (*PR*, p. 2271).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, pp. 321-322) : Adonc nectoya tresbien de beau vin blanc le col, et puis la teste : et y synapiza de pouldre de diamerdis qu'il portoit toujours en une de ses fasques, après les oignit de je ne sçay quel oingnement : et les afusta justement veine contre veine, nerf contre nerf, spondyle contre spondyle, affin qu'il [Epistémon, dont la tête avait été coupée] ne feust **tortycolly** (car telles gens il haissoit de mort).
- *Étym.* « Emprunté à l'italien *torti colli*, pluriel de *torto collo* « faux dévot, bigot » [...], proprement « cou tordu », les faux dévots tenant la tête penchée pour marquer leur dévotion » (*TLF*). « 1562; *tortycolly* adjectif « qui a le cou de travers » 1532, probablement création plaisante; latin fictif *tortum collum* » (*PR*).

Rabelais semble vouloir imiter la graphie italienne du mot lorsqu'il emploie *tortycolly* pour la première fois dans *Pantagruel*. Selon le *RH* (p. 2136), il est probable que ce terme désignant un « faux dévot » – en parlant des « bigots qui prient en faisant des contorsions » (Sainéan, II, p. 267) – soit une « création plaisante » de l'auteur ou de son époque. Un problème de datation est pourtant présent dans les dictionnaires. Rabelais ne se limite pas à utiliser le terme dans *Pantagruel*. En effet, puisque le *TLF* (XVI, p. 353) cite l'édition de 1542 de *Pantagruel*, il fournit comme première attestation du mot la date de 1535, où Rabelais emploie le substantif pluriel *torticollis* dans sa *Pantagrueline Prognostication*. Le *RH* et le *PR* (p. 2271) parlent cependant de 1532. De plus, le *PR* ne mentionne pas le sens rabelaisien, mais plutôt les acceptations modernes. Toutefois, c'est en 1562 que le mot – écrit *torticolli* – acquiert le sens actuel de « torsion douloureuse du cou », alors que la graphie *torticolis* est attestée en 1606 (*RH*).

IV. AUTRES INFLUENCES : L'ESPAGNOL ET L'HÉBREU

IV.1 Introduction

Nous avons vu la place qu'occupe l'influence des langues latine, grecque et italienne dans les deux premiers livres de Rabelais. Elles constituent des sources de néologismes incontestables en raison du prestige des langues anciennes et du contact du français avec l'italien. Cependant, d'autres parlers contribuent également à l'enrichissement de la créativité lexicale rabelaisienne, bien que ce soit à un niveau plus modeste. C'est le cas de l'espagnol et de l'hébreu.

À propos de l'emprunt aux langues vivantes au XVI^e siècle, Mireille Huchon dans son livre *Le Français de la Renaissance* (1988) informe que, selon Pasquier, « les emprunts proviennent surtout des langues qui ont quelque communauté avec la nostre, comme l'Espagnole et l'Italienne » (p. 73). L'influence de l'espagnol traverse différentes périodes qui vont de l'ignorance complète de cette langue jusqu'à l'échange linguistique. L'ouvrage *Les Mots français* (1965) d'Henri Mitterand résume cette transition en quelques lignes :

Les mercenaires espagnols, traversant la France en tous sens, pendant les XVI^e et XVII^e siècles, au hasard des guerres de religion, des frondes, ou des guerres nationales, nous ont laissé des termes militaires (adjudant, guérilla, camarade, mirador, matamore). Les engouements de la mode ont naturalisé, pour certains à une époque récente, la mantille, le cigare, le tango, le boléro, etc. Les produits importés des colonies espagnoles, à partir du XV^e siècle, ont conservé leur désignation d'origine : la vanille, le chocolat, le caramel, l'ananas. (pp. 19-20)

Néanmoins, au XVI^e siècle, la langue espagnole ne réussit guère à égaler le prestige accordé à l'italien. Selon Ferdinand Brunot, « ni en science, ni en littérature, les auteurs espagnols n'avaient été assez éminents pour trouver en France la foule d'imitateurs qu'y trouvèrent les Italiens, et pour assurer à leur langue un prestige

semblable » (*Histoire de la langue française*, 1967, p. 206). En effet, les grands savants de l'époque n'ont recours à la nomenclature espagnole que quand leur vernaculaire est à peu près « hors de ses atteintes » (*idem*). En revanche, d'autres se laissant aller – surtout à partir de la seconde moitié du siècle – empruntent un nombre d'hispanismes dont certains demeurent dans le lexique français.

Sainéan met en question la connaissance rabelaisienne de l'espagnol. Cet idiome fait partie des langues constituant « le fonds des belles grandes librairies en grec, latin, hebreu, françois, tuscan et espagnol », réparties « selon iceulx langages » par « les divers estages » de l'Abbaye de Thélème » (*La Langue de Rabelais*, II, p. 86). Mais, quelle place occupe-t-elle vraiment dans ce groupe linguistique? Au moment de la parution de *Pantagruel* et de *Gargantua*, l'espagnol était pratiquement inconnu en France. Ceci est conforme au fait qu'il faut attendre jusqu'à la deuxième moitié du XVI^e siècle pour que la littérature espagnole commence à ressortir de l'obscurité. Pour cette raison, et tenant compte de la graphie inexacte de certains mots dans quelques passages rabelaisiens¹, Sainéan conclut que les vocables empruntés par Rabelais ne sont pas directement tirés de l'espagnol, mais plutôt adoptés par l'intermédiaire de l'italien ou de l'oral. Rappelons-nous, par exemple, la difficulté étymologique des termes contenant la finale en *-ade* (voir liste des mots italiens : *taillade*, p. 69). Mireille Huchon reconnaît cette difficulté lorsqu'elle dit qu'« il n'est d'ailleurs pas toujours possible d'individualiser l'emprunt venu de l'espagnol, de l'italien ou du provençal » (*Le Français de la Renaissance*, 1988, p. 73). Notre étude reflète bel et bien l'existence de cette difficulté. Nous basons donc notre analyse sur les dictionnaires spécialisés qui nous servent de source étymologique.

L'hébreu, par contre, est une langue ancienne respectée pour son statut religieux. Selon Sainéan, il est « accessible à un petit nombre de théologiens réformés » (II, p. 4). Rabelais, en tant que moine, s'inspire de la *Vulgate* pour ses citations

¹ Prenons, par exemple, le substantif et l'adjectif *Indalgos Bourrachous* (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua*, VIII, p. 26) pour *Hidalgos Borrachos*. D'après Sainéan, ceci pourrait faire référence à une possible influence orale et non pas à une connaissance de la langue espagnole (*La Langue de Rabelais*, II, p. 86).

bibliques, car, à ses yeux, elle constitue « le texte même de la sainte Écriture » (*idem*, p. 28). Malgré cela, pour Sainéan, Rabelais ne semble pas avoir une connaissance approfondie de l'hébreu. Cependant, le style de l'auteur est caractérisé par une tendance à l'imitation des écrits bibliques, laissant entendre « une véritable assimilation des textes sacrés [...] » (*idem*). Le passage des *mesles* et les nombreuses listes de noms et de choses en fournissent la preuve. Cette langue, à travers l'inspiration biblique, donne à l'œuvre rabelaisienne nombre de vocables, de formules et de locutions hébraïques.

Cette partie comporte le résultat de notre recherche sur d'autres influences linguistiques dans les deux premiers livres de Rabelais. Notre corpus comprend trois (3) vocables – deux (2) mots d'origine espagnole (*alezan* et *canetille*) et un (1) terme d'origine hébraïque (*cabale*) – qui, selon les dictionnaires consultés, sont attestés pour la première fois dans les éditions de 1532, 1534 et 1542 de *Pantagruel* et de *Gargantua*. Ces termes prennent, grossso modo, une forme plus francisée par modification des voyelles.

IV.2 Étude des mots d'origine espagnole et hébraïque²

alezan Adj. et subst. masc. 1534

- « A. *Adj.* [En parlant d'un cheval] Dont la robe et les crins sont de couleur fauve tirant sur le roux. B. *Subst. masc.* 1. Cheval de couleur alezan. 2. *L'alezan*. La couleur elle-même » (*TLF*, II, p. 493).

« Dont la robe (cheval, mulet) est brun rougeâtre. N.m. Cheval de couleur alezan » (*PR*, p. 56).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XII, p. 36) : Et luy faisoit changer de poil, comme font les moines de courtibaux selon les festes, de bailbrun, d'**alezan**, de

² Étant donné le petit nombre de mots dans cette section, nous les traitons ensemble par ordre alphabétique.

gris pommellé, de poil de rat, de cerf, de rouen, de vache, de zencle, de pecile, de pye, de leuce.

Gargantua (XVI, p. 46) : Au reste avoit poil d'**alezan** toustade, entreillizé de grizes pommelettes.

- *Étym.* « Emprunté à l'espagnol *alazán* « brun rougeâtre (en parlant du cheval) » attesté depuis 1280 environ [...], de l'arabe *az'ar* « brun rougeâtre » [...] plutôt que de l'arabe *al hisān* « cheval de race » [...] qui ne convient pas sémantiquement » (*TLF*). « Espagnol *alazan*, arabe *al-hisan* » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 44), *alezan* est attesté chez Rabelais en 1534. Les dictionnaires consultés qualifient le terme d'hispanisme issu de l'arabe. Néanmoins, ils proposent différents étymons de cette dernière langue. Le *TLF* (II, p. 493) et le *RH* fournissent *az'ar*, alors que le (*PR* p. 56) favorise *al-hisan*. Furetière (I), quant à lui, offre plusieurs possibilités :

Ce mot vient de l'Espagnol alazan, & celuy-cy de l'Arabe alhesan, qui signifie un cheval courageux & de bonne race. Menage. D'autres le derivent de l'article al, & de aza, qui signifie « color infumatus ». D'autres disent qu'il vient par corruption de aleran, à cause que les chevaux de ce poil vont si viste, qu'ils semblent avoir des ailes.

Sainéan propose une hypothèse différente. Dans sa *Langue de Rabelais* (I, note 3, p. 80 et II, note 1, p. 86), il dit que c'est par l'intermédiaire des ouvrages napolitains sur l'équitation, et non pas directement de l'espagnol (même si le mot est un hispanisme), que Rabelais a pris le terme *alezan*. Malgré la divergence au sujet de l'origine du mot dans les ouvrages consultés, *alezan* semble provenir de l'espagnol puisque les dictionnaires actuels retiennent cette hypothèse. L'étymon arabe est plutôt la source qui a donné naissance à la forme espagnole.

cabale Subst. fém. 1532 (Sous la graphie *caballe*)

- « I. *OCCULTISME* A. Somme de spéculations ésotériques qui, à partir des vingt-deux signes de l'alphabet hébreïque représentant chacun à la fois une lettre et un chiffre, donnent à certains passages de la Bible un sens allégorique et mystique. *P. anal.* [En parlant de l'interprétation de textes et documents autres que la Bible]. II. [P. réf. au secret qui entoure les spéculations de ceux qui s'adonnent à cette

forme d'occultisme] Intrigue secrète ourdie contre quelqu'un, pour l'atteindre dans sa réputation, ses actions ou ses œuvres. *P. méton.* Association de ceux qui montent une cabale » (*TLF*, IV, pp. 1097-1098).

« 1. *kabbale* Tradition juive donnant une interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament. 2. *VIEILLI* Science occulte prétendant faire communiquer ses adeptes avec des êtres surnaturels » (*PR*, p. 277 et p. 1241).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (*Prologue*, p. 213) : [...] jusques à ce que l'on les tint par cœur, affin que si d'aventure l'art de l'Imprimerie cessoit, ou en cas que tous livres perissent, on temps avenir un chascun les peust bien au net enseigner à ses enfans, et à ses successeurs et survivens bailler comme de main en main, ainsy que une religieuse **Caballe**.

Pantagruel (XVIII, p. 282) : « De faict, oyant le bruyt de ton sçavoir tant inestimable, ay delaissé pays, parens et maison, et me suis icy transporté, rien ne estimant la longueur du chemin, l'attediation de la mer, la nouveaulté des contrées, pour seulement te veoir, et conferer avecques toy d'aulcuns passages de Philosophie, de Geomantie, et de **Caballe**, desquelz je doubte et ne puis contenter mon esprit, lesquelz si tu me peux souldre : je me rens dés à present ton esclave moy et toute ma posterité : car aultre don ne ay que assez je estimasse pour la recompense.

Pantagruel (XX, p. 290) : Vous avez icy un thesor incomparable en vostre presence, c'est monsieur Pantagruel, duquel la renommée me avoit icy attiré du fin fond de Angleterre, pour conferer avecques luy des problemes insolubles tant de Magie, Alchymie, de **Caballe**, de Geomantie, de Astrologie, que de Philosophie : lesquelz je avoys en mon esprit.

- *Étym.* « Emprunté à l'hébreu *qabbāla* « tradition reçue, doctrine ésotérique », du verbe *qibbel* « recevoir par tradition » (*TLF*). « De l'hébreu rabbinique *qabbala* « tradition » (*PR*).

Tout comme le *TLF* (IV, p. 1098) et le *PR* (p. 277), le *RH* (p. 313) indique que Rabelais atteste le mot *cabale* en 1532. Cet ouvrage explique, cependant, que le terme aurait pu être employé à partir de 1519 lorsqu'un franciscain a exposé la *kabbale* à François I^{er}. Dans *Pantagruel*, Rabelais utilise *cabale* au sens de « doctrine, tradition transmise » (*RH* et *TLF*), mais son utilisation

n'est pas limitée à cette seule acception. Dans le *Tiers livre* (1546), le syntagme *caballe monastique* signifie « manœuvres secrètes, concertées contre quelqu'un ou quelque chose » (*TLF*). En effet, le *FEW* (II, p. 12) ainsi que le Huguet (II, pp. 35-36) mentionnent Rabelais par rapport à ces deux sens. *Cabale* produit des dérivés dont *cabalistique*, traité plus tard dans notre section sur le processus de dérivation chez Rabelais (p. 99).

can(n)etille Subst. fém. 1535 (*TLF*), 1534 (*PR*)

- « Fil de métal très fin et tortillé, utilisé en broderie, pour la composition de fleurs artificielles, etc. » (*TLF*, V, pp. 112-113).

« TECH. Fil d'or, d'argent, retordu, servant à des travaux de broderie, de passementerie » (*PR*, p. 297).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (VIII, p. 25) : Mais voyans la belle brodure de **canetille**, et les plaisans entrelatz d'orfeverie garniz de fins diamens, fins rubiz, fines turquoyses [...].

Gargantua (VIII, p. 26) : Pour son saie furent levez dix et huyt cent aulnes de velours bleu tinct en grene, brodé à l'entour de belles vignettes et par le mylieu de pinthes d'argent de **canetille**, enchevestrées de verges d'or avecques force perles, par ce denotant qu'il seroit un bon fessepinthe en son temps.

Gargantua (LVI, p. 146) : Les robes selon la saison, de toile d'or à frisure d'argent, de satin rouge couvert de **canetille** d'or, de tafetas blanc, bleu, noir [...].

Gargantua (LVI, p. 146) : En esté quelques jours en lieu de robes portoient belles Marlottes des parures susdictes, ou quelques bernes à la Moresque de velours violet à frisure d'or sus **canetille** d'argent, ou à cordelieres d'or guarnies aux rencontres de petites perles Indicques.

- *Étym.* « Emprunté à l'espagnol *cañutillo* « id. », attesté depuis 1492 [...], également à l'origine de l'italien *canutiglia* « id. » [...], dérivé de *cañuto* « tuyau » qui, par l'intermédiaire du mozarabe *qannūt* « id. », est dérivé du latin *canna* « roseau » (*TLF*). « Italien *canutiglio*, espagnol *cañutillo* de *caña* « roseau » → canne » (*PR*).

Selon le *TLF* (V, p. 113) et le *RH* (p. 337), *canetille* est emprunté à l'espagnol *cañutillo*, alors que le *PR* (p. 297) et Sainéan (I, p. 165) donnent comme étymon l'italien *cannutiglia* ou *cannutiglio*. Il semble y avoir une certaine confusion étymologique entre l'italien et l'espagnol, surtout chez Sainéan. La datation des mots ou des étymons n'est pas toujours suffisante pour déterminer la source la plus plausible du terme, car les deux langues exercent une certaine influence chez Rabelais – spécialement l'italien. En ce qui concerne la graphie du vocable, les dictionnaires en fournissent deux : *canetille* ou *cannetille*. Dans *Gargantua*, le mot est écrit *canetille*. D'après le *TLF* et le *RH*, *cannetille* (avec deux *n*) est attesté en 1547 chez Marguerite de Navarre.

V. LES PARLERS DE FRANCE

V.1 Introduction

Chez Rabelais, la langue française apparut dans une grandeur qu'elle n'a jamais eue, ni avant ni après. On l'a dit justement : ce que Dante avait fait pour l'italien, Rabelais l'a fait pour notre langue. Il en a employé et fondu tous les dialectes, les éléments de tout siècle et de toute province que lui donnait le Moyen Âge, en ajoutant encore un monde d'expressions techniques que lui fournissaient les sciences et les arts¹.

Selon Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française* (1967, II, p. 174), l'usage du français de Paris est la norme chez les « écrivains en langue vulgaire » depuis des siècles. Cependant, « Rabelais ouvre la série des écrivains qui, tout en conservant comme fonds de langue le français, vont chercher, loin d'éviter cela comme une faute, à y mêler quelques mots de terroir, dont ils croient pouvoir tirer un effet » (*idem*). Cette attitude est chose peu surprenante si l'on tient compte du fait que Rabelais est originaire de Touraine et que, lors de ses nombreux voyages, de ses années de moinage et de ses stages comme médecin, il a été régulièrement en contact avec les différents parlers de France. Il n'hésite donc pas à prendre quelques vocables régionaux pour enrichir son œuvre.

Cette pratique trouve facilement des adeptes car, à l'époque, explique Brunot, il existe une littérature à l'extérieur de la zone parisienne (*idem*, p. 175). En conséquence, les écrivains provenant des provinces françaises suivent ladite tendance et éprouvent le désir de s'exprimer librement dans leur langage naturel lorsque le français de Paris ne leur suffit pas. Peletier du Mans approuve cette théorie en partant du principe que « tous les dialectes sont Français puisqu'ils sont du pays du

¹ Michelet, *La Réforme*, ch. XIX, d'après une citation tirée de *La Langue de Rabelais* (Sainéan, II, p. 200).

Roi » (*idem*, p. 176). Henri Estienne partage ce point de vue en estimant que le français avait en cette doctrine un « avantage sur l’italien », dont les dialectes seraient – à son avis – « moins riches » (*idem*). Cependant, il conseille de ne pas aller trop loin afin d’éviter la détérioration de la « pureté » du vernaculaire (*idem*, p. 181). Cette prudence se reflète dans les propos de Mireille Huchon lorsqu’elle mentionne, dans son œuvre *Le Français de la Renaissance* (1988), que le pourcentage des termes dialectaux provenant de cette période, « mis à part les langues de métier et les argots », serait « limité » (p. 72). D’après Huchon, la plupart de ces apports lexicaux sont d’origine provençale, puisque, « d’après la liste établie par le *Dictionnaire général*, le quart des 400 mots provençaux empruntés par le français date du XVI^e siècle » (*idem*). En fait, nous corroborons ce point dans notre étude.

Comme nous l’avons déjà mentionné, Rabelais touche à toutes ces influences linguistiques caractérisant le XVI^e siècle, époque où les écrivains jouissent d’une liberté remarquable. L’œuvre de Rabelais « se révèle un gigantesque dictionnaire de termes dialectaux » (Huchon, *Le Français de la Renaissance*, 1988, p. 72). *La Langue de Rabelais* (1922-1923) de Sainéan propose une étude importante à cet égard.

Nous voulons justement attirer l’attention du lecteur sur les termes que nous avons relevés dans notre étude sur l’influence des parlers de France dans la créativité lexicale rabelaisienne. L’analyse comporte un total de onze (11) termes issus des parlers de ce pays qui, selon nos sources d’information, sont attestés pour la première fois dans *Pantagruel* et dans *Gargantua*, dans les éditions de 1532, 1534 et 1542. Ces vocables sont d’origine provençale (*aillade*, *badaud*, *s’esclaffer*, *farfadet*, *faribole*, *fat*, *flamant*, *rapetasser*, *traquenard*), bretonne (*bondrée*) et des parlers du centre ou de l’ouest (*tribart*).

V.2 Étude linguistique des emprunts aux parlers de France

aillade Subst. fém. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) (ancien provençal)

- « *GASTRONOMIE* Sorte de vinaigrette à base d'ail. On dit aussi *sauce aillade* » (*TLF*, II, p. 326).

« Sauce vinaigrette à l'ail » (*PR*, p. 49).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXXII, p. 332) : Lors je pense et calcule, et trouve que c'estoit une puante halaine qui estoit venue de l'estomach de Pantagruel alors qu'il mangea tant d'**aillade**, comme nous avons dict dessus.
- *Étym.* « Emprunté à l'ancien provençal *alhada* « id. », depuis 1315-1343, *Elucidari de las propietas de totas res naturals [...]* » (*TLF*). « Provençal *alhada*, de *alh*, latin *al(l)ium* « ail » (*PR*).

Selon le *TLF* (II, p. 326) et *La Langue de Rabelais* (Sainéan, I, pp. 176-177), Rabelais utilise le mot *aillade* au sens de « sauce à l'ail », alors que Mireille Huchon (p. 332) préfère lui donner le sens de « ragoût à l'ail ». Sainéan explique qu'*aillade* était un terme méridional ignoré jusqu'à ce moment, car autrefois (XIII^e siècle selon le *RH*, p. 37) on disait *aillée*. Par contre, malgré la présence du mot chez Rabelais, le *RH* fournit une date beaucoup plus récente : 1812. Concernant la forme du mot, *aillade* fait partie des vocables avec la finale *-ade*. Comme nous l'avons expliqué auparavant, le provençal et l'italien (dialectal) propagent des vocables contenant ce suffixe, provoquant parfois de la difficulté à déterminer l'origine (Sainéan, II, p. 191). Dans le cas d'*aillade*, les dictionnaires n'hésitent pas à lui attribuer une source provençale.

badaud Adj. 1532 (ancien provençal) (Sous la forme *badaude* et *badault*)

- « *Emploi adj.* [En parlant de pers.] A. Qui manifeste une curiosité toujours en éveil et un peu niaise. B. Qui manifeste un esprit crédule et conformiste. *P. exagér. Sot, bête* » (*TLF*, III, p. 1203).

« (Rare au fém.) Personne qui s'attarde à regarder le spectacle de la rue » (*PR*, p. 181).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XVIII, pp. 284-285) : Ainsi tout le monde assemblé, Thaumaste les attendoit. Et lors que Pantagruel et Panurge arriverent à la salle, tous ces grimaulx, artiens, et Intrans commencerent frapper des mains comme est leur **badaude** coustume.

Gargantua (XVII, p. 48) : Quelques jours après qu'ilz se feurent refraichiz il visita la ville : et fut veu de tout le monde en grande admiration. Car le peuple de Paris est tant sot, tant **badault**, et tant inepte de nature : q'un basteleur, un porteur de rogatons, un mulet avecques ses cymbales, un vielieu au mylieu d'un carrefour assemblera plus de gens, que ne feroit un bon prescheur evangelicque.

- *Étym.* « [...] uniquement chez Rabelais; repris au XVIII^e siècle [...] Emprunté à l'ancien provençal *badau* substantif « niaiserie » (1130-50 [...]), adjectif « niais » (XIII^e siècle [...]), lui-même dérivé du provençal *badar* « bâiller » (XII^e siècle [...]) d'où « rester bouche bée », issu du latin *batare* (*badin*). Le suffixe provençal *-au* (< lat. *-alem*) a été assimilé en langue d'*oil* au suffixe *-aud*, féminin *-aude* » (TLF). « Provençal *badau*, de *badar* « regarder bouche bée » → bayer » (PR).

Chez Huguet (I, p. 448), nous trouvons les formes *badaut*, *badaud(es)* et *badault* – les deux dernières apparaissant chez Rabelais dans *Pantagruel* et dans *Gargantua*. Cet auteur l'utilise comme adjectif au sens de « niais, stupide », mais *badaud* est substantivé en 1552 pour désigner « celui que la curiosité arrête devant des spectacles futiles » (RH, p. 160). La plupart des dictionnaires consultés indiquent que ce terme est d'origine provençale. Cependant, Furetière (I) a une vision différente. Selon son opinion, *badaud* est apparemment issu de l'italien *badar* « regarder ». Il mentionne l'existence autrefois en français du terme *bader* « tenir la bouche ouverte », mais il ne traite pas le mot provençal *badar*.

bondrée Subst. fém. 1534 (breton)

- « Rapace diurne, migrant et insectivore souvent confondu avec la buse » (TLF, IV, p. 667).
« Oiseau rapace diurne, à longue queue, de la taille d'une buse » (PR, p. 239).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXII, p. 63) : [Là jouoyt...] À la maille bourse en cul Au nid de la **bondrée** Au passavant [...].
- *Étym.* « Mot originaire de l'ouest de la France, vraisemblablement emprunté au breton *bondrask* « grive » (*FEW* t. 20, p. 5a), les deux oiseaux ayant un plumage de la même couleur, avec probable substitution de suffixe, plutôt que dérivé de *bonde* [...] qui ne convient pas pour des raisons sémantiques (nom d'oiseau tiré d'un objet) et morphologiques (le *r* est inexplicable) » (*TLF*). « De *bonde* » (*PR*).

Au cours de notre recherche, nous avons remarqué la présence de deux graphies différentes : *bondrée* et *boudrée* (Huguet, I, p. 623). En ce qui concerne l'origine du mot, le *TLF* (IV, p. 667) cite la théorie du *FEW* (XX, p. 5a) selon laquelle *bondrée* vient du breton *bondrask*. De plus, le *FEW* renvoie à Rabelais en mentionnant la date de 1534 – date qui correspond à la première attestation fournie par les dictionnaires consultés. Néanmoins, le *TLF* et le *PR* (p. 239) ne semblent pas être d'accord sur l'origine du mot, car ce dernier dérive *bondrée* de *bonde*. Le *TLF* rejette cette hypothèse pour des raisons sémantiques et morphologiques.

esclaffer (s') Verbe pronom. 1534 (parlers méridionaux, provençal)

- « A. *Vx* ou *arg.* Éclater. B. *Au fig., fam.* *S'esclaffer (de rire)*. Rire bruyamment; Rem. *S'esclaffer de rire* est considéré comme un pléonasme par ROB., qui se place, sous ce rapport, à un point de vue historique; il s'agit en fait d'un renforcement expressif » (*TLF*, VIII, p. 117).

« Éclater de rire bruyamment » (*PR*, p. 811).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XX, p. 53) : Le Sophiste n'eut si toust achevé que Ponocrates et Eu demon **s'esclaffèrent** de rire tant profondement, que en cuiderent rendre l'ame à dieu [...].

Gargantua (XI, p. 35) : Puis **s'esclaffoient** de rire quand elle levoit les aureilles, comme si le jeu leurs eust pleu.

- *Étym.* « Emprunté aux parlers méridionaux : ancien toulousain (*s')esclafa* « s'écacher, s'écraser, éclater » [...] dérivé de l'onomatopée *klapp* exprimant le bruit d'un coup, d'un claquement, cf. aussi ancien francoprovençal *s'esclaffer* « éclater »

(*TLF*). « *S'esclaffer de rire* 1534, repris fin XIX^e; provençal *esclafa* « éclater », de *clafa* « frapper bruyamment » (*PR*).

Le *RH* (pp. 720-721) accorde la première attestation du mot à Rabelais (1534). Selon cet ouvrage, *s'esclaffer* est un emprunt au provençal (*s')esclafa* « éclater ». Godefroy (III, p. 398) précise que le terme est issu de la « Suisse romande, cantons de Vaud et de Neuchâtel, *éclafer* « écraser », particulièrement en parlant de fruits ». Sainéan (II, p. 186) explique que le verbe *esclaffer* existait avant Rabelais : « Le sens matériel du verbe méridional se lit dans ce document de 1412 : *Le drap pourroit rompre et entrouvrir et esclaffer* ». Cependant, Rabelais est le premier à utiliser le verbe pronominal dans la locution *s'esclaffer de rire*.

farfadet Subst. masc. 1542 (*TLF*), 1532 (*PR*) (provençal) (Sous la forme *farfadetz*)

- « Petit personnage imaginaire des contes populaires doué de pouvoirs fantastiques, d'une grâce légère et vive, plus taquin et malicieux que méchant » (*TLF*, VIII, p. 663).

« Esprit follet, lutin d'une grâce légère et vive » (*PR*, p. 894).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (VII, p. 239) : [Et trouva la librairie de sainct Victor fort magnificque, mesmement d'aulcuns livres qu'il y trouva desquelz s'ensuit le repertoyre, et *primo*.] *La gualimaffrée des Bigotz. L'histoire des farfadetz.*

- *Étym.* « Emprunté au provençal *farfadet* « lutin » (Languedoc et Quercy d'après MISTRAL), issu du croisement de *fadet* (v. ce mot) avec un autre mot qui pourrait être : – soit l'italien *farfarello* « id. », d'abord nom d'un démon dans l'*Enfer* de Dante [...], ce mot étant peut-être à rapprocher de l'arabe *farfār* « bavard, frivole » [...], – soit une particule d'origine incertaine exprimant le renforcement [...] » (*TLF*). « Mot provençal, forme renforcée de *fadet*, de *fado* « fée » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 785), Rabelais reprend ce terme à un mot provençal formé de *fadet* et de la particule *far-* manifestant le renforcement. Malgré l'existence de *fadet* dans le parler provençal, il faut attendre jusqu'au XIX^e

siècle pour qu'il soit attesté (1843, n.m. d'après le *RH*). Mais avant cette attestation, Rabelais emploie *farfadet* au XVI^e siècle dans son *Pantagruel* en 1532 (*PR*, p. 894) ou en 1542 (*RH* et *TLF*, VIII, p. 663). Cela donne une place particulière à la contribution lexicale rabelaisienne, car l'auteur reconnaît dans les parlers de la France une source inépuisable de termes méritant d'être employés dans la littérature de l'époque.

faribole Subst. fém. 1532 (provençal)

- « *Fam.* Propos ou chose frivole, de peu d'importance. *A.* *Usuel.* Propos sans consistance ou peu sérieux. [...] *C.* *Au fig., péj.* Idée, courant d'idées ou institution présenté(e) comme sans fondement ou indigne d'intérêt » (*TLF*, VIII, pp. 664-665). « Chose, propos vain et frivole. Idée sans intérêt ni consistance » (*PR*, p. 894).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (Prologue, p. 214) : Aultres sont par le monde (ce ne sont **fariboles**) [...].

Pantagruel (VII, p. 237) : [Et trouva la librairie de saint Victor fort magnificque, mesmement d'aulcuns livres qu'il y trouva desquelz s'ensuit le repertoyre, et *primo.*] *Le creziou de contemplation. Les fariboles de droict.*

- *Étym.* « Mot de formation probablement analogue à celle de *falibourde*, dont les éléments restent à identifier, et dans lequel K. GEBHARDT (*Das Okzitanische Lehngut im Französischen*, 1974 [...]) voit un emprunt au provençal *faribolo* (attesté au XVII^e siècle [...]) en raison de la finale » (*TLF*). « Peut-être latin *frivolus* « frivole » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 4, p. 1236) ainsi que le *RH* (p. 780) attribuent la première attestation du mot en français à Rabelais. Ce dernier ouvrage est plus précis concernant l'évolution des particules qui contribuent à la formation de *faribole*. Grossso modo, il explique que le mot pourrait être associé au moyen français *falibourde*, *fallebourde* « sottise » (cf. l'ancien provençal *falabourdo*). Néanmoins, cette théorie n'est pas la seule évoquée par le dictionnaire. Le *RH* et le *PR* (p. 894) proposent une autre possibilité selon laquelle le terme serait une altération du latin *frivolus*. Cependant, Sainéan (II, pp. 190-191) préfère rapprocher l'origine du terme du

provençal *faribolo*. Il faut remarquer que la question étymologique de *faribole* avait commencé bien avant. Selon Furetière (II), Ménage et Henri Estienne croyaient qu'il venait par corruption du Grec *parabole*, De Valois le dérivait de choses frivoles, alors que Du Cange le dérivait de *faria* (mot de la basse latinité « grande confusion de paroles »).

fat Adj. 1534 (ancien provençal)

- « *Au masc. Vx ou fam. Niais, sot, stupide* » (*TLF*, VIII, p. 675).
« Qui montre sa prétention de façon déplaisante et quelque peu ridicule. N.m. VIEILLI Personne qui affiche une très haute opinion de soi, sans raison et de manière ridicule » (*PR*, p. 896).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXI, p. 56) : Mais icelluy pour le commencement ordonna, qu'il feroit à sa maniere accoustumée : affin d'entendre par quel moyen en si long temps ses antiques precepteurs l'avoient rendu tant **fat**, niays, et ignorant.
- *Étym.* « Emprunté à l'ancien provençal *fat* « sot » (XII^e siècle dans LEVY), mod. « fou » (MISTRAL), du latin classique *fatuus* « fade; insensé, extravagant » (*TLF*). « Mot provençal « sot »; latin *fatuus* → fatuité » (*PR*).

L'origine du mot nous est donnée par l'auteur lui-même dans le *Prologue* du *Cinquième Livre* : « *Fat* est un vocable de Languedoc : et signifie non sallé, sans sel, insipide, *fade*, par metaphore, signifie fol, niais, despourveu de sens, esventé de cerveau » (Huguet, IV, p. 47 et Sainéan, II, p. 187). Rabelais semble prendre le mot directement du parler provençal, tel que l'expliquent le *RH* (p. 781), le *TLF* (VIII, p. 675) et le *PR* (p. 896), alors que Furetière (II) ne mentionne que le latin *fatuus*. Cependant, les dictionnaires consultés sont unanimes quant à la première attestation rabelaisienne et à la date de 1534.

flamant Subst. masc. 1542 (*TLF*), 1534 (*PR*) (provençal) (Sous la forme *flammans*)

- « Oiseau échassier palmipède, caractérisé par sa taille élevée, son plumage rose vif, noir et blanc, son long cou gracieusement recourbé, son gros bec arqué, ses

hautes pattes grêles, et qui vit au bord des eaux, dans les régions chaudes » (*TLF*, VIII, pp. 937-938).

« Oiseau échassier palmipède (*phœnicoptériformes*), au plumage généralement rose, nichant en colonies sur les lagunes salées » (*PR*, p. 930).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (I, p. 219) : Aultres croyssoient par les jambes, et à les veoir eussiez dict que c'estoyent grues, ou **flammans**, ou bien gens marchans sus eschasses.

Gargantua (XXXVII, pp. 103-104) : [...] ensemble sept vingt faisans qu'envoya le seigneur des Essars, et quelques douzaines de Ramiers, de oiseaux de riviere, de Cercelles, Buours, Courtes, Pluviers, [...] Cannes petieres, Oranges **Flammans**, (qui sont *phœnicopteres*) [...].

- *Étym.* « Emprunté au provençal *flamen(c)* [...], dérivé à l'aide du suffixe d'origine germanique *-enc* (-an), de *flamma* (flamme) à cause de la couleur des ailes de cet oiseau [...], cf. déjà le grec φοινικόπτερος littéralement « aux ailes d'un rouge pourpre » (*TLF*). « Provençal *flamenc*, latin *flamma* « flamme » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 801), chez Rabelais ce terme est utilisé en 1542 dans *oranges flammans*, syntagme se trouvant plus précisément dans *Gargantua*. Cependant, comme nous l'avons constaté, le mot est également attesté dans *Pantagruel*. Le nom de cet oiseau se faufile parmi une quantité considérable d'animaux. En effet, Sainéan (I, pp. 37-38) fait les louanges de la richesse de la nomenclature zoologique rabelaisienne. Dans de nombreux cas, il s'agit de termes savants. Cette nomenclature est souvent accompagnée de deux ou plusieurs synonymes. Dans le cas de cet oiseau, Rabelais fournit le nom vulgaire *flammans* et son équivalent savant *phœnicopteres*. Il est intéressant de remarquer que la graphie employée par l'auteur se rapproche de sa racine latine *flamma*, alors que la forme provençale *flamenc* est écrite avec un seul *m* dans les dictionnaires. La graphie conservée actuellement est semblable au provençal en ce point.

rapetasser Verbe trans. 1532 (Sous les formes *repetassoit* et *repetassé*) (franco-provençal)

- « *Familier* Raccommoder, rapiécer de façon sommaire et disparate » (*TLF*, XIV, pp. 355-356).

« FAM. Réparer sommairement, grossièrement (un vêtement, etc.) » (*PR*, p. 1864).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, p. 322) : « Car je veis Alexandre le grand qui **repetassoit** de vieilles chausses, et ainsi gaignoit sa pauvre vie .

Pantagruel (XXX, p. 325) : « Je veiz Diogenes qui se prelassoit en magnificence avec une grand robbe de poulpre, et un sceptre en sa dextre, et faisoit enrager Alexandre le grand, quand il n'avoit bien **repetassé** ses chausses, et le payoit en grands coups de baston.

- *Étym.* « Mot de la région lyonnaise [...], dérivé du franco-provençal *petassa(r)* ancien provençal (*pedassar*, 1415, *petassar*, 1435 [...]) « rapiécer », dérivé de *petas* « morceau (de cuir) pour réparer » (XIV^e siècle d'après *FEW* [...]), du latin *pittacium* « emplâtre », « morceau de cuir ou parchemin », « pièce sur un vêtement ou une chaussure », emprunté au grec *πίττακιον* « emplâtre » (*TLF*). « Du provençal *petassar*, de *petas* « pièce pour rapiécer », latin *pittacium*PR).

Rapetasser est attesté depuis 1532, chez Rabelais, sous la forme *repetasser* (*RH*, p. 1717). Il n'est pas rare de trouver dans les dictionnaires consultés des renvois à l'écrivain ou des citations des ouvrages rabelaisiens (*FEW*, VIII, p. 616 et Huguet VI, p. 510). Un détail particulier qui attire notre attention est l'emploi du mot *repetasseur* dans le *Prologue* du *Tiers Livre* : « Ainsi comme ont cuydé certains *repetasseurs* de vieilles ferrailles latines » (Huguet). Ce dérivé est aussi attribué à Rabelais par le *RH* au sens figuré de « personne composant des ouvrages décousus faits d'emprunts mal assimilés ».

traquenard Subst. masc. 1534 (occitan, gascon)

- « *ÉQUIT.* Amble rompu, trot désuni dans lequel les battues diagonales sont légèrement discordantes [...]. *Dans l'allure du traquenard, au commencement et à la*

fin de chaque appui diagonal, le corps est supporté par un seul membre (Lar. 20^e).

P. méton. Cheval qui a cette allure » (*TLF*, XVI, pp. 544-545).

« 1. CHASSE Piège pour prendre les animaux nuisibles, sorte de trébuchet. 2. COUR. FIG. Piège » (*PR*, p. 2299).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XII, p. 36) : Puis affin que toute sa vie feust bon chevaucheur, l'on luy feist un beau grand cheval de boys lequel il faisoit penader, saulter, voltiger, ruer et dancer tout ensemble, aller le pas, le trot, l'entrepas, le gualot, les ambles, le hobin, le **traquenard**, le camelin et l'onagrier.

Gargantua (XII, p. 37) : « Voicy (dist il) les estables que demandez, voylà mon Genet, voylà mon Guildin, mon Lavedan, mon **Traquenard** » [...].

- *Étym.* « Mot d'origine probablement occitane (cf. languedocien gascon *tracana(r)*) aux sens 1 et 2 dans MISTRAL; *traquenart* « cheval » chez P. GOUDELIN, 1^{re} moitié du XVII^e siècle), dérivé de *tracan* « marche », lui-même dérivé de *trac* « allure, train » (MISTRAL), d'origine onomat. (cf. *traquer*; *FEW* t. 13, 2, p. 192b et 194a). L'italien *tracanardo*, qui ne semble attesté que dans le dictionnaire de FLORIO (1598 [...]) est probablement emprunté au français » (*TLF*). « Du gascon *traconart*, de *traca*, même racine que *traquer* » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 4 de la page 36, p. 1096) indique que le terme rabelaisien décrit « un trot défectueux du cheval, conséquence de la fatigue ou d'un mauvais dressage ». Selon le *RH* (p. 2158), le mot est premièrement attesté chez Rabelais et il entre en français avec le sens du gascon, c'est-à-dire comme appellation du diable dans la locution *traquenard Saint-Michel* (1640). En 1622, il prend le sens figuré de « piège, embûche », acceptation encore vivante dans la langue française courante actuelle (*RH* et *PR*, p. 2299). La plupart des dictionnaires consultés (*FEW*, XIII, pp. 188-194; *TLF*, XVI, p. 545; Furetière, III; *PR*) discutent de la racine de *traquer* (*trac*, *trak* ou *traca*). Cependant, l'ouvrage de Furetière fournit une autre possibilité : « Ce mot vient par corruption du latin *tricenarius*, qui s'est dit de ceux qui marchoient avec des pas prompts & mal reglez, Menage après Saumaise; ainsi dit, *ex eo quod intricet pedes* [...] ».

tribart Subst. masc. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) (région de l'ouest) (Sous la graphie *tribard*)

- « *Région.* (Ouest). Entrave, consistant en un gros bâton ou en un collier formé de trois bâtons liés ensemble, que l'on met parfois à certains animaux domestiques pour les empêcher de courir ou de traverser les haies » (*TLF*, XVI, p. 602).

« TECHN. ou RÉGION. Bâton ou ensemble de bâtons qu'on attache au cou de certains animaux pour les empêcher de passer au travers des haies » (*PR*, p. 2308).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXV, p. 74) : [...] puis voulut gaigner à la fuyte : mais Forgier s'escria au meurtre : et à la force tant qu'il peut, ensemble luy getta un gros **tribard** qu'il portoit soubz son escelle [...].

Gargantua (XXXII, p. 89) : Alors manda sçavoir de cest affaire : et trouva pour vray qu'on avoit prins par force quelques fouaces de ses gens, et que Marquet avoit repceu un coup de **tribard** sus la teste.

- *Étym.* « Mot régional du Centre et de l'Ouest d'origine obscure » (*TLF*). « Mot angevin; origine incertaine » (*PR*).

Même si l'origine de *tribart* est obscure, le *TLF* (XVI, p. 602), le *PR* (p. 2308) et Sainéan (II, p. 171) reconnaissent qu'il est un mot régional. Ce dernier ajoute que, en Anjou, « *tribard* est le nom du gros morceau de bois que l'on suspend par une corde au cou des vaches méchantes ». Si l'on regarde les citations des ouvrages de Rabelais (voir ci-dessus), l'on peut observer que la graphie rabelaisienne est *tribard*. Une autre graphie et un sens différent se trouvent dans *Pantagruel* (XXXI, p. 329) : « Deux jours après Panurge le maria avecques une vieille lanterniere, et luy mesmes fist les nopces à belles testes de mouton, bonnes hastilles à la moustarde, et beaulx *tribars* aux ailz [...] ». Selon Huchon, dans ce passage, *tribars* est un terme de gastronomie signifiant « morceaux de porc rôtis ».

CHAPITRE II : LA DÉRIVATION

I. Introduction

Bien que l'emprunt aux langues anciennes, étrangères et aux parlers de France occupe une place importante dans l'œuvre rabelaisienne, la dérivation est aussi un moyen de créativité lexicale privilégié par Rabelais. L'auteur se laisse emporter par son élan créateur. C'est pourquoi la dérivation chez Rabelais témoigne d'une richesse remarquable. Néanmoins, ce processus employé de manière démesurée et surabondante vise non seulement à produire des termes utiles ou « raisonnables », mais aussi à exagérer, et même à faire rire : *incornifistibuler*, *desincornifistibuler*, *sacsacbezevezinemasser*, etc. (Sainéan, *La Langue de Rabelais*, 1922-1923, II, pp. 401 et 405).

Effectivement, les écrivains du XVI^e siècle empruntent, dérivent et innovent abondamment malgré l'opinion de certains « puristes ». Montaigne décrit l'implication des auteurs dans l'évolution de la langue de la manière suivante :

*Le manierent et emploient des beaux espris donne pris a la langue; non pas l'innouant tant, comme la remplissant de plus vigoreux et diuers seruices, l'estirant et ployant : ils n'y aportent point des mots, mais ils enrichissent les leurs, appesantissent et enfoncent leur signification et leur usage, luy apprenent des mouvements inaccoustumés, mais prudemment et ingenieusement. Et combien peu cela soit donné a tous, il se voit par tant d'escriuains françois de ce siecle : ils sont assez hardis et desdaigneux, pour ne suyure la route commune; mais faute d'inuention et de discretion les pert; il ne s'y voit qu'une miserable affectation d'estrangeté, des desguisements froids et absurdes, qui, au lieu d'esleuuer, abbattent la matiere : pourueu qu'ils se gorgiasent en la nouuelleté, il ne leur chaut de l'efficace : pour saisir vn nouveau mot, ils quittent l'ordinaire, souuent plus fort et plus nerueux.*¹

¹ Montaigne, *Essais*, livre III, 5, Éditions Motheau et Jouaust; cité d'après Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française* (1967), II, p. 173.

Malgré cette divergence existant entre les partisans de la créativité lexicale et ceux du traditionalisme, la langue française jouit, à l'époque, d'une liberté que les siècles à venir essaieront de restreindre. Selon Marie-Madeleine Fragonard et Éliane Kotler, la Pléiade soutient l'innovation dans le but de faire prospérer la langue : « On ne peut toujours user de périphrases dans les traductions; s'il y a des faits et sciences nouvelles, il y faut de nouveaux mots. On peut enrichir le fonds lexical par des dérivations morphologiques » (*Introduction à la langue du XVI^e siècle*, 1994, p. 55). En effet, l'enrichissement de la langue française, préconisé par les défenseurs de la dérivation de ladite période, permet la formation de vocables à partir d'un morphème de base et de l'ajout de particules.

Selon Johannes Thiele, dans son livre *La Formation des mots en français moderne* (1987), la méthode dérivationnelle comporte trois « sous-classes », bien présentes dans notre étude : la « *suffixation* »², la « *préfixation* »³ et la « *dérivation parasyntétique* »⁴ (p. 25). En consultant notre étude linguistique des termes dérivés, le lecteur remarquera que, selon nos résultats, la suffixation est la méthode dérivationnelle ayant produit la plupart des vocables. En tant que moyen de créativité lexicale, la dérivation chez Rabelais réussit à produire, dans *Gargantua* et dans *Pantagruel*, un nombre important de termes toujours employés aujourd'hui. Cette étude comprend un total de quarante-huit (48) mots dérivés, à savoir : *allumettier, aluner, barbotine, batifolage, baudet, bienséance, bourriquet, bulletin, buvette, cabalistique, camard, causeur, déchiqueture, démouler, dodeliner, duveté, émoustiller, empan, enfileur, escrimer, étriper, faquin, fourbi, friper, gouvernante, graisseur, guttural, herboriser, jugulaire, marinière, nasarde, patriotique, peton, piocheur, poupon, prélasser (se), quinaud, rabouillère, riverain, saccade, saccader, substantifique, talmudiste, trémousser, trépigner, vole, voltigement et voltigeur*.

² L'ajout de particules, suffixes, à la fin d'un morphème de base.

³ L'ajout de particules, préfixes, au début d'un morphème de base.

⁴ La combinaison de particules à un morphème de base, mais dont les formes préfixales et suffixales ne possèdent pas de sens individuellement. C'est-à-dire que pour comprendre le terme, il est essentiel de le considérer intégralement.

I.1 Étude linguistique des termes dérivés

allumettier Subst. 1532 De : allumette Suff. : -ier (Sous la forme *allumetier*)

- « Personne qui fabrique ou vend des allumettes » (*TLF*, II, p. 592).
- « Fabricant d'allumettes; personne employée à la fabrication des allumettes » (*PR*, p. 62).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, p. 324) : Geoffroy à la grand dent estoit **allumetier**.
- *Étym.* « Dérivé de *allumette*; suffixe *-ier* » (*TLF*). « De *allumette* » (*PR*).

Le *RH* (p. 51) mentionne que Rabelais emploie ce terme au XVI^e siècle et qu'il est repris en 1829. Selon ce dictionnaire, il est un des dérivés du mot *allumette*, qui apparaît en ancien français, en 1213, au sens de « petite bûche destinée à faire prendre le feu ». Le *Dictionnaire de la langue française au XVI^e siècle* (I, pp. 171-172) inclut deux citations rabelaisiennes dans son explication, dont une tirée de *Pantagruel* (voir ci-dessus) et l'autre tirée de la *Pantagrueline prognostication*.

aluner Verbe trans. 1532 (*TLF*); 1534 (*PR*) De : alun Dés. : -er

- « *TECHNOL.* Tremper dans une solution d'alun, imprégner d'alun » (*TLF*, II, p. 644).
- « Imprégnier d'alun » (*PR*, p. 66).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XI, p. 256) : [...] Jan le veau son cousin Gervays remué d'une busche de mouille, luy conseilla qu'elle ne se mist poinct en ce hazard de seconder la buée brimballatoire sans premier **aluner** le papier [...].
- *Étym.* « Dérivé de *alun*; désinence *-er* » (*TLF*). « De *alun* » (*PR*).

Le *RH* (p. 55) indique que *aluner* est attesté en 1532 au sens de « imprégner d'alun (le papier) », alors qu'en 1690 il signifie « tremper (une étoffe teinte) dans une solution d'alun ». Cet ouvrage ajoute qu'en 1793 il a le sens de « mettre de l'alun dans (le vin) ». Cependant, il indique que les acceptations de 1532 et de 1793 ont disparu. *Aluner* est dérivé d'*alun*, lui-même issu du latin *alumen*.

barbotine Subst. fém. 1532 De : barboter Suff. : -ine

- « *PHARM.* Poudre vermifuge faite avec le mélange des graines de diverses espèces d'armoise » (*TLF*, IV, p. 177).

« 1. *CÉRAM.* Pâte délayée que l'on emploie pour fixer les ornements rapportés sur les pièces de céramique ainsi que dans la technique du coulage. 2. *BÂT.* Mélange très fluide de ciment et d'eau » (*PR*, p. 195).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VII, p. 239) : [Et trouva la librairie de saint Victor fort magnificque, mesmement d'aulcuns livres qu'il y trouva desquelz s'ensuit le repertoyre, et *primo*.] La **barbotine** des marmiteux.
- *Étym.* « Dérivé du radical de *barboter* [...], ces produits prenant au contact de l'eau l'aspect d'une bouillie; suffixe *-ine* » (*TLF*). « De *barboter* » (*PR*).

Tout d'abord, le terme *barbotine* est issu de *barboter*. Le *RH* (p. 181) explique qu'il désigne une « variété d'absinthe à pouvoir vermifuge » en 1532. Le *TLF* (IV, p. 177) est de cet avis, alors que Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel*, VII, p. 239) qualifie le terme employé par Rabelais tout simplement de « poudre vermifuge ». Furetière (I) explique la fonction de la *barbotine* plus en détail : « Poudre qui se fait de graine d'absynthe fort amere. On en fait prendre aux enfants pour tuer les vers qu'ils ont dans le corps ». En étant médecin, Rabelais avait accès à ce type de connaissances. Cependant, selon le *RH*, le sens de *barbotine* a évolué. Il indique que le mot est utilisé dans le domaine de la céramique, en 1789, pour désigner « une pâte de porcelaine délayée à consistance de bouillie claire avec de l'eau servant à fixer les éléments rapportés » et, depuis 1888, la porcelaine ainsi fabriquée. Ces acceptations sont fournies également par le *TLF* et le *PR* (p. 195).

batifolage Subst. fém. 1532 De : batifoler Suff. : -age (Sous la forme *batisfolagiis*)

- « *Rare et souvent péj.* Action de batifoler. Occupation ou propos frivole, amusement folâtre ou léger. Syn. *Badinage* » (*TLF*, IV, pp. 274-275).
- « *FAM.* Action de batifoler [« s'amuser à des jeux folâtres »] » (*PR*, p. 203).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VII, p. 239) : [Et trouva la librairie de saint Victor fort magnificque, mesmement d'aulcuns livres qu'il y trouva desquelz s'ensuit le repertoyre, et *primo*.] R. Lullius de *batisfolagiis principium*.
- *Étym.* « Dérivé de *batifoler*; suffixe *-age* » (TLF). « De *batifoler* » (PR).

La première attestation de ce mot, qualifié d'archaïque par le RH (p. 194), apparaît chez Rabelais en 1532, sous la forme *batisfolagiis* « action de batifoler ». Il est dérivé de *batifoler* qui, d'après ce dictionnaire, semble d'abord avoir été employé par des paysans au sens de « folâtrer, gambader ». Selon le RH et le TLF (IV, p. 274), l'emploi de *batifolage* est souvent péjoratif.

baudet Subst. masc. 1534 De : *baud* (TLF), *bald* (PR) (Rabelais l'emploie comme nom de personne)

- « Synon. fam. de *âne* [...]. *Au fig.* Homme stupide, ignorant » (TLF, IV, p. 295). « FAM. Âne » (PR, p. 205).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XX, p. 54) : « Ha (dist Janotus) **Baudet Baudet**, tu ne conclus poinct *in modo et figura*.

Gargantua (XX, p. 54) : — Je ne te demande pas (dist Janotus) **Baudet**, *quo modo supponit*, mais *pro quo*, c'est **Baudet pro tibiis meis**.

- *Étym.* « Dérivé de l'adjectif ancien français *baud* (*baud*) au sens de « impudique », la lubricité de l'âne étant souvent évoquée [...]» (TLF). « Ancien français *bald* « lascif » (PR).

Baudet se trouve parmi les vocables généralisés que Sainéan attribue à Rabelais (II, p. 110). Il est attesté d'abord chez Rabelais comme nom propre d'un homme. D'après le RH (p. 197) et le TLF (IV, p. 295), c'est en 1547 que le mot prend l'acception d'« âne ». Selon le TLF, en 1611, ce terme signifie « sot, ignorant » au figuratif. Puisque le jeu de mots constitue un élément très apprécié par le génie rabelaisien, il ne serait pas surprenant de considérer la présence d'un sens comique dans le nom propre *Baudet*. Même si la première attestation des deux sens du terme datent de 1547 et de 1611, l'emploi de *baudet* dans le passage de *Gargantua* pourrait correspondre à

l’acception d’« âne » ou à celle de « sot, ignorant » – ces notions pouvant être employées dans la langue orale de l’époque avant leur attestation écrite (plus tardive). En ce qui concerne son étymologie, le *TLF* dérive *baudet* de l’ancien français *baud*, alors que le *PR* (p. 205) le dérive de *bald*. Le *RH* semble clarifier cette question en signalant qu’il est composé du suffixe *-et* et de l’ancien français *balt* (1080), *baut* (v. 1174), *baud* (v. 1178) « impudique ». Probablement, il ne s’agirait que d’une forme plus ou moins ancienne servant de source aux dictionnaires.

bienséance Subst. fém. 1534 De : bienséant Suff.: -ance

- « Qualité de ce qui sied bien. Ce qui est bienséant. Qualité de ce qui répond aux normes morales d'une société donnée » (*TLF*, IV, pp. 483-484).

« 1. vx Caractère de ce qui convient, va bien. 2. PAR EXT. (MOD.) Conduite sociale en accord avec les usages, respect de certaines formes » (*PR*, p. 220).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXIX, p. 84) : Je me suis en devoir mis pour moderer sa cholere tyrannicque, luy offrent tout ce que je pensois luy pouvoir estre en contentement, et par plusieurs foys ay envoyé amiablement devers luy pour entendre en quoy, par qui, et comment il se sentoit oultragé, mais de luy n’ay eu responce que de volontaire deffiance, et que en mes terres pretendoit seulement droict de **bien seance**.

- *Étym.* « Dérivé du radical de *bienséant*; suffixe *-ance* » (*TLF*). « De *bienséant* » (*PR*).

Bienséance est dérivé du composé *bienséant*, ce dernier existant dans la littérature depuis 1080 au sens de « quelqu’un d’avenant, de bien fait » (*RH*, p. 1923). Selon Mireille Huchon, chez Rabelais, *bienséance* (1534) désigne le « droit fondé sur la convenance personnelle » (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 4, p. 1137). Le *RH*, le *TLF* (IV, p. 483), le *PR* (p. 220) et Sainéan (II, p. 110) attribuent la première attestation du mot à cet auteur. Le sens actuel de « ce qu’il convient de dire ou de faire selon les usages, dans une société donnée » est attesté depuis 1559, selon le *RH*.

bourriquet Subst. 1534 De : *bourrique* Suff.: -et

- « *Fam.* Âne de petite taille » (*TLF*, IV, p. 836).
- « Âne de petite espèce. Ânon » (*PR*, p. 252).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XI, p. 35) : Et savez quey hillotz, que mau de pipe vous byre, ce petit paillard tousjours tastonoit ses gouvernantes cen dessus dessoubz, cen devant derriere, harry **bourriquet** [...].
- *Étym.* « Dérivé de *bourrique*; suffixe -et » (*TLF*). « De *bourrique* » (*PR*).

Bourriquet, dérivé de *bourrique*, est attesté pour la première fois en 1534 au sens de « petit âne » (*TLF*, IV, p. 836). Qualifié de « familier » par le *TLF* et de « vieilli » par le *RH* (p. 268), *bourriquet* fait encore partie de la langue française. Néanmoins, selon le *RH*, il a été l'objet d'une évolution sémantique. Ce dictionnaire explique que *bourriquet* désigne « un tombereau » (1611), « une civière utilisée par le maçon pour soulever les matériaux » (1680) et « la boîte mobile recevant les fils et débris d'un métier à tisser ».

bulletin subst. masc. 1532 De : *bullette* Suff. : -in

- « *Vx* Document bref adressé à quelqu'un, billet; attestation écrite délivrée par un organisme responsable. [Par une admin.] *Bulletin de naissance, de décès, de paye* » (*TLF*, IV, pp. 1062-1063).
- « Information émanant d'une autorité, d'une administration, et communiquée au public [...]. *Bulletin de santé*, par lequel les médecins traitants rendent compte de l'état de santé d'un personnage important » (*PR*, p. 272).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (XXXII, p. 331) : Puis entray en la ville, laquelle je trouvay belle, bien forte, et en bel air, mais à l'entrée les portiers me demanderent mon **bulletin**, de quoy je fuz fort esbahy, et leur demanday. « Messieurs, y a il icy dangier de peste?
- *Étym.* « Plutôt dérivé (suffixe -in) de l'ancien français *bullette* (dérivé de *bulle* « sceau »), d'abord « sceau » (1299 dans DU CANGE) puis « certificat, attestation » (1371, *ibid.*) qu'emprunté au correspondant italien *bullettino*, *bollettino* également attesté dans BATT., au sens 1 depuis le XIV^e siècle et au sens 3 depuis le XVI^e siècle;

l'italien a pu cependant contribuer, au XVI^e siècle, au développement du mot » (*TLF*). « Ancien français *bulette*, de *bulle* « sceau », avec influence de l'italien *bollettino* » (*PR*).

Rabelais utilise le mot *bulletin* au sens de « billet faisant part d'un avis, d'un ordre, etc. émanant d'une autorité, d'une administration », plus spécifiquement « certificat de santé » (*TLF*, IV, p. 1063). L'origine du mot pose cependant des problèmes. D'une part, le *RH* (p. 307), le *TLF* et le *PR* (p. 272) soutiennent l'hypothèse selon laquelle *bulletin* serait un dérivé de l'ancien français *bullette* « sceau » (1229), puis « certificat, attestation » (1371). D'autre part, Sainéan (I, p. 151) propose que l'italien *bulletino* (de même sens) soit à l'origine du terme. Même si les dictionnaires consultés contestent cette dernière hypothèse, ils accordent une place importante à l'italien comme véhicule d'expansion de *bulletin* au XVI^e siècle. Outre le sens rabelaisien, le *RH* fournit d'autres sens du terme : « papier indicatif d'un vote » (1539), « attestation écrite délivrée par un organisme responsable » (1611), « publication enregistrant tous les actes législatifs » (1793-1794) et « revue rendant compte des activités d'une société » (XIX^e siècle).

buvette Subst. fém. 1534 De : buv- (boire) Suff.: -ette (Sous la forme *beuvettes*)

- « *Fam., vieilli Action de boire* » (*TLF*, IV, p. 1089).

« Dans certains établissements publics, certaines manifestations; petit local ou comptoir où l'on sert à boire » (*PR*, p. 275).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (V, p. 18-19) : Je boy comme un templier [...]. C'est une compulsoire de **beuvettes**.

Gargantua (V, 19) : Longues **beuvettes** rompent le tonnoire.

- *Étym.* « Dérivé du radical *buv-* de *boire*; suffixe *-ette* » (*TLF*). « *De boire* » (*PR*).

Le *RH* (p. 239), le *PR* (p. 275) et le *TLF* (IV, p. 1089) indiquent que le terme *buvette* est attesté pour la première fois en 1534. Ce terme désigne chez Rabelais « l'action de boire » – sens « vieilli » d'après le *TLF*, ou même « sorti d'usage » selon le *RH*. En effet, cette acception est absente du *PR*. De

nos jours, *buvette* désigne un « local dans lequel on boit » ou un « petit café, petit local où l'on sert à boire » (*RH* et *PR*).

cabalistique Adj. 1532 De : cabaliste (*TLF*), cabale (*PR*) Suff. : -ique
(Sous la forme *cabalisticque*)

- « Qui est relatif à la cabale hébraïque » (*TLF*, IV, p. 1099).
- « 1. Kabbalistique. 2. DIDACT. Qui a rapport à la science occulte » (*PR*, p. 277).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XII, p. 259) : « Et posé le cas que au coublement des chiens courans, les marmouzelles eussent corné prinse devant que le notaire eust baillé sa relation par art **Cabalisticque** [...].
- *Étym.* « Dérivé de *cabaliste*; suffixe *-ique* » (*TLF*). « De *cabale* » (*PR*).

Tout en mentionnant Rabelais, le *FEW* (II, p. 12) définit *cabalistique* comme « relatif à la cabale des Juifs ». En ce qui concerne l'étymologie, le *PR* (p. 277) dérive ce mot de *cabale*, alors que le *TLF* (IV, p. 1099) et le *RH* (p. 313) le dérivent de *cabaliste* à l'aide du suffixe *-ique*. Selon le *TLF*, Rabelais emploie le terme au sens de quelque chose « qui tient de la cabale juive ». Le *RH* indique que *cabalistique* est attesté chez Rabelais dans ce sens en 1532 et, par extension, il qualifie « ce qui concerne une interprétation de textes et documents ésotériques accessibles aux initiés ». Il précise également que le mot devient courant en 1842 au sens d'« énigmatique, incompréhensible ». Deux autres graphies sont attestées : *cabbalistique* et *kabbalistique*.

camard Adj. 1534 De : camus Suff.: -ard (Sous la forme *camars*)

- « *Usuel* Qui a le nez aplati » (*TLF*, V, pp. 65-66).
- « *VX* ou *LITTÉR.* Qui a le nez plat, écrasé » (*PR*, p. 291).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (LIV, p. 142) : *Cy n'entrez pas vous usuriers chichars, Briffaulx, lescharts, qui tousjours amassez, Grippeminaulx, avalleurs de frimars, Courbez, camars, qui en vous coquemars De mille marcs jà n'auriez assez.*

- *Étym.* « Dérivé de *camus* par substitution de suffixe (*-ard*) » (*TLF*). « De *camus* » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 336), *camard* est dérivé – par substitution de suffixe – de *camus*. Il apparaît chez Rabelais, en 1534, et figure parmi les vocables généralisés que Sainéan (II, p. 110) attribue à l'écrivain. Un détail particulier qui attire notre attention porte sur une divergence existante entre le *TLF* et le *PR*. Le *TLF* (V, p. 65) qualifie le sens « qui a le nez aplati » d'« usuel », alors que le *PR* (p. 291) considère qu'il est « vieux » ou « littéraire ».

causeur Adj. et subst. 1534 De : causer Suff.: -eur

- « *Usuel* (Personne) qui aime à causer en société, qui se prête facilement à la conversation » (*TLF*, V, p. 323).

« N. Personne qui parle bien ou aime la conversation » (*PR*, p. 322).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XII, p. 38) : — Cor dieu (dist le maistre d'hostel) nous avons trouvé un **causeur**. Monsieur le jaseur dieu vous guard de mal, tant vous avez la bouche fraische. »

- *Étym.* « Dérivé de *causer*; suffixe *-eur* » (*TLF*). « De *causer* » (*PR*).

Causeur, dérivé de *causer*, appartient également aux vocables généralisés rabelaisiens chez Sainéan (II, p. 110). Selon le *RH* (p. 367), le terme qualifie jusqu'au XIX^e siècle celui « qui bavarde avec indiscretion ». Néanmoins, il précise que les emplois modernes sont plutôt positifs. En effet, *causeur* désigne dans la langue courante une « personne qui aime à parler en société ».

déchiqueture Subst. fém. 1534 De : déchiquerter Suff.: -ure (Sous la forme *deschicquette*)

- « Découpage » (*TLF*, VI, p. 823).

« Découpage, taillade » (*PR*, p. 548).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (VIII, p. 25) : Pour ses chausses feurent levez unze cens cinq aulnes, et ung tiers d'estamet blanc, et feurent deschiquetées en forme de colonnes striées, et crenelées par le derriere, affin de n'eschauffer les reins. Et flocquoit par dedans la **deschicquette** de damas bleu, tant que besoing estoit.

- *Étym.* « De *déchiquerter*; suffixe *-ure* » (*TLF*). « De *déchiquerter* » (*PR*).

Selon le *TLF* (VI, p. 823) et le *RH* (p. 561), Rabelais emploie *déchiqueture* en 1534 au sens de « découpure faite dans un tissu (pour orner) ». Le *RH* indique qu'il est employé également au sens d'« indécision » au XVI^e siècle. Selon ce dictionnaire, le terme n'entre pas dans l'usage rapidement. En effet, le *TLF* et le *RH* soulignent qu'il se trouve au sens de « déchirure » en 1636, et qu'il faut attendre jusqu'en 1837 pour qu'il soit attesté chez George Sand. *Déchiqueture* est dérivé du verbe *déchiquerter*.

démouler Verbe trans. 1534 De : mouler (*TLF*), moule (*PR*) Préf.: dé-

- Le sens rabelaisien a disparu. « A. [Le complément désigne notamment des objets en terre, en plâtre] Retirer du moule. B. [L'objet désigne des aliments] » (*TLF*, VI, p. 1102).

« Retirer du moule » (*PR*, p. 588).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXVII, p. 79) : Es uns escarbouilloyt la cervelle, es aultres rompoyt bras et jambes, es aultres deslochoyt les spondyles du coul, es aultres **dемouolloyt** les reins, avalloyt le nez, poschoyt les yeulx, fendoyt les mandibules, enfonçoyt les dens en la gueule, descrouolloyt les omoplates, sphaceloyt les greves, desgondoit les ischies : debezilloit les fauilles.

- *Étym.* « Dérivé de *mouler*; préfixe *dé-* » (*TLF*). « 1765; « disloquer » 1534; de *dé-* et *moule* » (*PR*).

Le verbe *démouler* apparaît relativement tard, en 1534, après l'adjectif *démoulé* (XIII^e siècle, *desmollé*) (*RH*, p. 1283). Selon les dictionnaires consultés et Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* XXVII, p. 79), il signifie chez Rabelais « abîmer, disloquer ». L'évolution du mot et du sens selon le *TLF* (VI, p. 1102) est le suivant : 1534 *demouller* « abîmer, disloquer »; 1611 *demouller* « casser le moule, gâter la forme de quelque chose »; 1765 « retirer du moule ». Notamment, l'acception vivante de nos jours est celle de 1765.

dodeliner Verbe trans. ou intrans. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : dodiner
Suff.: -el(er)

- « *Emploi intrans.* [Le complément introduit par *de* désigne une partie du corps] (Se) Balancer doucement » (*TLF*, VII, pp. 379-380).
« Se balancer doucement » (*PR*, p. 671).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (VII, p. 24) : Auquel son il s'esguayoit, il tressailloit, et luy mesmes se bressoit en **dodelinant** de la teste, monichordisant des doigtz, et barytonant du cul.

Gargantua (XXII, p. 63) : Puis commençoit estudier quelque peu, et patenostres en avant, pour lesquelles mieulx en forme expedier, montoit sus une vieille mulle, laquelle avoit servy neuf Roys, ainsi marmotant de la bouche et **dodelinant** de la teste, alloit veoir prendre quelque connil aux filletz.

- *Étym.* « Allongement de *dodiner*, par intercalation du suffixe *-el(er)* » (*TLF*).
« Du radical onomat. *dod-*, exprimant le balancement » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 24, p. 1124) indique que l'on trouve chez Rabelais la première attestation du mot en français. En effet, *dodeliner* est parmi les vocables généralisés rabelaisiens chez Sainéan (II, p. 110). Selon le *RH* (p. 620), le terme est un « allongement expressif du verbe *dodiner* (après 1350) « balancer », formé sur un radical onomatopéique *dod-* exprimant le balancement, parfois le gonflement [...], avec le suffixe *-iner* ». Le *TLF* (VII, p. 380) est de cet avis, cependant il fournit plutôt le suffixe *-el(er)*. En ce qui concerne la date d'attestation de *dodeliner*, il semble avoir une certaine confusion. Le *TLF* indique que la première attestation du terme date de 1534, alors que le *PR* (p. 671) et le *RH* fournissent la date de 1532. Pourtant, Rabelais emploie *dodeliner* dans *Gargantua*, ce qui correspond à la citation ci-dessus. Malgré le fait que le *RH* spécifie que Rabelais atteste le vocable en 1532, nous ignorons si l'auteur utilise le mot dans un livre antérieur à 1534.

duveté Adj. 1534 De : duvet (*TLF*), dumet (*PR*) Suff.: -é (Sous la forme *dumete*)

- « Couvert de duvet » (*TLF*, VII, p. 568).
- « Qui est couvert de duvet » (*PR*, p. 695).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XIII, p. 41) : « Mais conluent je dys et mantiens, qu'il n'y a tel torche cul que d'un oyzon bien **dumeté**, pourveu qu'on luy tienne la teste entre les jambes.
- *Étym.* « Dérivé de *duvet*; suffixe -é; déjà 1534 *dumeté* » (*TLF*). « 1611; *dumeté* 1534; de *dumet* → *duvet* » (*PR*).

Duveté est attesté d'abord chez Rabelais (1534) sous la forme *dumeté*, du moyen français *dumet*, qui a produit *duvet*. Selon l'étymologie de *duvet* du *TLF* (VII, p. 568), ce mot est le résultat d'une réfection inexpliquée de *dumet*, lui-même dérivé de *dum*, *dun* (première moitié du XIII^e siècle), du latin médiéval *duma* (ca 1250). Selon le *FEW* (III, 2, p. 180), le *PR* (p. 695) et le *TLF*, la graphie moderne *duveté* date de 1611. Deux autres dictionnaires consultés, à savoir celui de Godefroy (II, p. 782) et celui de Huguet (III, p. 288), fournissent la définition du terme et citent Rabelais.

émoustiller Verbe trans. 1534 De : moustille (Sous la graphie *amoustillez*)

- « [Le complément désigne une personne ou un organe des sens] Mettre dans une excitation gaie qui porte à la jouissance, au plaisir » (*TLF*, VII, pp. 948-949).
- « Mettre de bonne humeur, exciter » (*PR*, p. 745).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XL, p. 111) : Avec bon vin nouveau, voy vous là composeur de petz. Vous n'estez encores ceans **amoustillez** ?
- *Étym.* « Dérivé de *moustille* « moût, vin nouveau » (dérivé en -ille de *moust*, *moût* (*FEW*, t. 6, 3, p. 271b)) » (*TLF*). « 1705; *amoustiller* 1534; de *moustille* « moût, vin nouveau », de *moust* « pétilllement du vin » (*PR*).

Tout comme le *TLF* (VII, p. 949) et le *PR* (p. 745), le *RH* (p. 680) dérive *émoustiller* de *moustille* « moût, vin nouveau » attesté en 1573, lui-même dérivé de *moust* (*moût*). Selon le *TLF*, le terme désigne chez Rabelais quelqu'un « qui est sous l'effet du vin nouveau ». Cet auteur emploie la

forme *amoustillez* en 1534, mais ce n'est qu'en 1743 (*RH* et *TLF*, ou 1705 selon le *PR*) que l'on trouve attestée la graphie *émoustiller*. Le sens actuel de « mettre de bonne humeur, exciter à la gaieté » correspond à cette date, d'après le *TLF* et le *RH*. Par extension, ce dernier ajoute qu'il signifie « mettre en excitation » (1839).

empan Subst. masc. 1532 De : *espan(e)* Substitution de préfixe : -em
 • « *Vx ou littér.* Ancienne mesure de longueur correspondant à l'intervalle compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart » (*TLF*, VII, p. 952).

« ANCIENNT Mesure de longueur qui représentait l'intervalle compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, lorsque la main est ouverte le plus possible » (*PR*, p. 745).

• RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (IV, pp. 228-229) : Il essaya de rompre les chaisnes du berceau avecques les bras, mais il ne peut, car elles estoient trop fortes : adonc il trepigna tant des piedz qu'il rompit le bout de son berceau qui toutesfoys estoit d'une grosse poste de sept **empans** en quarré [...].

Pantagruel (XV, p. 270) : “Compere mon amy, l'on a blessé ceste bonne femme icy entre les jambes bien villainement et y a solution de continuité manifeste, regarde que la playe est grande : depuis le cul jusques au nombril mesure quatre : mais bien cinq **empans** et demy [...].

• *Étym.* « Issu, par substitution de préfixe (*em-* pour *es-* marquant mieux la distance comprise entre les doigts extrêmes), de l'ancien français *espane* (ca 1200 dans T.-L., mais dès ca 1150 sous la forme masculine *espan* [...]); de l'ancien bas francique *spanna*, de même sens, cf. l'ancien haut allemand *spanna* (GRAFF t. 6, col. 347), allemand *Spanne* « id. » (*TLF*). « *Espan* XII^e; francique *spanna*; cf. allemand *Spanne* » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 1 de la page 229, p. 1254) précise que cette « mesure de longueur correspondant à la distance de l'extrémité du pouce à celle du petit doigt dans leur écart maximal » est de 22 à 24 centimètres. Il est intéressant de remarquer que chez Godefroy (III,

p. 51) se trouve également le verbe *empaner* « mesurer avec la main ». Le *RH* (p. 681) attribue la première attestation d'*empan* à Rabelais. En effet, Huguet (III, p. 356) n'ignore pas ce fait, car il cite le célèbre auteur. Mais, selon le *RH*, *empan* est devenu de nos jours un mot d'emploi littéraire ou technique. Cet ouvrage précise que les brodeurs et les passementiers l'emploient au sens d'« intervalle compris entre l'extrémité des deux bras lorsqu'ils sont écartés » (1829). Le *RH* ajoute que *empan* prend le sens métaphorique d'« ampleur » ou « envergure » à la fin du XIX^e siècle. Et finalement, il souligne que la locution *empan de mémoire* s'utilise au XX^e siècle en psychologie pour désigner le « nombre maximal d'éléments constituant une série qui peut être mémorisée en une seule fois ». Nous avons remarqué également que le terme est non seulement technique ou littéraire, sinon qu'il est même qualifié de « vieux » par le *TLF* (VII, p. 952) et que le *PR* (p. 745) souligne qu'il s'employait « anciennement ».

enfileur Subst. 1542 De : *enfiler* Suff. : -eur

- « A. Dans certains *artisanats*. Ouvrier qui enfile (quelque chose). B. *Au fig.* [Avec un complément de nom désignant une production verbale] Personne qui débite des propos futiles » (*TLF*, VII, p. 1095).
- « Celui, celle qui enfile » (*PR*, p. 762).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, p. 323) : Ciceron atizefeu. Fabie **enfileur** de patenostres. Artaxercés cordier.
- *Étym.* « Dérivé du radical de *enfiler*; suffixe -eur » (*TLF*). « De *enfiler* » (*PR*).

Les dictionnaires consultés indiquent que *enfileur* est attesté chez Rabelais dans l'édition de 1542 de *Pantagruel*. Il est dérivé d'*enfiler*, lui-même attesté en 1187 selon le *RH* (p. 796) ou en 1193-97 selon le *TLF* (VII, p. 1094). D'après le *TLF* (VII, p. 1095), *enfileur* désigne chez cet auteur « celui qui enfile, en particulier, qui aligne des mots ou des phrases ». Ce sens pourrait être associé au latin *filum*, dont une des acceptations fournies par le *RH* fait allusion au « fil d'un discours ». Mireille Huchon ne donne pas de précisions concernant le sens du vocable dans *Pantagruel*, mais sa définition du mot

patenostres correspond à « grains de chapelet ». Il pourrait bien s'agir ici d'un jeu de mots qualifiant une « personne qui débite des propos futiles » (*TLF*) ou, effectivement, du métier de quelqu'un qui « enfile quelque chose » (dans ce cas-ci, des grains de chapelet).

escrimer (s') Verbe pronom. 1534 De : *escrime* Dés.: -er

- « *Emploi pronom. Au fig.* S'appliquer à faire quelque chose, faire de grands efforts pour y parvenir, peiner » (*TLF*, VIII, p. 124).
« *S'escrimer à faire qqch., s'y appliquer avec de grands efforts* » (*PR*, p. 812).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 68) : Puis icelluy basteau tournoit, gouvernoit : menoit hastivement, lentement, à fil d'eau, contre cours, le retenoit en pleine escluse, d'une main le guidoit, de l'autre **s'escrimoît** avec un grand aviron, tendoit le vele : montoit au matz par les traictz : courroit sus les brancquars, adjoustoit la boussole, contreventoit les bulines, bendoit le gouvernail.
- *Étym.* « Dérivé de *escrime*; désinence -er » (*TLF*). « XVII^e; intr. 1534; de *escrime* » (*PR*).

La première attestation du verbe pronominal *s'escrimer* apparaît chez Rabelais en 1534 au sens de « s'acharner, faire de grands efforts » (*RH*, p. 721 et *TLF*, VIII, p. 124). Cette acceptation a survécu et fait partie de la langue française actuelle, alors que, selon le *RH*, les sens de « faire de l'escrime » (1540) et « discuter, disputer » (1622) n'existent plus ou sont employés rarement. De plus, l'influence rabelaisienne ne s'est pas limitée au verbe. Le *TLF* explique que Rabelais exerce également son influence sur le mot *escrime* lorsqu'il l'emploie dans *Pantagruel* pour désigner « l'art de manier l'épée » : (XXIX, p. 316) « Seigneur voyez là les Geans qui sont yssuz, donnez dessus à vostre mast gualantement à la vieille **escrime** ».

étripier Verbe trans. 1534 De : tripe Préf.: é- Dés. : -er (Sous la forme *estripé*)

- « *P. ext., fam.* [Le complément désigne une personne] Blesser ou tuer une personne en lui perçant le ventre de manière à en faire sortir les entrailles. Synon. *éventrer* » (*TLF*, VIII, p. 300).

« Ôter les tripes à (un animal). PRONOM. (RÉCIPR.) FIG. et FAM. S’ÉTRIPER : se battre en se blessant, s’entretuer » (*PR*, p. 838).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XLIII, pp. 116-117) : Picrochole à la relation de ceulx qui avoient evadé à la roupte lors que Tripet fut **estripé** feut esprins de grand courroux, ouyant que les diables avoient couru suz ses gens, et tint son conseil toute la nuict, auquel Hastiveau et Toucquedillon conclurent que sa puissance estoit telle qu'il pourroit defaire tous les diables d'enfer s'ilz y venoient.
- *Étym.* « Dérivé de *tripe*; préfixe *é-*; désinence *-er* » (*TLF*). « De *é-* et de *tripe* » (*PR*).

Étripier est un dérivé de *tripe* (v. 1280 selon le *RH*, p. 2170), créé au moyen de la préfixation. Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 6 de la page 116, p. 1151), la première attestation du terme en français se trouve chez Rabelais sous la forme *estripé*. En effet, dans le *FEW* (XIII, p. 300) et chez Huguet (III, p. 738), le mot *estriper* ou *estripper* apparaît accompagné d'une citation tirée de l'auteur. Cependant, la graphie moderne date de 1690 (*FEW*). Malgré le fait que le sens rabelaisien « ouvrir le ventre à quelqu'un (d'un coup d'épée) » (*TLF*, VIII, p. 300) a survécu dans la langue moderne comme synonyme d'*éventrer* une personne ou un animal, le *PR* (p. 838) applique le terme seulement aux animaux.

faquin Subst. masc. 1542 (*TLF*), 1534 (*PR*) De : facque Suff.: -in
(Sous la forme *facquins*)

- « *Rare Portefaix* » (*TLF*, VIII, pp. 656-657).
- « VX Individu sans valeur, plat et impertinent (terme d'injure au XVII^e siècle) » (*PR*, p. 893).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (II, p. 13) : [...] *Distribuent un tatin du potage À ses facquins qui firent le brevet.*
- *Étym.* « Probablement dérivé, à l'aide du suffixe *-in*, du moyen français *facque* « poche » [...] encore attesté dans les dialectes et probablement emprunté au moyen néerlandais *fak* « espace clos, compartiment » (VERDAM). L'italien *facchino*, bien qu'attesté depuis 1442 (latin médiéval de Venise *fakinus* d'après *DEI*), est probablement emprunté au français car l'italien n'a pas le mot correspondant à *facque*; en outre, français *faquin* est probablement antérieur à 1542 : cf. espagnol *faquín*, attesté depuis 1445 et qui lui est emprunté » (TLF). « 1534 « portefaix »; de l'ancien français *facque*, néerlandais *fak* « poche » (PR).

Le *RH* (p. 779) indique que, selon Wartburg, *faquin* est un dérivé de l'argot *facque* « poche, sac » (XV^e siècle), lui-même issu du moyen néerlandais *fak* « poche ». En effet, Huguet (IV, p. 36) et le *FEW* (III, p. 375) mentionnent *facque* ou *faque* « poche » ainsi que le mot *faquin* « portefaix ». Les deux termes se trouvent chez Rabelais, selon Huguet et le *RH*. En ce qui concerne l'étymologie du vocable, il existe une hypothèse selon laquelle *faquin* aurait été emprunté à l'italien *facchino* (Huguet, Furetière II) de même sens. Mais le *TLF* suggère que *facchino* est probablement emprunté au français parce que l'italien ne possède pas de mot correspondant à *facque* (voir étymologie ci-dessus). Reste que ce terme n'est pas très courant dans l'un ou l'autre des deux acceptations que nous avons considérées, puisque les sens fournis par le *PR* (p. 893) et le *TLF* (VIII, p. 656) sont qualifiés de « vieux » ou « rares ». En effet, le *PR* ne discute du sens de « portefaix » que dans l'étymologie.

fourbi Subst. masc. 1542 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : *forbeter, fourber* (*PR*) (Sous la forme *fourby*)

- Le sens rabelaisien n'existe plus. « Toujours au *sing. coll.* A. Arg. milit. Ensemble des armes, de l'équipement, de tous les objets que possède un soldat, et en particulier de tout ce qui fourbit et s'astique. 2. P. ext., fam. Ensemble des affaires, des objets ou des choses que possède une personne; objets de peu de valeur ou dans un grand désordre. 3. Fam. [Pour remplacer un mot que l'on ne connaît pas, que

l'on a oublié ou pour éviter une dénomination plus précise]. B. Affaire, situation embrouillée, compliquée; remue-ménage; trafic malhonnête » (*TLF*, VIII, pp. 1156-1157).

« 1. FAM. Ensemble des armes, des affaires que possède un soldat; les affaires, les effets que possède quelqu'un. 2. Choses en désordre. Tout objet dont on ne peut dire le nom » (*PR*, pp. 959-960).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXII, p. 58) : [Là jouoyt] Au **fourby** [...].
- *Étym.* « Participe passé subst. de *fourbir* [...] » (*TLF*). « 1835 « jeu »; 1532 *fourby*; du radical de *forbeter*, *fourber* « tromper, voler » (cf. *fourbe*); d'ab. « maraude, trafic, affaire » (*PR*).

Le *FEW* (III, p. 883) définit le mot employé par Rabelais comme étant une « espèce de jeu d'enfants » ou un « jeu qui cache un piège ». Selon le *TLF* (VIII, p. 1157) et Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 12, p. 1116), *fourbi* est une « sorte de jeu de cartes » – sens absent des dictionnaires. De plus, Huchon rajoute que le terme est un « vraisemblable dérivé de *fourberie* », alors que le *TLF* indique qu'il s'agit du participe passé substantivé de *fourbir*. Le *RH* (p. 822) fournit plus d'information. D'après ce dictionnaire, *fourbi* est utilisé chez Rabelais « dans un sens non élucidé, rattaché à l'idée de « vol » ou à une métaphore obscène sur *fourbir* « frotter, masturber ». Il indique également que le mot est repris plus tard dans des sens différents : « jeu » 1835; « jeu frauduleux » 1840; en argot militaire (1861) « trafic malhonnête », « choses volées »; « l'ensemble du matériel et des armes du soldat » (1893); par extension (1883), « affaires de quelqu'un ou objets en désordre »; et « substitut de ce que l'on ne peut pas nommer » (1888).

friper Verbe trans. 1534 De : frepe (fripe) Dés.: -er

- « A. *Usuel* Défraîchir, froisser (un tissu, un vêtement). B. *P. anal.* Plisser, rider (l'épiderme) » (*TLF*, VIII, pp. 1266-1267).

« Défraîchir en chiffonnant, en froissant. PAR ANAL. Rider, flétrir » (*PR*, p. 975).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (II, p. 13) : [...] *On luy eust fait un tour si tresmoleste Que de tous poincts elle eust esté frippée.*
- *Étym.* « Dérivé au moyen de la désinence *-er* de l'ancien français *frepe* (*fripe*); l'origine du *i* est obscure; l'ancien français de *friper* « s'agiter » paraît être un autre verbe » (*TLF*). « De *fripe*, variante dialectale ancien français *frepe* (XIII^e) « guenilles » (*PR*).

Selon le *RH* (p. 846), *friper* « défraîchir en chiffonnant » est une variante de l'ancien français *freper* utilisée par Rabelais en 1534. Le *TLF* (VIII, p. 1267) et le *PR* (p. 975) affirment plutôt que *frepe*, et non pas *freper*, est à l'origine du mot. Deux graphies sont attestées dans les dictionnaires consultés, soit *fripper* et *friper*. Il est important de mentionner l'existence d'un verbe *friper* (v. 1265) « s'agiter », « manger goulûment » (*RH, fripon*) qui n'est pas le même terme employé par l'auteur.

gouvernante Subst. fém. 1534 De : gouverner (*TLF*), gouvernant (*PR*)

- « Subst. fém. Femme chargée du soin de l'éducation d'un enfant. *Vieilli* Dame chargée de la conduite, de l'accompagnement de certaines jeunes filles ou jeunes femmes » (*TLF*, IX, p. 374).

« *VIEILLI* Femme à qui l'on confie la garde et l'éducation d'un ou de plusieurs enfants chez soi » (*PR*, p. 1034).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (VII, p. 24) : Une de ses **gouvernantes** m'a dict, jurant sa fy que de ce faire il estoit tant coustumier, qu'au seul son des pinthes et flaccons, il entroit en ecstase [...].

Gargantua (XI, p. 35) : Et sabez quey hillotz, que mau de pipe vous byre, ce petit paillard toujours tastonoit ses **gouvernantes** cen dessus dessoubz, cen devant derriere, harry bourriquet : et desjà commençoit exercer sa braguette. Laquelle un chascun jour ses **gouvernantes** ornoyent de beaulx boucquets [...].

Gargantua (XIII, p. 38) : Et beut d'autant avecques luy et ses **gouvernantes** : esquelles par grand soing demandoit entre aultres cas, si elles l'avoient tenu blanc et nect ?

Gargantua (XIV, p. 42) : Et [Grandgousier] dist à ses **gouvernantes** [...].

- *Étym.* Pour *gouverner* : « Du latin *gubernare* « diriger un navire » et « diriger, gouverner », grec κυδερνάω « *id.* » (*TLF*). « De *gouvernant* » (*PR*).

L'apport de Rabelais dans le cas de *gouvernante* est lié au sens du terme.

Selon le *RH* (p. 906), le nom masculin *gouvernant* apparaît en 1437 au sens de « gouverneur », vers 1550 il acquiert le sens de « conduite » et, en 1789, il désigne « ceux qui détiennent le pouvoir politique ». Le nom féminin est directement lié au terme masculin, car le premier sens de *gouvernante* est celui de « femme d'un *gouvernant* » (en 1477, *RH*). C'est en 1534 que Rabelais l'emploie pour désigner une « femme qui s'occupe de l'éducation d'un enfant » (*RH* et *TLF*, IX, p. 380). Quant à l'étymologie de *gouvernante*, le *PR* (p. 1034) et le *TLF* ont une opinion différente. Pour le *PR*, la forme féminine est issue du masculin *gouvernant* alors que, pour le *TLF*, les formes masculine et féminine sont dérivées de *gouverner*.

graisseur Adj. et subst. masc. 1532 De : graisser (*PR*), graisser ou degresseur (*TLF*) Suff. : -eur (Sous la forme *gresseur*)

- Le sens rabelaisien a disparu. « A. *Adj.*, MÉCAN. Qui opère le graissage. B. *Subst. masc.* I. MÉCANIQUE a) Ouvrier qui opère le graissage. b) Appareil qui opère le graissage » (*TLF*, IX, p. 404).

« TECHN. 1. (1845) Ouvrier qui opère le graissage. 2. Appareil assurant l'introduction sous pression de graisse dans un mécanisme » (*PR*, p. 1037).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (XXX, p. 324) : Jan de Paris estoit **gresseur** de bottes.

Pantagruel (XXX, p. 324) : Le pape Sixte [était] **gresseur** de verolle.

- *Étym.* « Dérivé de *graisser*; suffixe *-eur*. Chez Rabelais, le terme est peut-être directement formé d'après *degresseur*, dérivé de *dégraisser*, celui-ci étant plus ancien que *graisser* » (*TLF*). « De *graisser* » (*PR*).

Graisseur est employé d'abord par Rabelais en 1532 sous la forme *gresseur*.

Selon le *TLF* (IX, p. 404) et le *RH* (p. 909), le mot pourrait être formé d'après *degresseur*, alors que pour le *PR* (p. 1037), il est dérivé de *graisser* (début du XVI^e siècle). Néanmoins, le *TLF* ne rejette pas la possibilité étymologique

proposée par le *PR*. Le sens rabelaisien est sorti d'usage, mais le mot est repris dans le domaine technique. Selon le *RH*, le nom masculin *graisseur* désigne, en 1861, un « dispositif servant au graissage », et, en 1877, il est attesté comme adjectif. Le *PR* précise que l'acception de « ouvrier qui opère le graissage » date de 1845, alors que le *TLF* le date de 1873 (« homme chargé du graissage »).

guttural Adj. 1542 De : *guttur* Suff. : -al

- « A. Qui appartient au gosier. B. Qui vient du gosier » (*TLF*, IX, p. 611).
« Qui appartient au gosier » (*PR*, p. 1061).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XIII, p. 262) : [...] mais ledict défendeur sera tenu de fournir de foin et d'estoupes à l'embouchement des chassetrapes **gutturales** emburelucocquées de guilverdons bien grabelez à rouelle, et amis comme devant sans despens, et pour cause. »
- *Étym.* « Dérivé savant du latin classique *guttur* « gosier » v. *goitre*; suffixe *-al* » (*TLF*). « Du latin *guttur* « gosier » (*PR*).

Sainéan (II, p. 72) indique que *guttural* est un des latinismes qui s'introduisent dans la langue grâce à Rabelais. En effet, le *RH* (p. 933) décrit le terme comme un dérivé savant du latin *guttur* « gosier, gorge » attesté chez cet auteur en 1542. Le *FEW* (IV, p. 354) fournit une date plus tardive, soit 1578. Selon le *RH*, en 1578, le mot est employé dans le syntagme *lettres gutturales* pour désigner un « son qui semble venir du gosier ». Dans notre recherche, nous avons trouvé une citation rabelaisienne utilisant le terme en question comme adjectif féminin au sens de « ce qui appartient au gosier », toujours en usage (voir citation ci-dessus). Néanmoins, le sens courant (et non pas savant) de la locution *voix gutturale* « voix rauque » date de 1791, d'après le *RH*.

herboriser Verbe intrans. 1534 De : herboriste Suff.: -iser (Sous les formes *arborizer* et *arboriser*)

- « Recueillir des plantes dans la nature pour les étudier, les collectionner ou pour utiliser leurs propriétés thérapeutiques » (*TLF*, IX, pp. 774-775).

« Recueillir des plantes là où elles poussent spontanément, soit pour les étudier, en faire un herbier, soit pour utiliser leurs vertus médicinales » (*PR*, p. 1083).

- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXIII, p. 70) : [...] ensemble des marrochons, des pioches, cerfouettes, beches, tranches, et aultres instrumens requis à bien **arborizer**.

Gargantua (XXIV, p. 72) : Et au lieu de **arboriser**, visitoient les boutiques des drogueurs, herbiers et apothecaires [...].

- *Étym.* « Dérivé de *herboriste*; suffixe *-iser*; les formes en *ar-*, encore attestées dans *Trév.* 1752 et *PLATT, Dict. lang. vicieux*, 1835, pp. 39-40, résultent des hésitations en moyen français entre *ar-* et *er-* (*FEW* t. 4, p. 408b); voir aussi *herboriste* » (*TLF*). « 1611; *arboriser* 1534; de *herboriste* » (*PR*).

Ce terme est dérivé de *herboriste*, lui-même attesté en 1442 sous la graphie *herboliste* (*RH*, p. 955 et *TLF*, IX, p. 775). *Herboriser* est un des vocables généralisés par Rabelais que l'on retrouve dans *Gargantua* (Sainéan, II, p. 110). Le *TLF*, le *PR* (p. 1083) et le *RH* fournissent la date de 1534 pour la graphie *arboriser*, antérieure à *herboriser*, attestée par Cotgrave en 1611. Cette création rabelaisienne est directement liée aux connaissances savantes de l'auteur. C'est pourquoi Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 2 de la page 70, p. 1129) cite la déclaration suivante :

Rabelais a été témoin du renouveau de la botanique. Il a connu les premières herborisations, herborisé lui-même dans la garrigue languedocienne, assisté aux controverses de la querelle des simples (R. Antonioli, *Rabelais et la médecine*, p. 296).

jugulaire Adj. et subst. fém. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : jugulum Suff.: -aire

- « *Adj., ANAT.* Qui appartient au cou ou à la gorge. *Veine jugulaire*, p. ell. *jugulaire*, subst. fém. Une des quatre veines situées dans les parties latérales du cou » (*TLF*, X, pp. 790-791).

« ANAT. Qui appartient à la gorge. *Veines jugulaires*, et n. fém. *les jugulaires* : les quatre veines situées dans les parties latérales du cou » (*PR*, p. 1235).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XLIV, p. 119) : Soubdain aprés tyra son dict braquemart, et en ferut l'archier qui le tenoit à dextre luy coupant entierement les venes **jugulaires**, et arteres spagitides du col [...].
- *Étym.* « Dérivé du latin *jugulum* « gorge »; suffixe *-aire* » (*TLF*). « Du latin *jugulum* « gorge » (*PR*).

Tout comme le *TLF* (X, p. 791), le *RH* (p. 1080) indique que *jugulaire* est un dérivé savant du latin *jugulum* « endroit où le cou se joint aux épaules et à la poitrine, gorge » avec le suffixe *-aire*. Les dictionnaires consultés proposent deux dates possibles pour la première attestation du mot. Le *TLF* et le *RH* fournissent la date de 1534, alors que le *PR* (p. 1235) et le *FEW* (V, p. 60) préfèrent celle de 1532. Ces dictionnaires citent directement la locution *veines jugulaires*, attestée dans *Gargantua*. Rabelais emploie le terme au sens de « (quatre) veines placées dans les parties latérales du cou ». Le substantif féminin *la jugulaire*, correspondant à cette acceptation, apparaît en 1694 (*TLF* et *RH*).

marinière Subst. fém. 1532 De : marine (*TLF*), marinier (*PR*) Suff.: -ier, -ière (Dans la locution *à la marinier*)

- Le sens rabelaisien a disparu. « A. NATATION. Sorte de nage latérale où l'on exerce une poussée avec un bras, l'autre chassant l'eau vers l'arrière. B. ART CULIN. Sauce claire à l'oignon et au vin blanc. C. MODE. Blouse ample et longue sans ouverture sur le devant » (*TLF*, XI, pp. 404-405).

« 1. (1836) (À LA) MARINIÈRE : à la manière des pêcheurs, des marins. 2. (1923) Blouse sans ouverture sur le devant et qui descend un peu plus bas que la taille sans la serrer » (*PR*, p. 1355).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXXI, p. 328) : Pourtant un jour habilla sondict Roy d'un beau petit pourpoint de toile tout deschicqueté comme la cornette d'un Albanoys, et de belles chausses à la **marinière**, sans souliers [...].

Gargantua (XX, p. 54) : Excepté que Gargantua doutant que on ne trouvast à l'heure chausses commodes pour ses jambes : doutant aussy de quelle façon mieux duyroient audict orateur, ou à la martingualle qui est un pont levis de cul pour plus aisement fianter, ou à la **marinière**, pour mieux soulaiger les roignons [...].

- *Étym.* « Dérivé de *marine* « mer, côte, bord de la mer »; suffixe *-ier* ; *-ière* » (*TLF*). « *Chausses à la marinière* 1532; de *marinier* » (*PR*).

Le *RH* (p. 1193) indique que *marinier* existe depuis 1140 pour désigner un « navigateur » (remplacé par *marin*), alors que le féminin *marinière* désigne la femme d'un marinier en 1530. C'est à partir de Rabelais (1532, selon le *RH* et le *FEW*, VI, p. 345) que le nom est devenu un terme d'habillement. Mireille Huchon (*RABELAIS, Œuvres complètes*, note 3 de la page 54, p. 1112) explique le sens de [chausses] à la *marinière* chez Rabelais : « chausses très larges et flottantes comme les culottes de certains marins ». Cependant, la *marinière* définie par les dictionnaires actuels décrit plutôt une « blouse ample ». La locution à la *marinière* rentre également dans le domaine de la natation et celui de la cuisine au XIX^e siècle (*TLF*).

nasarde Subst. fém. 1542 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : nez (*TLF*), *nasus* (*PR*)

Suff. : -arde (-ard) (Sous la forme *nazardes*)

- « Chiquenaude sur le nez » (*TLF*, XI, p. 1325).
« VX ou LITTÉR. Chiquenaude sur le nez » (*PR*, p. 1470).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XI, p. 254) : « Ha messieurs, Dieu modere tout à son plaisir, et contre fortune la diverse un chartier rompit **nazardes** son fouet, ce fut au retour de la Bicocque [...].

Gargantua (XXII, p. 63) : [Là jouoyt] Au **nazardes** [...].

- *Étym.* « Dérivé de *nez*; suffixe *-arde* (*ard*) » (*TLF*). « 1532 *nazarde*; du radical du latin *nasus* « nez » (*PR*).

Nasarde est un dérivé de *nez* (*TLF*, XI, p. 1325). En effet, il serait un dérivé savant du latin *nasus* (*PR*, p. 1470). Selon le *FEW* (VII, p. 34), ce terme est attesté chez Rabelais en 1532 et non pas en 1542, comme le suggère le *TLF*. Il faut considérer qu'il existe différentes éditions de *Pantagruel*, dont 1532 et

1542. Nous ne pouvons pas établir une date définitive, mais reste que les dictionnaires consultés, ainsi que Sainéan (II, p. 111), attribuent à Rabelais la première attestation du mot. En ce qui concerne la définition de *nasarde*, le sens rabelaisien « chiquenaude sur le nez » se retrouve toujours dans les ouvrages lexicographiques, même s'il est qualifié de « vieux » ou « littéraire » par le *PR*.

patriotique Adj. 1532 De : patriote Suff. : -ique

- Le sens rabelaisien a disparu. « Qui témoigne de, qui exprime un vif attachement à la patrie. *Rare* [En parlant d'une personne]. HISTOIRE [Pendant la Révolution] Qui relève du patriotisme de cette époque, qui appartient aux patriotes » (*TLF*, XII, p. 1193).
« Qui exprime l'amour de la patrie ou est inspiré par lui » (*PR*, p. 1611).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (VI, p. 233) : Et si par forte fortune y a rarité ou penurie de pecune en nos marsupies et soyent exhaustes de metal ferruginé, pour l'escot nous dimittions nos codices et vestes opignerées, prestolans les tabellaires à venir des penates et lares **patriotiques**.
- Étym. « Dérivé de *patriote*; suffixe *-ique* » (*TLF*). « 1750; « paternel » h. 1532; de *patriote* » (*PR*).

Patriotique est dérivé de *patriote*, lui-même emprunté au bas latin *patriota* « compatriote » (*RH*, pp. 1452-1453). Selon le *FEW* (VIII, p. 24), le *RH*, le *TLF* (XII, p. 1193) et le *PR* (p. 1611), il est attesté en 1532 au sens de « paternel » ou « hérité des ancêtres ». Cependant, ce sens rabelaisien utilisé par l'écolier limousin n'a pas été conservé dans la langue française. Le sens actuel du mot, c'est-à-dire « qui exprime l'amour de la patrie », date de 1750 (*RH*, *PR* et *TLF*).

peton Subst. masc. 1532 De : pied Suff. : -on

- « Fam. ou hypocor. [À propos d'un enfant et quelquefois d'une jeune femme] Petit pied » (*TLF*, XIII, pp. 186-187).
« FAM. Petit pied » (*PR*, p. 1651).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (III, p. 225) : « Ho mon petit filz (disoit il) mon coillon, mon **peton**, que tu es joly, et tant je suis tenu à dieu de ce qu'il m'a donné un si beau filz tant joyeux, tant riant, tant joly.
- *Étym.* « Diminutif de *pied*; suffixe *-on* » (TLF). « De *pied* » (PR).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 6, p. 1252), tout comme le FEW (VIII, p. 301), le RH (p. 1514) et le TLF (XIII, p. 187), précise que nous trouvons chez Rabelais la première attestation de *peton* dans la langue française. Ce mot est employé comme appellation affectueuse ou pour désigner le « petit pied d'une femme ou d'un enfant ». Dans la citation fournie ci-dessus, l'auteur s'en sert dans le premier sens. Selon le RH, *peton* est le dérivé le plus ancien de *pied*, lui-même issu du latin *pedem* vers 980.

piocheur Subst. masc. 1534 De : piocher Suff.: -eur

- « *Subst. masc.* Personne qui manie la pioche » (TLF, XIII, p. 395). « Terrassier » (PR, p. 1678).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (I, p. 10) : Duquel faisant lever les fossez, toucherent les **piocheurs** de leurs marres, un grand tombeau de bronze long sans mesure [...].
- *Étym.* « Dérivé de *piocher*; suffixe *-eur* » (TLF). « De *piocher* » (PR).

Piocheur est dérivé de *piocher* « creuser avec la pioche », lui-même attesté en 1429 (RH, p. 1525). Selon le RH et le TLF (XIII, p. 395), Rabelais emploie le mot pour désigner la « personne qui manie la pioche ». Le FEW (VIII, p. 435), le RH, le TLF et le PR (p. 1678) datent le terme de 1534.

poupon Subst. masc. 1534 De : poupard (TLF), puppa (PR) Suff.: -on

- « *Subst. masc.* Bébé, nourrisson » (TLF, XIII, p. 937). « Bébé, très jeune enfant » (PR, p. 1745).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (VI, p. 20) : Dont Grandgousier se leva dessus l'herbe, et la reconfortoit honestement, pensant que ce feut mal d'enfant, [...] par ce lui convenoit prendre couraige nouveau au nouvel advenement de son **poupon** [...].

- *Étym.* « Dérivé de *poupard* par substitution de suffixe (-on) » (*TLF*). « Du latin populaire *puppa*, de *pupa* « poupée » (*PR*).

Poupon est dérivé de *poupard* (*TLF*, XIII, p. 937) ou *poupart* (*RH*, p. 1601).

Le *PR* (p. 1745) propose une deuxième possibilité étymologique en dérivant le terme du latin *puppa*. Selon Mireille Huchon (*RABELAIS, Œuvres complètes*, note 22, p. 1079), la première attestation du mot en français se trouve chez Rabelais. Le *RH*, le *TLF* et le *PR* fournissent la date de 1534, alors que le *FEW* (IX, p. 602) donne celle de 1540. Il faut remarquer que le terme *poupon* et son sens rabelaisien font toujours partie de la langue française.

prélasser (se) Verbe pronom. 1532 De : prélat + lasser

- « A. *Vx*. Prendre un air grave et important. B. *Se prélasser sur / dans / à quelque chose*. Être installé confortablement dans une pose nonchalante, paresseuse, pour se délasser, en prenant ses aises » (*TLF*, XIII, p. 1053).

« *VX* Prendre un air important, une attitude, une démarche nonchalante et satisfaite.

MOD. S'abandonner nonchalamment, avec paresse » (*PR*, p. 1761).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XXIV, p. 302) : — Je (dist Panurge) entreprens de entrer en leur camp par le meilleur des gardes et du guet, et banchiquer avec eux et bragmarder à leurs despens, sans estre congneu de nully, visiter l'artillerie, les tentes de tous les capitaines et **me prélasser** par les bandes sans jamais estre descouvert : le diable ne me affineroit pas, car je suis de la lignée de Zopyre.

- *Étym.* « Dérivé de *prélat* avec influence plaisante de *lasser* » (*TLF*). « De *prélat*, peut-être d'après *lasser* » (*PR*).

Mireille Huchon (*RABELAIS, Œuvres complètes*, note 3, p. 1317) et Sainéan (II, p. 111) indiquent que le verbe pronominal *se prélasser* est attesté pour la première fois chez Rabelais. Le *FEW* (IX, p. 297) explique que cet auteur emploie le verbe en 1532 au sens de « se laisser aller nonchalamment, prendre toutes ses aises », sens conservé de nos jours. Selon le *RH* (p. 1615), le terme est l'objet d'un développement sémantique se rapportant à l'ancien

verbe *prelater* (avant 1543) « exercer un sacerdoce souverain » et *se prelater* « se comporter en prélat » (1588). Le sens « prendre un air important et grave » n'est guère utilisé aujourd'hui, car il est qualifié de « vieux » par les dictionnaires consultés.

quinaud Adj. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : quin (Sous la graphie *quinault* ou *quinaulx*)

- Rabelais utilise le mot dans un nouveau sens. « *Vieilli Penaud*. Synon. *confus, honteux* » (*TLF*, XIV, p. 167).
« *VX Confus, penaud* » (*PR*, p. 1841).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XIII, p. 41) : — Mais? (dist Gargantua) voulez vous payer un bussart de vin Breton, si je vous foys **quinault** en ce propos?

Pantagruel (X, pp. 250-251) : Et notez que d'iceulx la plus part prindrent bien le frain aux dentz : mais nonobstant leurs ergotz et fallaces, il les feist tous **quinaulx**, et leurs monstra visiblement qu'ilz n'estoient que veaulx engiponnez.

Pantagruel (XVIII, p. 284) : — Et toutesfoys (dist Panurge) j'ay argué maintesfoys contre eux, et les ay faictz **quinaulx** et mis de cul.

- *Étym.* « Diminutif de *quin* « singe » [...], d'origine incertaine [...]» (*TLF*). « Peut-être du moyen français *quin* « singe », d'origine incertaine » (*PR*).

Le *TLF* (XIV, p. 167) et le *PR* (p. 1841) ne fournissent pas la même date pour la première attestation du mot. Il est important de signaler que le terme se trouve aussi bien dans *Gargantua* que dans *Pantagruel*, situation qui pourrait également expliquer la divergence de datation. Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 4 de la page 40, p. 1099) nous renseigne plus sur la question, car ses recherches font supposer que ce terme générique n'est attesté chez l'auteur qu'à partir de la seconde édition de *Gargantua*. Toutefois, Rabelais est le premier à utiliser dans ses textes l'expression *faire, rendre quinault quelqu'un*, signifiant « rendre quelqu'un confus, honteux » (*TLF*). Selon le *RH* (p. 1691), ladite expression est formé à partir de *quinaud* – ce mot existait d'abord sous la graphie *quinault* (1522, *laid*

quinault « laid, grimaçant »), possible diminutif du moyen français *quin* « singe » (vers 1510). Cependant, *quinaud* est qualifié de « vieux » ou « vieilli » par les dictionnaires.

rabouillère Subst. fém. 1542 (*TLF*), 1534 (*PR*) De: *rabotte* (Sous la forme *rabouilliere*)

- « Terrier où la femelle du lapin de garenne met bas et allaite ses petits » (*TLF*, XIV, p. 210).
- « RÉGION. Terrier d'un lapin de garenne » (*PR*, p. 1846).
- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (V, p. 19) : *Lagona edatera*. Il n'y a **raboulliere** en tout mon corps, où cestuy vin ne furette la soif.
- *Étym.* « Dérivé du radical de *rabotte* « lapin » [...], issu par dissimilation de *robotte* « *id.* », lui-même emprunté au moyen néerlandais *robbe* « *id.* » [...] » (*TLF*). « Du radical de *rabotte*, dialectal « lapin » → *rabet* » (*PR*).

Le *RH* (p. 1698) indique que *rabouillère* est dérivé du radical du mot régional *robotte* « lapin ». Selon Sainéan (II, p. 273), Rabelais l'utilise dans *Gargantua* au sens généralisé de « trou » – acceptation absente des dictionnaires. En effet, *rabouillère* désigne de nos jours le « terrier d'un lapin de garenne ». La première attestation du terme pose un problème de datation lors de la consultation des dictionnaires. Le *RH* et le *TLF* (XIV, p. 210) proposent la date de 1542, alors que le *PR* (p. 1846) fournit l'année 1534. Cette situation pourrait être due tout simplement aux éditions de *Gargantua*. Reste que, d'après Sainéan et le *RH*, Rabelais est le premier à attester le terme en français. Le vocable se retrouve aussi plus tard dans le *Cinquième Livre*.

riverain Subst. et adj. 1542 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : *rivièr*e Suff. : - ain (Sous la forme *riveran*)

- Le sens rabelaisien a disparu. « A. *Subst.* et *adj.* (Personne/groupe) qui possède des propriétés et/ou qui habite sur la rive d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau.
- 2. *Adj.* [En parlant d'un territoire, d'un édifice, etc.] Qui se trouve sur la rive d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau. B. 1. *Subst.* et *adj.*, souv. *au plur.*

(Personne/groupe) qui possède des propriétés et/ou qui habite le long d'un domaine, d'une voie de communication, etc. 2. *Adj.* [En parlant d'un terrain, d'un édifice] Qui se situe au bord de tel lieu, telle construction » (*TLF*, XIV, p. 1180).

« 1. Personne qui habite le long d'un cours d'eau, d'une étendue d'eau. Personne qui possède un terrain sur la rive. 2. *Les riverains d'une rue, d'une route* : les habitants dont les maisons donnent sur cette rue, cette route » (*PR*, p. 1991).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXX, p. 322) : Tarquin tacquin. Piso paisant. Sylla **riveran**. Cyre estoit vachier.

- *Étym.* « Dérivé de *rivière* au sens de « rive »; suffixe *-ain*. Le substantif *riveran* « batelier, pêcheur » (1542, RABELAIS, *Pantagruel* [...]]) est à rapprocher de l'ancien lyonnais (domaine franco-provençal) *reveyran* « id. » (1509 d'après *FEW* t. 10, p. 416b), *Pantagruel* ayant été publié à Lyon » (*TLF*). « 1690; *riveran* « batelier » 1532; de *rivière* » (*PR*).

Le mot *riverain* est dérivé de *rivière* à l'aide du suffixe *-ain*. Rabelais est le premier à attester le terme, sous la graphie *riveran*, au sens de « batelier, pêcheur » (*TLF*, XIV, p. 1180). Selon le *RH* (1815) et le *TLF*, *riveran* est associé à l'ancien lyonnais *reveyran*, de même sens. De plus, le *TLF* fait le lien entre le lyonnais, la graphie employée par l'auteur et la publication de *Pantagruel* à Lyon. En 1690, il acquiert l'acception moderne de « personne qui vit au bord d'un cours d'eau », d'après le *RH*. Cet ouvrage ajoute que l'adjectif qualifie « ce qui se trouve sur la rive », ce qui donne lieu au sens, par analogie, de « ce qui se trouve sur le bord d'une route, d'un bois ou d'une propriété » (1732).

saccade Subst. fém. 1534 De : saquer Suff.: -ade

- « A. 1. *Vx.*, *ÉQUIT*. Brusque secousse imprimée par le cavalier à son cheval en tirant sur les rênes. 2. Secousse brusque qu'on donne à quelqu'un en le tirant; B. Mouvement brusque et irrégulier » (*TLF*, XIV, p. 1390).

« 1. *ÉQUIT*. Brusque secousse donnée aux rênes d'un cheval. 2. (1617) *COUR*. Mouvement brusque et irrégulier » (*PR*, p. 2017).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XIV, p. 42) : Car ledict cheval estoit si terrible et efrené que nul ausoit monter dessus. Par ce que à tous ses chevaucheurs il bailloit la **saccade** : à l'un rompant le coul, à l'autre les jambes, à l'autre la cervelle, à l'autre les mandibules.

Gargantua (XLV, p. 123) : Elle pourroit estre aussi layde que Proserpine, elle aura par Dieu la **saccade** puis qu'il y a moynes au tour.

- *Étym.* « Dérivé du dialectal *saquer* « secouer », vivant notamment dans les dialectes de l'Ouest (*saquer*); suffixe *-ade* » (TLF). « De *saquer* « tirer », forme dialectale de l'ancien français *sachier* « secouer », de *sac* » (PR).

Saccade est attesté chez Rabelais en 1534, mais son origine est discutée.

Selon Bloch et Wartburg, il est dérivé de *saquer* à l'aide du suffixe *-ade* (RH, p. 1856). Cette hypothèse est également proposée par le TLF (XIV, p. 1390) et le PR (p. 2017). Néanmoins, la finale en *-ade* pose des problèmes étymologiques, tout comme dans le cas de *taillade*. Le RH indique que, chez Rabelais, *saccade* est employé comme terme de manège dans la locution *bailler la saccade* « brusque secousse donnée par un cheval pour jeter bas le chevalier », mais aussi avec une connotation érotique dans l'expression *avoir la saccade* (d'une femme).

saccader Verbe trans. 1532 De : *saccade* Dés. : -er

- « a) Secouer brusquement. b) Donner un mouvement brusque et irrégulier à » (TLF, XIV, p. 1390).

« Rendre saccadé [Qui procède par saccades, par mouvements successifs, brusques] » (PR, p. 2017).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XVII, p. 278-279) : Considerant, ces bonnes femmes icy ont tresbien employé leur temps en jeunesse et ont joué du serrecropiere à cul levé à tous venans, jusques à ce que on n'en a plus voulu. Et par dieu, je les feray **saccader** encores une foys devant qu'elles meurent.

- *Étym.* « Dérivé de *saccade*; désinence *-er* » (TLF). « De *saccade* » (PR).

Le verbe *saccader* est attesté ici dans un contexte érotique. Il est dérivé de *saccade* selon le TLF (XIV, p. 1390), le PR (p. 2017) et le RH (p. 1856). La

datation des deux mots soulève une question paradoxale, puisque le dérivé est attesté en 1532 – c'est-à-dire, deux ans avant la forme d'origine *saccade*, attestée en 1534 (voir *saccade* ci-dessus). Tout comme dans le cas de *saccade*, le verbe s'emploie en équitation (1611) et, au XX^e siècle, il signifie « avoir un mouvement saccadé » (*RH*).

substantifique Adj. 1534 De : *substantia* Suff.: *-ficus* (Sous la forme *sustantifcque*, *substantifcque*)

- La contribution rabelaisienne est liée à l'emploi d'une locution. « *Substantifique moelle* [Par allusion littéraire à Rabelais] Partie la plus riche en substance, élément le plus important d'un écrit » (*TLF*, XV, p. 1027).

« ALLUS. LITTÉR. « *La substantifique moelle* » (Rab.) : ce qu'il y a de plus riche en substance, dans un écrit » (*PR*, p. 2158).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (Prologue, p. 7) : Puis par curieuse leçon, et meditation frequente rompre l'os, et sugcer la **substantifique** mouelle.

Gargantua (XIX, p. 51) : Nous en avions bien aultrefoys refusé de bon argent de ceulx de Londres en Cahors, sy avions nous de ceulx de Bourdeaulx en Brye, qui les vouloient achapter pour la **substantifique** qualité de la complexion elementaire [...].

- *Étym.* « Dérivé savant du latin *substantia* « substance » [...] d'après les adjectifs issus de mots latins en *-ficus* [...] » (*TLF*). « Du latin *substantia* » (*PR*).

Selon l'étymologie fournie par les dictionnaires consultés, le terme est un dérivé savant du latin *substantia*. Malgré le fait que le *TLF* (XV, p. 1027) mentionne l'existence d'une attestation du mot antérieure à Rabelais (1521 : *substantifcque fecundité*), Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 3, p. 1064) indique que *substantifcque* « substantielle » semble une création de Rabelais. Ce commentaire est appuyé par le *FEW* (XII, 3, p. 356), Huguet (VII, p. 102), le *RH* (p. 2034) et le *PR* (p. 2158) qui citent le célèbre passage de la *substantifique moelle*, en le qualifiant souvent de première attestation du mot. Pour Sainéan (II, p. 398), il s'agit d'un « mot forgé » ou d'un « élément imaginatif » de l'auteur. Même s'il emploie l'adjectif pour

qualifier d'autres substantifs, la contribution rabelaisienne semble être liée à la locution *substantifique moelle*. Le fait que le vocable a non seulement été conservé, sinon que la locution et son sens rabelaisien font toujours partie de la langue française pourrait confirmer cette hypothèse.

talmudiste Subst. masc. 1532 De : Talmud Suff. : -iste (Sous la forme *Thalmudistes*)

- « a) Celui dont l'opinion est consignée dans le Talmud; maître du Talmud. b) *Cour.* Celui qui se consacre à l'étude du Talmud. c) [Par opposition aux caraïtes, aux hassidim] Tenant du judaïsme traditionnel » (*TLF*, XV, p. 1331). « RELIG. JUD. Commentateur et exégète du Talmud; auteur, compilateur du Talmud » (*PR*, p. 2204).
- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Pantagruel* (VIII, p. 245) : Puis songneusement revisite les livres des medicins Grecz, Arabes, et Latins, sans contemner les **Thalmudistes**, et Cabalistes, et par frequentes anatomies acquiers toy parfaicte congoissance de l'autre monde, qui est l'homme.
- *Étym.* « De *Talmud*; suffixe *-iste* » (*TLF*). « De *Talmud* » (*PR*).

En 1532, Rabelais emploie la graphie *thalmudistes* dans *Pantagruel*. Mais, selon le *TLF* (XV, p. 1331), c'est en 1546 que le moine utilise la forme moderne *talmudiste* dans son *Tiers Livre* (RABELAIS, *Œuvres complètes*, XLIV, p. 489). Le *RH* (p. 2077) indique que le sens du mot en 1532 est obscur, alors que, pour Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 2, p. 1272), il désigne « les auteurs du Talmud ». Au XX^e siècle, il possède le sens « érudit spécialiste du Talmud » (*RH*).

trémousser (ou se trémousser) Verbe 1532 De : mousse Préf. : tres- (tré-) Dés. : -er (Sous la forme *se tresmousser*)

- « *Empl. pronom.* S'agiter avec de petits mouvements rapides et irréguliers » (*TLF*, XVI, p. 577). « S'agiter avec de petits mouvements vifs, rapides et irréguliers » (*PR*, p. 2305).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXXII, p. 330) : À quoy commencerent se **tresmousser** et se serrer l'un l'autre.
- *Étym.* « Probablement dérivé de *mousse* « écume »; préfixe ancien français *tres-* (lat. *tra(n)s* « au delà, par dessus » : NYROP t. 3,500); désinence *-er* (*FEW* t. 16, p. 568b) » (*TLF*). « De *tré-* (latin *trans*) et *mousse* « écume » (*PR*).

Se trémousser est formé du préfixe *tré-* (du latin *trans*), de *mousse* « écume » et de la terminaison verbale *-er* (*RH*, p. 2162). Selon le *TLF* (XVI, p. 577), intransitivement, le verbe s'utilise au sens de « trembler, frémir » (1549) et de « s'agiter sans repos » (vers 1550, *RH*). Transitivement, le *RH* précise qu'il signifie « secouer » (1611). Le *TLF* qualifie ces acceptations de « vieillies », alors que le *RH* souligne que « l'usage moderne ne connaît que la forme pronomiale », employée par Rabelais au sens de « frétiller, se tortiller ». Tout comme le *TLF*, le *PR* (p. 2305) et le *RH*, Sainéan (II, p. 111) et le *FEW* (XVI, p. 568b) attribuent à l'auteur la première attestation du mot.

trépigner Verbe 1534 De : *treper* Suff.: -igner (-iner)

- Rabelais l'utilise avec un nouveau sens. « *Emploi intrans.* [Le sujet désigne une personne, un animal] Frapper des pieds sur place à plusieurs reprises, rapidement » (*TLF*, XVI, p. 586).
« Frapper des pieds contre terre à plusieurs reprises d'un mouvement rapide, en restant sur place. RARE Piétiner avec violence » (*PR*, p. 2306).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (VII, p. 24) : Car s'il advenoit qu'il feust despit, courroussé, fasché, ou marry, s'il **trepignoyt**, s'il pleuroit, s'il crioit, luy apportant à boyre, l'on le remettoit en nature, et soudain demouroit coy et joyeux. *Pantagruel* (IV, p. 228) : Il essaya de rompre les chaises du berceau avecques les bras, mais il ne peut, car elles estoient trop fortes : adonc il **trepigna** tant des piedz qu'il rompit le bout de son berceau [...].
- *Étym.* « Dérivé, à l'aide du suffixe *-igner*, variante de *-iner*, de l'ancien verbe *treper* « frapper du pied, sauter » [...], emprunté au germ. *trippōn* « sauter », cf. le bas allemand *trippen*, *trippeln* et l'allemand *trippeln* « trottiner », ainsi que le

néerlandais *trippelen* « *id.* » (*TLF*). « 1534; « avancer d'un pas mal assuré » 1461; de l'ancien français *treper* « frapper du pied »; francique *trippōn* « sauter » (*PR*).

Trépigner est dérivé de l'ancien verbe *treper*. Selon le *RH* (p. 2164), le sens d'« avancer d'un pas mal assuré », attesté pour la première fois en 1461, n'est plus utilisé. C'est pourquoi la contribution rabelaisienne est directement liée à l'évolution de sens dont le mot a été objet. En 1534, l'auteur emploie le terme au sens de « battre des pieds contre terre à plusieurs reprises d'un mouvement rapide sur place » (*RH*), notion conservée dans la langue française actuelle. Malgré la datation de 1534, nous avons repéré le vocable dans *Pantagruel*. Peut-être s'agit-il encore d'une question d'édition du livre. D'autres acceptations de *trépigner* mentionnées par le *RH* sont : « danser sur place » (1538); *trépigner de* « avoir très envie de » (vers 1580); *trépigner de + nom de sentiment* « témoigner (de la joie, de l'impatience, de la colère, etc.) » (1787); « cheval qui piaffe d'un mouvement rapide » (1680); « fouler (la terre) » (1587); « piétiner violemment » (1690).

vole Subst. fém. 1534 De : voler

- « *JEUX DE CARTES* [Les cartes paraissent être déplacées dans l'air] Totalité des levées qu'il est possible d'effectuer seul en un coup » (*TLF*, XVI, p. 1291).

« Aux cartes, coup où l'un des joueurs fait toutes les levées » (*PR*, p. 2412).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (XIX, p. 288) : De la main dextre il frappa du doigt milieu contre le muscle de la **vole**, qui est au dessoubz le poulice [...].

Gargantua (XXII, p. 58) : Là jouoyt, [...] À la **vole** [...].

- *Étym.* « (1372 anatomie « paume ») Emprunté au latin *vola* « paume » (*FEW* t. 14, p. 597a); 1534 Dérivé de *voler* (*ibid.*, p. 601b) ou issu de [*vola*] » (*TLF*). « De *voler* » (*PR*).

Rabelais atteste *vole* dans deux sens différents. Le *FEW* (XIV, pp. 597a et 601b) mentionne les sens de « creux de la main; muscle au-dessous du pouce », datant de 1522 et de 1532, et celui de « coup où l'un des joueurs fait toutes les levées », datant de 1534. Dans le premier cas, le *TLF* (XVI,

p. 1291) donne comme étymologie le latin *vola* « paume », alors que, dans le deuxième, il pourrait être dérivé de *voler* (voir également *PR*, p. 2412 et *RH*, p. 2282). Le terme de jeu de cartes semble être attesté pour la première fois dans *Gargantua*, alors que *vole* au sens de « paume de la main » apparaît en 1372 (*TLF*) ou en 1522 (*FEW*).

voltigement Subst. masc. 1534 (*TLF*), 1542 (*PR*) De : *voltiger* Suff.: -ment
(Sous la forme *voltigemens*)

- « Action, fait de *voltiger*; mouvement qui en résulte » (*TLF*, XVI, p. 1313).
« Mouvement de ce qui voltige » (*PR*, p. 2414).
- RABELAIS, *Œuvres complètes*, *Gargantua* (XXXV, p. 99) : Lors Gymnaste voyant son advantaige descend de cheval : desguaigne son espée, et à grands coups chargea sus les plus huppés, et les ruoit à grands monceaulx blessez, navrez, et meurtriz, sans que nul luy resistast, pensans que ce feust un diable affamé, tant par les merveilleux **voltigemens** qu'il avoit faict : que par les propos que luy avoit tenu Tripet, en l'appellant pauvre diable.
- *Étym.* « De *voltiger*; suffixe *-ment* » (*TLF*). « De *voltiger* » (*PR*).

Voltigement est un des dérivés de *voltiger*. Lors de notre recherche nous avons trouvé deux dates possibles, soit 1534 (*TLF*, XVI, p. 1313 et Huguet, VII, p. 511) et 1542 (*PR*, p. 2414, *RH*, p. 2284 et *FEW*, XIV, p. 627), situation qui pourrait être due aux éditions de l'œuvre. Selon le *RH* et le *TLF*, il désigne dans *Gargantua* l'« action de *voltiger* sur un cheval ». Plus tard, dans son *Quart Livre* (1552), Rabelais emploie le terme au sens de « fait de s'agiter au souffle de l'air (d'un objet léger) » (*TLF*).

voltigeur Adj. et subst. masc. 1534 De : *voltiger* Suff.: -eur

- « *Subst. masc.* *ACROBATIE*, *CIRQUE* Celui qui pratique la voltige soit au trapèze ou sur une corde, soit à cheval » (*TLF*, XVI, pp. 1313-1314).
« Acrobate qui fait de la voltige » (*PR*, p. 2414).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XXIII, p. 67) : Le **voltigeur** de Ferrare n'estoit qu'un singe en comparaison. Singulierement estoit aprins à sauter hastivement d'un cheval sus l'autre sans prendre terre.
- *Étym.* « Dérivé de *voltiger*; suffixe *-eur* » (*TLF*). « De *voltiger* » (*PR*).

Voltigeur est un autre dérivé de *voltiger* attesté chez Rabelais. Dans *Gargantua*, il désigne « celui qui voltige sur un cheval » (*TLF*, XVI, p. 1314). Dans le cas de ce terme, les dictionnaires fournissent une seule date : 1534 (voir *FEW*, XIV, p. 627, *RH*, p. 2284, *PR*, p. 2414 et *TLF*). Le sens de « faire de la voltige au trapèze, sur une corde, etc. » date de 1660, selon le *RH*. Un détail important attirant notre attention est le fait que Rabelais atteste pour la première fois les vocables *voltigement* et *voltigeur*. Les deux mots rabelaisiens sont employés dans le cadre de l'histoire de l'écuyer *Gymnaste*. Tenant compte des mouvements que les termes *voltigement* et *voltigeur* impliquent, le nom *Gymnaste* peut être considéré comme une plaisanterie de la part de Rabelais.

CHAPITRE III : LA COMPOSITION

I. Introduction

La composition est un autre moyen de créativité lexicale utilisé par Rabelais. Tout comme dans le cas de la dérivation, Rabelais a une importante tendance à la liberté innovatrice ne visant pas nécessairement à l'érudition savante, mais à l'effet comique. Ferdinand Brunot fait remarquer que la richesse de la nouveauté lexicale du XVI^e siècle est le résultat de l'excès créatif (et imaginaire) des auteurs, ne produisant souvent qu'une diversion :

Je ne pourrais, sans chercher à déterminer des procédés là où il n'y a le plus souvent que fantaisie, essayer de réduire les mots qui en sont issus à des catégories; je dois cependant signaler en passant le développement considérable de mots excentriques qu'on remarque au XVI^e siècle. Rabelais n'a pas inventé ces sortes de jeux, puisque avant le Pantagruel, Tory se plaint avec vivacité des « plaisanteurs » dont les calembours déchiquètent le langage, autant que l'argot des jargonneurs le corrompt. (Histoire de la langue française, 1967, II, p. 196-197)

C'est peut-être ce qui explique que peu de mots composés sont entrés dans le lexique courant avec Rabelais.

Selon Mireille Huchon, dans son *Français de la Renaissance* (1988), la particularité de cette période dans le développement prodigieux des mots composés n'est pas basé sur la création de nouveaux procédés de formation, mais sur l'emploi « hybride d'éléments grecs ou latins et, [...] dans la langue littéraire, à la transposition à d'autres catégories, de modes de formation propres à certaines catégories grammaticales » (p. 79). En effet, un terme composé est créé à partir d'éléments différents. Dans cette ligne de pensée, Huchon mentionne que Meigret distingue quatre sortes de composés, à savoir « deux entiers (comme *malheur*), deux corrompuz (« comme *benivole*, daotant qe *beni*, e *vole*, ne signifiét rien separez »), un entier et un corrompu (*ennemy*), un corrompu et un entier (*chacun*) » (*idem*,

retombant après qu'on l'a jetée en l'air. *P. ext.* Le jeu pratiqué à l'aide du bilboquet » (*TLF*, IV, pp. 504-505).

« Jouet formé d'un petit bâton pointu à une extrémité, évasé en forme de coupe à l'autre, sur lequel on doit enfiler, après l'avoir jetée en l'air, une boule percée qui lui est reliée par une cordelette » (*PR*, p. 222).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXII, p. 62) : [Là jouoyt] Au **bille boucquet** [...].
- *Étym.* « Probablement composé dont le 1^{er} élément est l'impératif, soit d'un verbe *biller* « jouer au bâtonnet » dérivé de *bille* « bâton dont on se sert au jeu de bâtonnet », v. *bille* « pièce de bois », gaulois *bilia* (*FEW* t. 1, p. 366a ; BL.-W.), soit plus probablement du verbe moyen français *biller* « jeter une boule, jouer aux boules » [...] d'où par extension « faire tourner une pièce de bois par un bout tandis que l'autre reste en place » [...] à rattacher à *bille* « petite boule ». Le second élément est, soit un diminutif de *bouc* (BL.-W), ce terme s'adressant par plaisanterie à la boule, soit un diminutif de *bouque* « boule » à rapprocher du liégeois *bouquets* « jeu d'osselets » (GUIR., *loc. cit.*) que *FEW* t. 15 1, p. 199a rattache au germanique *bosk*, v. *bois* » (*TLF*). « De *bille* et *bouquet*, diminutif de *bouque* « boule » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 21, p. 1123) attribue la première attestation en français du terme *bilboquet* à Rabelais. En effet, *bilboquet* figure parmi les vocables rabelaisiens généralisés que nous trouvons chez Sainéan (II, p. 110). Selon le *RH* (p. 220), les premières formes du mot attestées au XVI^e siècle sont *bille boucquet*, en deux mots, chez Rabelais (1534), et *billeboquet* (1576). Il est formé à partir de *bille* « boule ou morceau de bois » et *bouquet* « petit bouc ». L'étymologie de ces deux éléments semble poser des problèmes. Le *RH* et le *TLF* (IV, p. 505) indiquent que le terme est composé de l'impératif du verbe *biller* « jouer au bâtonnet » ou du moyen français *biller* au sens de « jeter une boule, jouer aux boules ». Les deux dictionnaires rajoutent que le deuxième élément pourrait être un diminutif de *bouc* ou de *bouque* « boule ». En ce qui concerne le *PR* (p. 222), il affirme que le deuxième élément provient de *bouque*.

cache-col Subst. masc. inv. 1532 (*TLF*), 1534 (*PR*) De : cacher + col, cou
(Sous la forme *cachecoulx* ou *cachecoul*)

- « *HABILL.* (1842) Écharpe étroite de soie, de coton ou de laine placée autour du cou pour préserver le col ou le faux col et garantir du froid. Var. rare *cache-cou* » (*TLF*, IV, p. 1123).

« Écharpe qui entoure le cou » (*PR*, p. 280).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XVII, p. 279) : — Mon amy (dist il) les damoyselles de ceste ville avoyent trouvé par instigation du diable d'enfer, une maniere de colletz ou **cachecoulx** à la haulte façon, qui leur cachoyent si bien les seins [...]. [...] mais je les poursuivy si vertement, que par arrest de la court fut dict, que ces haulx **cachecoulx** ne seroyent plus portez, sinon qu'ilz feussent quelque peu fenduz par devant.

Gargantua (XIII, p. 39) : « Une aultre foys d'un **cachecoul**, une aultre foys des aureillettes de satin cramoysi [...].

- *Étym.* « Composé de *col*, *cou* et de la forme *cache* du verbe *cacher* » (*TLF*). « *Cache-coul* « plastron » 1534, de *cacher* et *cou* » (*PR*).

Le *TLF* (IV, p. 1123) indique que la forme *cache-coul* « ornement pour le cou, sorte de fraise » (*cachecoul* dans l'édition de Mireille Huchon) est employée seulement par Rabelais. Le *FEW* (II, p. 808) indique qu'en ancien français le mot *cachecot* « fichu pour couvrir la gorge » est attesté en 1329, alors que le terme *cachecoul* se trouve chez Rabelais en 1533. Il mentionne également que la graphie *cachecol* est attestée chez Cotgrave en 1611. Le *RH* (p. 317) reconnaît l'influence de l'auteur lorsqu'il dit que le mot, dans son sens et forme modernes (1842), est issu d'une ancienne formation employée par Rabelais comme appellation de la fraise.

canepetière Subst. fém. 1534 (*PR*), 1547 (*TLF*) De : cane + pétière (Sous la forme *canne petiere*)

- « Oiseau migrateur de l'ordre des échassiers, appelé aussi petite ourarde » (*TLF*, V, p. 105).

« Petite ourarde à collier blanc » (*PR*, p. 296).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Pantagruel* (XXIX, p. 320) : [...] et en tombant du coup tua un chat bruslé, une chatte mouillée, une **canne petiere**, et un oyson bridé.
- *Étym.* « Composé de *cane* et de *pétière* (dérivé de *pet*, suffixe *-ière*) en raison du bruit que fait cet oiseau en s’envolant » (*TLF*). « De *cane* et de *pétière*, de *pet* » (*PR*).

Les dictionnaires consultés expliquent que *canepetière* est un mot composé de *cane* et de *pétière*, de *pet*. Il est attesté chez Rabelais en 1534, selon le *PR* (p. 296), ou en 1547, selon le *TLF* (V, p. 105). Le terme est défini chez Huguet (II, p. 72) ainsi que chez Furetière (I) comme étant une sorte d’outarde.

chienlit Subst. 1534 De : chie (chier) + en + lit (Sous la forme *chienlictz*)

- « *Subst. masc. ou fém. Vx, pop.* Celui, celle qui défèque au lit » (*TLF*, V, pp. 707-708).

« 1. VIEILLI ou LITTÉR. Masque de carnaval. 2. FIG. Mascarade, déguisement grotesque » (*PR*, p. 365).

- RABELAIS, *Œuvres complètes, Gargantua* (XXV, pp. 73-74) : À leur requeste ne feurent aucunement enclinez les fouaciers, mais (que pis est) les oultragèrent grandement les appellans Trop diteulx, [...] **Chienlictz** [...].
- *Étym.* « Composé de la forme verbale *chie (chier)*, de *en* et de *lit* » (*TLF*). « De *chier, en* et *lit* » (*PR*).

Mireille Huchon (RABELAIS, *Œuvres complètes*, note 1 de la page 74, p. 1131) indique que la première attestation connue de *chienlit* en français se trouve chez Rabelais – plus spécifiquement, il est employé comme insulte dans *Gargantua*. Lors de notre recherche, nous avons remarqué l’évolution sémantique du vocable. D’abord, il avait le sens propre de « celui qui chie au lit », surtout un enfant (*FEW*, II, 6, p. 19a). Le *PR* (p. 365) ne mentionne pas ce premier sens qualifié de « vieux » et « populaire » par le *TLF* (V, p. 707). Selon le *RH* (p. 410), il désigne en 1740 un « personnage de carnaval » – notion donnant naissance au sens moderne de « pagaille, désordre » – alors

qu'en 1866, il signifie « morceau de chemise dépassant de la fente postérieure de la culotte d'un enfant ».

colin-maillard Subst. masc. 1534 (*TLF*), 1532 (*PR*) De : Colin + Maillard

- « A. *Vx.* Joueur qui, gardant les yeux bandés, doit attraper un autre joueur et l'identifier, afin que celui-ci prenne sa place. B. *P. méton., usuel* Le jeu lui-même » (*TLF*, V, p. 1026).

« Jeu où l'un des joueurs, les yeux bandés, doit chercher les autres à tâtons, en saisir un et le reconnaître » (*PR*, p. 402).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (XXII, p. 62) : [Là jouoyt] À **Colin maillard** [...].
- *Étym.* « Composé du nom propre *Colin*, diminutif de *Nicolas*, employé plaisamment et par dénigrement [...] et probablement du nom propre *Maillard*, à moins qu'il ne s'agisse d'un dérivé de *mail* dans l'hypothèse où le joueur aveugle cherchait ses partenaires à l'aide d'un bâton » (*TLF*). « De *Colin* et *Maillard*, noms de personnes » (*PR*).

La première attestation de *colin-maillard* en français se trouve chez Rabelais, selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 15, p. 1122). Ce terme apparaît dans l'énumération surabondante de jeux dans *Gargantua*. Il est composé des noms propres *Colin*, diminutif de Nicolas, et *Maillard*. Selon le *RH* (p. 445) et le *TLF* (V, p. 1026), le deuxième élément pourrait être également issu de *mail*. Ce mot désignant aussi bien le joueur que le jeu lui-même pose un problème de datation. Le *TLF* et le *RH* fournissent la date de 1534, alors que le *PR* (p. 402) donne celle de 1532. Si, effectivement, la première attestation du mot se trouve dans *Gargantua*, le terme devrait être attesté à partir de 1534 (dans une des éditions du livre) et non pas avant. Nous ignorons si le *PR* a trouvé son attestation chez un autre auteur.

contre-fil (à) Loc. adv. 1532 De : contre- + fil

- « Dans le sens contraire du fil, du sens normal » (*TLF*, VI, p. 88).

« Sens contraire à la normale. LOC. ADV. *À contrefil* : dans le mauvais sens » (*PR*, p. 462).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (VIII, pp. 243-244) : Les impressions tant elegantes et correctes en usance, qui ont esté inventées de mon eage par inspiration divine, comme à **contrefil** l'artillerie par suggestion diabolique.
- Étym. « Composé de *contre-* et de *fil* » (*TLF*). « De *contre-* et *fil* » (*PR*).

Contre-fil est un mot composé de *contre-* et de *fil*. Le sens utilisé par Rabelais dans la locution *à contre-fil* est celui qui existe de nos jours « au rebours », tel que Mireille Huchon le définit dans son édition de *Pantagruel*. Selon le *TLF* (VI, p. 88) et le *PR* (p. 462), ce vocable date de 1532.

godiveau Subst. masc. 1534 De : god- + beille (Sous la forme *gaudebillaux*)

- « Hachis composé de viande, de graisse de rognons de bœuf et d'œufs, ou de poisson, et utilisé comme farce pour des quenelles ou pour la garniture d'un pâté chaud » (*TLF*, IX, p. 316).

« CUIS. Hachis de viande façonné en boulettes oblongues (→ quenelle), pochées à l'eau bouillante salée » (*PR*, p. 1027).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Gargantua* (IV, p. 16) : L'occasion et maniere comment Gargamelle enfanta fut telle. Et si ne le croyez, le fondement vous escappe. Le fondement luy escappoit une apresdinée le III. jour de fevrier, par trop avoir mangé de **gaudebillaux**. **Gaudebillaux** : sont grasses tripes de coiraux. Coiraux : sont beufz engressez à la creche et prez guimaux.

- Étym. « Altération sous l'influence de *veau* de *gaudebillaux*, 1534 (Rabelais, *Gargantua* [...]) encore attesté dans le poitevin *godebeilla* « gras-double » (LALANNE), composé du radical *god-* (v. *godelureau*) et de *beille*, forme poitevine de l'ancien français *buille* « boyaux » (< latin *botulus* « tuyau, boudin »), v. aussi *boyau*TLF). « *Godebillaux* 1534; d'un radical *god-* « enflé » et *beille* « ventre », latin *botulus* « boyau », d'après *veau*PR).

Selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 8, p. 1073), *godiveau* est un vocable d'origine vendéenne signifiant « tripes de bœuf

engraissé ». Le *TLF* (IX, p. 316) et le *RH* (p. 897) indiquent que *godiveau* est une altération, sous l'influence de *veau*, de *gaudebillaux* « tripes grasses » (chez Rabelais). Les deux dictionnaires signalent que *gaudebillaux* est composé du radical *god-* et de *beille* « ventre », qui est la forme poitevine de l'ancien français *buille* « boyaux ». Rabelais n'emploie pas le mot seulement dans *Gargantua*, mais aussi dans son *Tiers Livre* (1546) au sens de « sorte d'andouillette » (*TLF* et *FEW*, IV, p. 184). Le *RH* propose l'hypothèse étymologique de Guiraud pour le terme *godiveau* au sens de 1546. Selon cette hypothèse, *godiveau* serait composé de *gode* « enflé, bourré de nourriture » et de *-iveau* sur le modèle de *baliveau*, *solveau*.

morpion Subst. masc. 1532 De : mordre + pion

- « *Pop.* et *fam.* Poux du pubis qui adhère fortement à la racine d'un poil et qui cause d'irritantes démangeaisons » (*TLF*, XI, pp. 1091-1092).
- « *FAM.* Pou du pubis » (*PR*, p. 1441).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XXVII, p. 309) : [...] *Firent six cens soixante morpions* *Puissans ribaulx, brusler comme une escorce* [...].
- *Étym.* « Composé de *mordre* et de *pion* au sens de « pou », attesté en wallon au XV^e siècle (v. *FEW*, t. 8, p. 146a), donc littéralement « le pou qui mord » (*TLF*). « De *mordre* et *pion* « fantassin » (*PR*).

Morpion fait partie des vocables rabelaisiens généralisés fournis par Sainéan (II, p. 110). En effet, le *RH* (p. 1275), le *FEW* (VIII, p. 146a), le *TLF* (XI, p. 1092) et le *PR* (p. 1441) attribuent la première attestation du mot à Rabelais. Le terme est composé de l'impératif de *mordre*, *mords*, et de *pion* « fantassin ». Le *RH* explique que *pion* signifie « pou » en wallon dès le XV^e siècle, donc le morpion pourrait être le « pou du soldat » ou un « pou qui mord ». Selon le *RH*, une autre hypothèse suggérée par Guiraud propose l'intervention du verbe *pionner* « piquer », doublet de *piocher*, *pioter*, produisant le sens d'un « pou qui pique ». Outre l'acception de « pou du pubis », le *TLF* indique que *morpion* prend les sens de « gueux adolescent »

(1654), de « gamin importun » (1866) et de « jeu d'écolier consistant à tracer une suite de cinq signes sur un papier » (en 1924, *RH*).

sainte-nitouche Subst. fém. 1534 De : saint + nitouche [n'y touche] (Sous la forme *saincte Nytouche*)

- « *Fam., péj.* Jeune fille ou femme qui joue à la prude, qui prend hypocritement des airs offensés » (*TLF*, XIV, p. 1426).

« Personne qui affecte l'innocence. SPÉIALT et COUR. Femme qui affecte la pruderie, l'innocence » (*PR*, p. 2023).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Gargantua* (XXVII, p. 80) : Les uns cryoient saincte Barbe. Les aultres sainct George. Les aultres **saincte Nytouche**.
- *Étym.* « Du féminin de *saint* et de *nitouche* mot plaisant formé de *n[e]*, *y* et *touche*, forme verbale de *toucher*, littéralement « qui n'y touche pas, qui n'a pas l'air d'y toucher » (*TLF*). « De *saint* et *n'y touche (pas)* » (*PR*).

La locution est forgée par le calembour de « qui n'y touche pas », selon Mireille Huchon (RABELAIS, *Oeuvres complètes*, note 4 de la page 80, p. 1135). *Sainte-nitouche*, employé par Rabelais sous la forme *saincte Nytouche*, désigne une « personne qui affecte l'innocence », surtout « une femme de mœurs faciles qui affecte la pruderie » (*RH*, p. 1323), sens conservé jusqu'à nos jours.

tire d'aile (à) Subst. masc. et loc. adv. 1532 De : tire + aile (Sous la forme *tire d'esle*)

- « *P. anal.* Très rapidement, à toute vitesse » (*TLF*, XVI, p. 254).

« LITTÉR. Très vite, comme un oiseau » (*PR*, p. 2256).

- RABELAIS, *Oeuvres complètes*, *Pantagruel* (Prologue, pp. 213-214) : [...] s'il advenoit que la beste ne feust rencontrée par les brisées, ou que le faulcon se mist à planer, voyant la proye gaigner à **tire d'esle**, ilz estoient bien marrys, comme entendez assez : mais leur refuge de reconfort, et affin de ne soy morfondre, estoit à recoler les inestimables faictz dudit Gargantua.

- *Étym.* « Composé de *tire*, forme du verbe *tirer* « action de voler (en parlant d'un oiseau) » [...], déverbal de *tirer* « voler » [...], et *d'aile* » (TLF). « 1564; à *tire d'aile* 1532; de *tire* nom féminin « le fait de voler » (XVI^e), croisement entre *tirer* et *tire* (du francique), et *aile*; cf ancien français *voler à tire*, de *tire* « sans s'arrêter » (PR).

La locution *à tire d'aile* est attestée chez Rabelais, sous la forme *tire d'esle*, en 1532. Le mot est composé de *aile* et de *tire*, « action de voler » (v. 1354) (RH, p. 2122). Selon le RH, le deuxième élément du terme ne serait pas un déverbal féminin de *tirer*, comme le suggère le TLF (XVI, p. 254), mais une spécialisation du nom féminin *tire* (vers 1200), lui-même issu du francique *teri*, d'abord sous la forme *teire* (fin du XI^e siècle), *tiere* (vers 1130) « rangée, file (de gens) ». Selon le TLF et le RH, chez Rabelais, *tire d'aile* prend le sens figuré de « très vite » et, en 1564, il signifie « avec des battements d'aile ininterrompus », c'est-à-dire « en volant vite (un oiseau) ».

vermiforme Adj. 1532 De : *vermi-* + *-forme*

- « Qui a la forme d'un ver » (TLF, XVI, p. 1039).
- « En forme de ver » (PR, p. 2375).
- RABELAIS, *Oeuvres complètes, Pantagruel* (XIII, p. 261) : [...] laschant la bouline avecques les bouletz de bronze, dont les houssepailleurs pastissoyent conestablement ses legumaiges interbastez du Loyrre à tout les sonnettes d'esparvier faictes à poinct de Hongrie, que son beau frere portoit memoriallement en un penier limitrophe, brodé de gueulles à troys chevrons hallebrenez de canabasserie, au caignard angulaire dont on tire au papeguay **vermiforme** avecques la vistempenarde.
- *Étym.* « Composé des éléments *vermi-* (latin *vermis* « ver ») et de *-forme* » (TLF). « De *vermi-* et *-forme* » (PR).

Le FEW (XIV, p. 296b) et Huguet (VII, p. 443) indiquent que Rabelais emploie *vermiforme* en 1532. Le mot forgé par l'auteur est composé de l'élément *vermi-*, du latin *vermis* « ver », et de *forme*. Ce deuxième élément est extrêmement productif dans l'œuvre de l'écrivain. Prenons par exemple *sorbonniforme*, *carniforme*, *carminiforme* et *couillonniforme* (Sainéan, II, p. 398) – vocables souvent utilisés de façon plaisante et qui n'entrent pas dans

l'usage. *Vermiforme*, au contraire, fait toujours partie de la langue française actuelle.

CONCLUSION

Nous venons de parcourir le monde fantastique des géants rabelaisiens à travers la richesse lexicale se dégageant des pages de *Pantagruel* et de *Gargantua*. Notre étude donne un aperçu de l'important héritage linguistique laissé par Rabelais et faisant toujours partie du lexique français actuel (cent trente-trois (133) mots au total). Les mots que nous devons à Rabelais répondent tout autant à des besoins de la vie sociale du XVI^e siècle que du savoir intellectuel et scientifique de l'époque. Dans les champs de connaissances de l'auteur, les sciences, les arts, la société, les métiers, la gastronomie et les langues de la Renaissance sont touchés.

Les moyens de créativité lexicale rabelaisiens, quant à eux, sont aussi productifs que l'imagination de leur auteur. Trois procédés majeurs ont attiré notre attention : l'emprunt, la dérivation et la composition. Dans notre étude, l'emprunt est le moyen de créativité lexicale ayant produit le plus de termes rabelaisiens facilement retrouvés dans les dictionnaires de langue française moderne avec un total de soixante-quatorze (74) mots. Cette méthode d'enrichissement comprend la francisation de termes, la latinisation du vocabulaire français, l'emprunt direct aux langues anciennes, l'emprunt aux parlers de France et l'emprunt aux langues vivantes. Ces vocables créés au moyen de l'emprunt ont été conservés parce qu'ils introduisent des termes scientifiques dans la langue (des termes de médecine, par exemple), et parce qu'ils décrivent la réalité sociale de l'époque, les influences artistiques, la mode de la Renaissance et les innovations étrangères. Tout ceci s'inscrit dans un mouvement généralisé d'enrichissement du français au XVI^e siècle.

Le latin est la langue ayant produit la plupart des néologismes créés au moyen de l'emprunt (quarante-trois (43) mots), alors que l'hébreu est celle qui en a produit le moins (juste le mot *cabale*). Néanmoins, nous avons rencontré une difficulté particulière lors de la consultation des dictionnaires. Puisque la langue latine avait

elle-même emprunté au grec certains vocables, les ouvrages lexicographiques renvoient soit directement à l'étymon grec soit à la forme latinisée du mot. Tel est le cas de *athlétique*, *encyclopédie*, *homonymie*, *iambe*, *périnée*, *philologue* et *utopie*. Le grec, quant à lui, a contribué surtout au développement du vocabulaire scientifique de la langue française (*acromion* et *larynx*, par exemple).

Les langues vivantes du XVI^e siècle, surtout l'italien et l'espagnol, ont également fait des contributions lexicales au français. L'italien, grande langue de la Renaissance, fournit à sa langue sœur des termes de jeu (*jouer à la balle*, *tarot*), d'équitation (*donner cent quarieres*, *cheval barbe*), de la vie quotidienne (*caresse*, *piston*, *taillade*), des mots concernant la réalité italienne (*gondolier*), une interjection (*baste*) et un vocable utilisé au sens figuré par Rabelais (*torticolis*). L'influence de l'espagnol n'égalera jamais celle de l'italien sur la langue française. L'espagnol n'a pas joui du même statut que l'italien et, de plus, la France n'a pas eu le même contact culturel et intellectuel avec l'Italie qu'avec l'Espagne. Seulement deux mots d'origine espagnole (*alezan* et *canetille*) font partie de notre étude sur la contribution lexicale rabelaisienne.

L'emprunt aux parlers de France est aussi très fréquent chez Rabelais. Ses voyages, ses années de moinage et ses stages comme médecin ont laissé des traces linguistiques dans les deux premiers livres de la geste des géants rabelaisiens. Cette pratique a été acceptée par bon nombre d'écrivains du XVI^e siècle qui, loin de percevoir les dialectes et les autres parlers de leur pays comme une faiblesse, y voyaient une richesse digne d'être utilisée, voire étalée, dans la littérature française. Cependant, d'autres auteurs ont conseillé la prudence. En effet, un souci de « purification » de la langue a mis fin à la liberté créatrice du XVI^e siècle. Nous avons constaté que onze vocables issus des parlers de France nous sont parvenus (par exemple, *badaud*, *faribole*, *farfadet* et *flamant*). La plupart des mots étudiés proviennent du provençal et de l'occitan.

Lors de la lecture des ouvrages de Rabelais faisant partie de la recherche, la dérivation semblait être au départ le moyen de créativité lexicale le plus productif. Effectivement, la dérivation est omniprésente tout au long des deux œuvres. Néanmoins, malgré notre première impression, bon nombre de termes dérivés ne sont que des « mots démesurés » (selon le qualificatif de Sainéan) pratiquement illisibles ou des mots « artificiels » ne pouvant être retenus pour un usage ultérieur. En outre, l'effort de « purification » de la langue française au XVII^e siècle a contribué à éliminer des mots « impurs » ainsi qu'à restreindre le nombre de néologismes. Finalement, la crainte des représailles exercées par des institutions importantes (tels l'Église et l'État) a obligé Rabelais à supprimer certains passages de ses œuvres. Par exemple, les qualificatifs burlesques contenus dans le passage consacré à la très importante Sorbonne sont remplacés prudemment par « Sophistes » en 1542. Il est important de remarquer que l'écrivain faisait dans ses deux premiers ouvrages sur les géants une satire provocante de la Sorbonne. Un regard sur un des passages les plus critiques suffit pour le prouver :

— *Seigneur, autre chose ne me amène, sinon bon désir de apprendre et savoir ce, dont j'ai douté toute ma vie; et n'ai trouvé ni livre, ni homme, qui me ait contenté en la résolution des doutes que j'ai proposés. Et au regard de disputer par contention, je ne le veux faire; aussi est-ce chose trop vile, et le laisse à ces marauds Sophistes, Sorbillans, Sorbonagres, Sorbonigènes, Sorbonicoles, Sorboniformes, Sorbonisecques, Niborcisans, Borsonisans, Saniborsans¹.*

D'ailleurs ce passage fait preuve d'une énorme créativité lexicale qui ne survivra pas jusqu'à nos jours ni même jusqu'aux éditions suivantes. Il fallait être prudent après l'affaire des placards et de la persécution de la Sorbonne contre les « hérétiques ». Cependant, malgré la disparition de nombreux termes dérivés, notre recherche révèle que ce procédé occupe encore une place importante dans l'œuvre de Rabelais ainsi que dans la langue moderne. Quarante-huit (48) dérivés rabelaisiens font encore partie de la langue courante. *Bulletin, causeur, peton, poupon et substantifique* sont quelques exemples de cet héritage linguistique. Les principales méthodes dérivationnelles utilisées par Rabelais sont la suffixation, la préfixation et l'ajout de

¹ Citation tirée de l'œuvre *Pantagruel* de Rabelais, chapitre XVII, p. 281 de l'édition de M. Gérard Defaux publiée par la Librairie Générale Française en 1994.

particules (morphèmes). De ces trois moyens de créativité lexicale, la suffixation est la méthode dérivationnelle la plus utilisée chez cet auteur.

La composition est la troisième forme de néologisme lexical sur laquelle nous nous sommes attardée. Cependant, elle a laissé moins de traces dans les dictionnaires français modernes. Tout comme dans le cas de la dérivation, certains mots composés ne nous sont pas parvenus, car ils sont employés comme plaisanterie ou tout simplement parce qu'ils ne servent pas à décrire la réalité de notre époque. Malgré ce fait, dix (10) termes composés et une (1) locution d'origine rabelaisienne font encore partie de la langue courante, tels *cache-col*, *chienlit*, *colin-maillard*, *sainte-nitouche* et *tire d'aile*.

Notre recherche a contribué à montrer le rôle qu'a joué François Rabelais dans l'enrichissement du lexique français de nos jours. L'imprimerie n'a pas disparu, comme Maître Alcofribas l'aurait une fois suggéré. Au contraire, elle existe toujours et, grâce à elle, les auteurs qui ont marqué l'histoire de la langue française ont survécu. La contribution lexicale rabelaisienne est d'autant plus remarquable, car elle a apporté à la langue française des termes communs et scientifiques servant aussi à décrire la réalité de notre époque. Nous sommes les héritiers de ces mots, les témoins de l'héritage de Rabelais dans le vocabulaire français actuel.

BIBLIOGRAPHIE

I. BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- BALDINGER, Kurt (1990), « Études autour de Rabelais », *Études rabelaisiennes*, XXIII, Genève, Librairie Droz, 304 p.
- BRUNOT, Ferdinand (1967), *Histoire de la langue française des origines à nos jours : Le XVI^e siècle*, Paris, Librairie Armand Colin, vol. II.
- DIÉGUEZ, Manuel de (1960), *Rabelais par lui-même*, Paris, Éditions du Seuil, 192 p.
- DIXON, J.E.G. et DAWSON, John L. (1992), *Concordances des œuvres de François Rabelais*, Genève, Librairie Droz, 1159 p.
- Du Bellay, Joachim : Œuvres choisies*, avec une notice biographique, une notice historique et littéraire, des notes explicatives, des jugements, un questionnaire et des sujets de devoirs par Adrien Cart et M.-Th. Beynet (1934), Paris, Librairie Larousse (coll. « Classiques Larousse »), pp. 17-36.
- FRAGONARD, Marie-Madeleine et KOTLER, Éliane (1994), *Introduction à la langue du XVI^e siècle*, Paris, Éditions Nathan, 128 p.
- GIRAUD, Yves et JUNG, Marc-René (1972), *La Renaissance I ~ 1480-1548*, Paris, B. Arthaud, 365 p., (coll. « Littérature française »).
- GLAUSER, Alfred (1966), *Rabelais créateur*, Paris, Éditions A.-G. Nizet, 284 p.
- GOUGENHEIM, Georges (1951), *Grammaire de la langue française du XVI^e siècle*, Paris, A. & J. Picard, 258 p.
- GRAY, Floyd (1974), *Rabelais et l'écriture*, Paris, Librairie A.-G. Nizet, 215 p.
- GUILBERT, Louis (1975), *La Créativité lexicale*, Paris, Larousse, 285 p.
- HUCHON, Mireille (1981), « Rabelais grammairien : de l'histoire du texte aux problèmes d'authenticité », *Études rabelaisiennes*, XVI, Genève, Librairie Droz, 534 p.

HUCHON, Mireille (1988), *Le Français de la Renaissance*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p., (coll. « Que sais-je? », n°2389).

MÉNAGER, Daniel (1989), *Rabelais en toutes lettres*, Paris, Bordas, 192 p.

MITTERAND, Henri (1965), *Les Mots français*, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p., (coll. « Que sais-je? », n°270).

MORÇAY, Raoul (1933-1935), *Histoire de la littérature française : La Renaissance*, Paris, J. de Gigord, 2 vol.

PARIS, Jean (1970), *Rabelais au futur*, Paris, Éditions du Seuil, 253 p.

PICOCHE, Jacqueline (1979), *Précis de morphologie historique du français*, Paris, Nathan, 94 p.

Rabelais : Œuvres complètes, texte établi et annoté par Jacques Boulenger, édition revue et complétée par Lucien Scheler (1955), Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1045 p.

Rabelais : Œuvres complètes, édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon avec la collaboration de François Moreau (1994), Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1777 p.

Rabelais : Pantagruel, édition critique sur le texte de l'édition publiée en 1534 à Lyon par François Juste, introduction, variantes et notes par Gérard Defaux, publié avec le concours du Centre National des Lettres (1994), Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de poche, 480 p.

RIGOLOT, François (1972), « Les Langages de Rabelais », *Études rabelaisiennes*, X, Genève, Librairie Droz, 186 p.

SAINÉAN, Lazare (1922-1923), *La Langue de Rabelais*, Paris, Anciennes Maisons Thorin et Fontemoing, 2 vol.

THIELE, Johannes (1987), *La Formation des mots en français moderne*, traduction d'André Clas, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 180 p.

II. DICTIONNAIRES

FEW : WARTBURG, Walther von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Siebeck), 1948→ [réimpression de la 1^{re} édition de 1922→].

Furetière : FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, réimpression de La Haye, A. et R. Leers, 1690, Paris, Société du nouveau Littré / Le Robert, 1984, 3 vol.

Godefroy : GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, réimpression de l'édition de Paris, F. Vieweg, 1880-1902, Kraus Reprint Nendeln, 1969, 10 vol.

Huguet : HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Librairie Ancienne Honoré Champion, Didier, 1925-1967, 7 vol.

Le Petit Robert : *dictionnaire de la langue française* [ressource électronique : CD-ROM, PC] (1996), Paris, Le Robert, Liris Interactive.

PR : REY-DEBOVE, Josette et REY, Alain (1996), *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert, 2555 p.

RH : REY, Alain (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2 vol.

TLF : *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècles (1789-1960)*, publié sous la direction de Paul Imbs puis de Bernard Quemada, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique – Gallimard, 1971-1994, 16 vol.

ANNEXE

LISTE DES MOTS OBTENUS LORS DE LA CONSULTATION DU CÉDÉROM DU *PETIT ROBERT*¹

1532

abstracteur*	barbotine*	chirographaire
acromion*	basque	colin-maillard*
aillade*	basquine	continent
alchimiste	batifolage*	contracte*
allumettier*	bénéfique	contre-fil*
amplificateur	bey	cordonnerie
angine	blasphématoire	cursif*
antistrophe*	bocal	damas
archidiacre	bouquin	discernement
assortiment	boursouflure	dodeliner*
assurément	boussole	empan*
astucieusement	brahmane	émulation
auriculaire*	bulletin*	encyclopédie*
aurifère	cabale*	enrubanner
automate*	cabalistique*	ensuite
badaud*	cacao	excorier
badigoince	cadeau	factum*
bafouer	capsule	fanatique
baragouin	célèbre*	fanfare

¹ Cette annexe contient la liste complète des mots obtenus lors de la consultation du cédérom du *Petit Robert*. L'astérisque (*) à côté de certains termes indique qu'ils ont été conservés et qu'ils font partie de notre étude lexicale.

farfadet*	limousin	riverain*
faribole*	linéament*	rondin
fourbi*	lucifuge*	saccader*
fulguration	lupanar*	secouer
gargantua	luter*	sparte
gargouillement	manche	stigmatisé
génie*	marcotte	stigmatiser
géographe	marinière*	substantialité
géographique	marron	supputation
germanique*	monolith	taillade*
gondolier*	morpion*	taillader
goudronneur	munition*	tergiverser*
graisseur*	nasarde*	tire-d'aile*
graisseux	nival	torticolis*
grotesque	obstinément	torve
hibernal	originairement	trémousser (se)*
homard	parallèle	tribart*
horaire*	passe-pied	trimballer
īambe*	patiemment	turbine*
imposteur*	patriotique*	turbulent
indigène*	penchant	union
insalubrité	perpétration	utopie*
inscrit	peton*	vermiforme*
intriguer	phoque	vérolé
joyial	prélasser (se)*	virevolter
jugulaire*	progrès	voltiger
kabbale	quinaud*	
kabbalistique	râble	
lamé	radoub	
larynx*	rapetasser*	
licier	reflux	

1534

adjudicatif	caresse*	étrusque*
alezan*	carrière*	excrément*
alleutier	catégorique	excrétion*
aluner*	causeur*	exulcérer*
antiphrase	chienlit*	factice*
approbatrice	coïncident	falot
athlétique*	coquecigrue	fanfreluche
attirer	cotylédon	faquin*
balle*	couscous	fat*
barbaresque	cuticule*	flamant*
barbe*	cycle	fluor
baste*	déchiqueture*	fouetter
baudet*	délégué	foulque
berne	démouler*	franciser
bidet	diablotin	friper*
bienséance*	diantre	frugal*
bilboquet*	disjonctif	gaïac
blatte*	disproportionné	gammare
bondrée*	divaguer	godiveau*
bourriquet*	doublon	gouvernante*
braguette	duveté*	gymnaste
bredouille	élaborer*	haltère*
buvette*	émotion	herboriser*
caca	émoustiller*	hippiatrie*
cache-col*	épaulette	hippodrome
calepin	ergoter	homologation
camard*	escarpin	homonymie*
canepetière*	esclaffer (s')*	idiome
can(n)etille*	escrimer (s')*	idiotisme
carbonade	étriper*	immédiatement

immolateur	philologue*	tamiseur
incliné	pigeonneau	tarot*
incommode*	piocheur*	terraser
intempérie*	piston*	tiré
irréconciliable	potentiel	tousser
irrévocabilité	poupon*	transversal
jaquemart	poutargue	traquenard*
lacryma-christi*	préparateur	trépigner*
larigot	pruche	trigone
marmonner	prud'homme	triomphal
médical*	quinconce	vacarme
melonnière	rabouillière*	virgule
monacal	recenser*	vole*
mourre	reconstituer	voltigeur*
mousse	recueil	zibeline
national	régional	
nonagésime	repas	
obscène	rétrocéder	
officieux	rhéteur	
omoplate	saccade*	
paillon	sagittal	
pampre*	sainte nitouche*	
panique*	serfouette	
pantois	sous-jacent	
paraphraser	spinal*	
pasquin	spiral*	
peignoir	strié*	
pelletier	strige	
penaud	substantifique*	
périnée*	talmudiste*	
pervertisseur	tambourineur	

1542

abordable	genouillère	palimpseste
alysse	gicler	parangonner
amaigrissant	giroflier	paraphrastique
antipathie	glouteron	passementer
arrachement	gonflement	plante
atterrage	guttural*	précipité
avachi	gymnique	processionnel
caboteur	hâblerie	propriéteur
capuchon	hautin	proscripteur
capucin	heptagone	protestant
centupler	hyperborien	pudeur
cétacés	imprononçable	quinteu
chevrotement	insecte	résipiscence
coaptation	intègre	rhomboïde
cotonnier	intuition	santonine
couvaison	invectiver	scalène
couveuse	isocèle	sécant
débarquement	lampyre	secteur
déclamer	lascivement	séduisant
dédicatoire	lunaire	servilité
désopiler	madrigal	somptuaire
émondeur	maillon	squirreux
encoche	mancipation	stand
encornet	modèle	surfaix
enfileur*	momentané	ternissure
entreposer	morion	tétraèdre
épistolaire	mousseron	tirailler
étésien	mufle	trapèze
fleurdelisé	niaiserie	voltigement*
fouille-merde	ombrager	

INDEX

- abstracteur 4; 20; 21
- acromion 4; 54; 55; 141
- aillade 80; 81
- alezan 74; 75; 141
- allumettier 92; 93
- aluner 92; 93
- antistrophe 55; 56
- athlétique 4; 20; 22; 141
- auriculaire 20; 22; 23
- automate 4; 55; 56; 57
- badaud 80; 81; 82; 141
- balle 62; 63; 64; 141
- barbe 62; 64; 141
- barbotine 92; 94
- baste 62; 64; 65; 141
- batifolage 92; 94; 95
- baudet 92; 95; 96
- bienséance 92; 96
- bilboquet 130; 131
- blatte 20; 23
- bondrée 80; 82; 83
- bourriquet 92; 97
- bulletin 92; 97; 98; 142
- buvette 92; 98; 99
- cabale 74; 75; 76; 77; 140
- cabalistique 77; 92; 99
- cache-col 130; 133; 143
- camard 92; 99; 100
- canepetière 130; 132; 133
- can(n)etille 74; 77; 78; 141
- caresse 62; 65; 66; 141
- carrière 62; 66; 67; 141
- causeur 92; 100; 142
- célèbre 4; 18; 20; 23; 24
- chienlit 130; 133; 143
- colin-maillard 130; 134; 143
- contracte 20; 24; 25
- contre-fil 130; 134; 135
- cursif 20; 25
- cuticule 20; 25; 26
- déchiqueture 92; 100; 101
- démouler 92; 101
- dodeliner 92; 102
- duveté 92; 103
- élaborer 20; 26
- émoustiller 92; 103; 104
- empan 92; 104; 105
- encyclopédie 4; 20; 27; 141
- enfileur 92; 105
- esclaffer (s') 80; 83; 84
- escrimer (s') 92; 106
- étriper 92; 107
- étrusque 20; 28
- excrément 20; 28; 29
- excrétion 20; 29
- exulcérer 20; 30

talmudiste 92; 124
tarot 62; 70; 141
tergiverser 20; 50
tire-d'aile 130; 137; 138; 143
torticolis 62; 71; 141
traquenard 80; 88; 89
trémosser (se) 92; 124; 125
trépigner 92; 125; 126
tribart 80; 90
turbine 20; 50; 51
utopie 20; 51; 52; 141
vermiforme 130; 138; 139
vole 92; 126; 127
voltigement 92; 127; 128
voltigeur 92; 127; 128